Les références des droits de l'enfant

f

volume 2

du dictionnaire des droits de l'enfant

Association pour le dictionnaire des droits de l'enfant

Les références des droits de l'enfant complètent
Le dictionnaire des droits de l'enfant (pour les enfants et pour les grands)
paru en 2019.

Éditions La Joie de lire, Genève, 296 p.
www.lajoiedelire.ch

Aucune reproduction autorisée.
© **Association pour le dictionnaire des droits de l'enfant**
ADIDE - septembre 2021
5, Fort-de-l'Ecluse
CH-1213 Genève/Suisse - contact@adide.ch
L'ouvrage est aussi disponible gratuitement en format numérique.

Marie-Françoise Lücker-Babel

Les références des droits de l'enfant

volume 2
du
dictionnaire des droits de l'enfant

éditées et diffusées
par l'Association pour le dictionnaire des droits de l'enfant

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos

Liste des abréviations

Note aux lectrices et lecteurs

Les références des droits de l'enfant

Sources documentaires

Liste des documents cités

Aperçu de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et ses Protocoles facultatifs

AVANT-PROPOS

Le dictionnaire des droits de l'enfant pour les enfants et pour les grands, paru en 2019*, a eu pour but de définir les mots essentiels liés aux droits de l'enfant. Aujourd'hui, **Les références des droits de l'enfant** veulent documenter ces définitions et faciliter la recherche des textes officiels qui ont donné leur assise et leur substance aux droits humains des enfants et des grands de moins de 18 ans.

Les sources des droits de l'enfant sont abondantes. Elles se sont développées avant même le début du XXe siècle, dans des domaines diversifiés et sur plusieurs continents. Des institutions internationales, parfois méconnues, ont négocié de nouvelles obligations et progressivement élevé le niveau de protection. En 1989, la Convention relative aux droits de l'enfant est devenue leur clé de voûte ; c'est « le fondement juridique international du respect, de la protection et de la réalisation des droits de l'enfant », selon les termes le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (A/HRC/RES/45/30, 13.10.2020). La Convention n'agit-elle pas comme un miroir, dans lequel il est plaisant de se regarder et qui attire beaucoup de lumière ? Peut-être trop ?

Car les droits humains, parmi lesquels ceux des enfants, sont en constant mouvement. Face au progrès des connaissances, de la science et de la technique, ainsi qu'aux risques et problèmes à affronter, les expert.e.s continuent à exercer leurs forces de proposition et d'innovation. Et les Etats ne peuvent échapper à leur responsabilité de répondre adéquatement à la crise environnementale, aux discriminations, aux enjeux des technologies numériques. Sans relâche, la palette des droits des enfants continue à s'adapter et à s'enrichir, dans l'espoir de répondre à tous les besoins de respect et de protection.

Les références veulent témoigner de la diversité des origines et des nouveautés, et soutenir les réflexions et les initiatives concernant les droits des enfants. Elles peuvent aider à la découverte d'un paysage riche en œuvres et en engagements. Mais avant cela, elles confirment que ces droits-là sont aussi primordiaux que ceux des personnes adultes, et que leur importance n'est absolument pas « mineure ».

*éditions La Joie de lire, Genève.

Genève, septembre 2021

Marie-Françoise Lücker-Babel
docteure en droit

ABRÉVIATIONS

CADBE	Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990)
CDE	Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989)
CdE	Conseil de l'Europe
CEDH	Convention européenne des droits de l'homme (1950)
CIEC	Commission Internationale de l'Etat Civil
CourEDH	Cour européenne des droits de l'homme
CSE	Charte sociale européenne (révisée) (1996)
DUDH	Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)
ODD	Objectifs de développement durable (2015)
OEA	Organisation des États américains
OIAC	Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMS	Organisation mondiale de la Santé
ONU	Organisation des Nations Unies
PIDCP	Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)
PIDESC	Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

et ss.	et suivants
para.	paragraphe
pp.	pages
…	voir page suivante

NOTE AUX LECTRICES ET LECTEURS

Le contenu et la force obligatoire des droits humains se sont développés par le biais d'une multitude d'« instruments internationaux ». Leur diversité est grande : certains sont extrêmement connus et d'autres plus confidentiels, parfois très anciens et souvent récents. Leur portée juridique varie : les traités internationaux et les conventions internationales énoncent des obligations, ils sont de nature « contraignante ». Alors que les déclarations, principes ou lignes directrices ont une valeur déclaratoire ; ils servent d'appui pour l'interprétation des normes déjà reconnues ou constituent la base à partir de laquelle de nouvelles règles seront élaborées.

Ces textes ont été passés en revue et répertoriés lors de la rédaction du d**ictionnaire des droits de l'enfant**. Les Observations publiées par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies ont été analysées, de même que celles qu'ont émises d'autres organes internationaux composés d'expert.e.s en droits humains. C'est l'ensemble de ces éléments, actualisés au mois d'avril 2021, qui permet de se faire une idée de la véritable dimension de chaque droit et de construire une réflexion, un argumentaire et des propositions d'action.

Les droits humains sont en constant mouvement, suivant les problèmes à affronter et les progrès de la science et de la technique. Des notions se sont enrichies (le consentement, la responsabilité), des termes tels que la « déjudiciarisation », le « droit à un environnement sain », font leur apparition dans le vocabulaire officiel courant. Idéalement, **Les références des droits de l'enfant** devront être constamment tenues à jour, d'autres textes non encore identifiés pourront y être ajoutés. Sans oublier les erreurs de citation et les imprécisions que chaque lecteur et chaque lectrice est invité.e à rectifier !

Pour chacun des termes retenus, référence est faite

- à la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) et à ses Protocoles facultatifs
- aux Observations générales émises par le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies
- aux pactes, conventions et traités internationaux touchant les droits humains, qui sont des accords dotés d'une force contraignante au niveau mondial ou régional
    - ces documents émanent principalement de l'Organisation des Nations Unies (ONU), des institutions spécialisées (OIT, OMS, UNESCO), de l'Union africaine (CADBE), du Conseil de l'Europe (CEDH et autres accords thématiques)
- aux déclarations et règles internationales consacrées aux droits des personnes mineures ou aux droits humains de tous et toutes ; en général, elles sont dépourvues de force contraignante, mais elles doivent absolument inspirer les gouvernements, au niveau mondial ou régional (ces références sont en italiques).

La définition de l'« **enfant** », dans le cadre de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 1 CDE), l'exigence de **non-discrimination** et d'égalité (art. 2), la primauté de l'**intérêt supérieur de l'enfant** (art. 3.1), les obligations relatives à une **protection et** des **soins suffisants** (art. 3.2), ainsi qu'à la **qualité des institutions** (art. 3.3) ne sont pas systématiquement mentionnées. Il n'y est fait référence que dans des contextes particulièrement déterminants.

A

Abandon

absence ou perte des liens familiaux :
CDE - art. 7.1, 18.2, 20 et 21
ONU, *Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants*, A/RES/64/142 (2009)

CADBE - art. 19, 20.2, 24 et 25

en tant que forme de violence ou mauvais traitements :
CDE - art. 19 et 39
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 13 (2011). Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence* - para. 20 et note 7

CADBE - art. 16

→ adoption
→ droit à la survie
→ mauvais traitements
→ placement familial

Abandon scolaire

CDE - art. 28.1.e
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 68 et ss.

CADBE - art. 11.3.d
CSE révisée - art. 17.2

→ décrochage scolaire
→ droit à l'éducation
→ scolarisation
→ scolarité obligatoire

Abolition de l'esclavage

Société des Nations, Convention relative à l'esclavage (1926)
ONU, Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage (1956)

OIT, Convention n° 29 concernant le travail forcé ou obligatoire (1930)
OIT, Convention n° 105 concernant l'abolition du travail forcé (1957)

→ esclavage
→ servage
→ traite des êtres humains

Absentéisme scolaire

CDE - art. 28.1.e

CADBE - art. 11.3.d
CSE révisée - art. 17.2

→ décrochage scolaire
→ droit à l'éducation
→ scolarisation
→ scolarité obligatoire

Abstention
→ droit de vote

Abus sexuels
CDE - art. 19 et 34
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000)
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019)
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 80 à 83

CADBE - art. 16 et 27
Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) (2007)
UE, Directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie

→ cyberharcèlement
→ exploitation sexuelle
→ pornographie
→ violence sexuelle

Accès à la justice
→ justice

Accès au dossier
en matière pénale :
CDE - art. 40.2.b.ii
ONU, *Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (les Règles de Beijing)* (1985) - règle n° 7
PIDCP - art. 14.3 et 17

CADBE - art. 17.2.c.2
CEDH - art. 6.3 et 8
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010) - ligne dir. IV.A.1

→ données personnelles
→ droit de connaître son origine
→ transparence
→ vie privée

Accueil familial de jour
CDE - art. 18.3 ; art. 3.3

CADBE - art. 20.2.c et 4.1
CSE révisée - art. 27.1.c

→ crèche
→ préscolaire

Accusation
CDE - art. 40.2.b
PIDCP - art. 14

CADBE - art. 17.2.c
CEDH - art. 5

→ accès au dossier
→ assistance juridique
→ avocat

Acquittement
→ culpabilité
→ présomption d'innocence
→ procès équitable

Addiction

CDE - art. 24 et 33
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)* - para. 38

CADBE - art. 28

→ conseils
→ drogues
→ réadaptation / réinsertion sociale
→ toxicomanie

Administration

obligation des administrations de respecter les droits de l'enfant :
CDE - art. 2, 3.2, 3.3, 4 et 5
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)*

CADBE - art. 1.1, 3 et 4
CEDH - art. 1 et 14

→ article 12 de la Convention
→ autorités
→ compétence
→ État
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ non-discrimination
→ respect des droits de l'enfant
→ responsabilité de l'État
→ services de l'État
→ transparence

Adolescent

« Les États devraient faire en sorte que les adolescents soient associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de toutes les lois et politiques et de tous les services et programmes pertinents ayant une incidence sur leur vie, dans le cadre scolaire, au niveau de la collectivité ainsi qu'aux échelons local, national et international »
(Comité des droits de l'enfant - *Observation générale n° 20)*

CDE - art. 1, 5 et 12
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 4 (2003). La santé et le développement de l'adolescent dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence*

CADBE - art. 2
CSE révisée - art. 7 et 17

→ âge
→ dix-huit ans
→ enfant
→ majorité
→ mineur

Adoption

CDE - art. 21
ONU, *Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants*, A/RES/64/142 (2009)

CADBE - art. 24
CdE, Convention européenne en matière d'adoption des enfants (révisée) 2008

Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (1993)

→ droit de connaître ses parents
→ droit de connaître son origine
→ Intérêt supérieur de l'enfant

Adulte

→ dix-huit ans
→ majorité
→ minorité

Âge

CDE - art. 1, 12, 31, 32.2.a, 37, 38 et 40
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000)
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000) - art. 8.2
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 38 à 40

CADBE - art. 2
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996) - art. 1

→ adolescent
→ âge minimum d'accès à l'emploi
→ capacité
→ dix-huit ans
→ enfant
→ exercice des droits
→ responsabilité

Âge minimum d'accès à l'emploi

CDE - art. 32
PIDESC - art. 10.3

OIT, Convention n° 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi (1973) - art. 2 et 3

CADBE - art. 15.2.a
CSE révisée - art. 7

→ exploitation du travail des enfants
→ pires formes de travail des enfants
→ protection des jeunes travailleurs
→ travail domestique

Aide d'urgence ou aide humanitaire

CDE - art. 22.2, 27.3 et 38.4

CADBE - art. 20.2.a, 22.3, 23
CSE révisée - art. 30

→ conditions minimales d'existence
→ personne déplacée
→ réfugié

Aide juridictionnelle

→ assistance juridique

Aide juridique

→ assistance juridique

Aide sociale

CDE - art. 8, 18, 20, 22, 23, 24, 27 et 39

CADBE - art. 13, 14, 20.2, 23 et 25
CSE révisée - art. 30

→ assistance
→ niveau de vie suffisant
→ pauvreté

Alimentation

CDE - art. 27
PIDESC - art. 11
Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale n° 12 (vingtième session, 1999). Le droit à une nourriture suffisante (art. 11)*

CADBE - art. 14.2.c et 20.2.a

→ malnutrition

Allocations de formation

CDE - art. 28.1.b
PIDESC - art. 13.2.b et 13.2.e
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 4.b

→ droit à l'éducation
→ liberté (de choix en matière) de formation

Allocations familiales

CDE - art. 26

OIT, Convention n° 102 concernant la sécurité sociale (norme minimum) (1952) - partie VII

CSE révisée - art. 16

→ allocations de formation
→ bourses d'études
→ niveau de vie

Alphabétisation

CDE - art. 28.3
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 4.6

→ analphabétisme
→ illettrisme
→ illettrisme numérique

Amiable

→ médiation

Analphabétisme

CDE - art. 28.3
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 4.6

→ alphabétisation
→ illettrisme
→ illettrisme numérique

Apartheid

ONU, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965)

Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998) - art. 7

CADBE - art. 26

→ racisme
→ ségrégation raciale

Apatridie

CDE - art. 7

CADBE - art. 6.4
Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention des cas d'apatridie en relation avec la succession d'États (2006)

CIEC, Convention tendant à réduire le nombre des cas d'apatridie (1973)

→ nationalité

Appel

→ recours

Apprentissage

CDE - art. 23.3 et 28.1.b
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 73-74
PIDESC - art. 13.2.b
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 4

CSE révisée - art. 7.4, 7.6, 10.2 et 17.1.a

…

Apprentissage *(suite)*
→ allocations de formation
→ contrat d'apprentissage
→ formation professionnelle
→ liberté (de choix en matière) de formation
→ orientation professionnelle

Appui scolaire

CDE - art. 28.1.e
Comité des droits de l'enfant, O*bservation générale n° 1 (2001). Paragraphe 1 de l'article 29 : les buts de l'éducation* - para. 9
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 9 (2006). Les droits des enfants handicapés* - para. 62 et ss.
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 73-74

→ décrochage scolaire
→ soutien scolaire

Arbitraire

« Aucun enfant ne peut être soumis à une ingérence arbitraire ou illégale dans sa vie privée, sa famille, son foyer ou sa correspondance. »
(Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant)

CDE - art. 16 et 37.b
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 16, 27, 29, 60
PIDCP - art. 6.1, 9.1, 12.4 et 17.1

CADBE - art. 10

→ égalité
→ garanties de procédure
→ illégal
→ inégalité
→ justice

Arrestation

CDE - art. 37.b et 40.2.b
PIDCP - art. 9

CADBE - art. 17.2.a
CEDH - art. 5

→ détention
→ garanties de procédure
→ présomption d'innocence
→ privation de liberté

Article 12 de la Convention

« 1. Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité. »

CDE - art.12
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 12 (2009). Le droit de l'enfant d'être entendu*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 7 (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance* - para. 14
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 9 (2006). Les droits des enfants handicapés* - para. 32 et 33

→ audition de l'enfant
→ avis de l'enfant
→ capacité de discernement
→ consentement
→ droit d'être entendu et écouté
→ justice / accès à la justice
→ opinion de l'enfant

Asile

CDE - art. 22
ONU, Convention relative au statut des réfugiés (1951)
ONU, Protocole relatif au statut des réfugiés (1967)

CADBE - art. 23.1

→ droit d'asile
→ mineur non accompagné
→ non-refoulement
→ renvoi

Assistance

- ***aide et assistance aux enfants et aux parents :***

CDE - art. 8, 18, 20, 22, 23, 24, 27 et 39

CADBE - art. 13, 14, 20.2, 23 et 25
CSE révisée - art. 30

- ***assistance entre États :***

CDE - art. 4, 22.2, 23.4, 24.4, 28.3

CADBE - art. 23.2

- ***assistance de la part des enfants :***

CADBE - art. 31.a

→ aide sociale
→ assistance juridique
→ coopération
→ protection

Assistance juridique

CDE - art. 37.d et 40.2.b
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000) - art. 8.1.d
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019) - lignes dir. 90 et ss.
PIDCP - art. 14

CADBE - art. 17.2.c.3
CEDH - art. 6
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996) - art. 4 et 5
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010) - lignes dir. IV.D.37 et ss.

→ droits de la défense
→ instruction pénale
→ justice / accès à la justice
→ victime

Assurances sociales

CDE - art. 26
PIDESC - art. 9

OIT, Convention n° 102 concernant la sécurité sociale (norme minimum) (1952)

CdE, Code Européen de Sécurité sociale (1964)
CdE, Charte sociale européenne révisée (1996)

→ protection sociale
→ sécurité sociale

Atteinte aux droits

→ assistance juridique
→ garanties de procédure
→ justice / accès à la justice
→ légal
→ recours
→ violation des droits humains

Audition de l'enfant

CDE - art. 9.2 et 12
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 12 (2009). Le droit de l'enfant d'être entendu*

CADBE - art. 4.2
CEDH - art. 6.1
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996)

→ article 12 de la Convention
→ avis de l'enfant
→ consentement
→ droit d'être entendu et écouté
→ opinion de l'enfant

Autochtone

CDE - art. 2 et 30
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 11 (2009). Les enfants autochtones et leurs droits en vertu de la Convention*
PIDCP - art. 27
ONU, *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, A/RES/61/295 (2007)

→ ethnique
→ liberté culturelle
→ origine (nationale, ethnique ou sociale)

Autonomie

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 12 (2009). Le droit de l'enfant d'être entendu* - para. 1, 20
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 4, 9, 28, 34, 69, 72
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 12, 17, 28, 40, 44, 53

UE, *Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions)* (2021) - point 6

encouragement de l'autonomie des enfants en situation de handicap :
CDE - art. 23

CADBE - art. 13.1
CSE révisée - art. 15

→ capacité
→ indépendance
→ minorité
→ personnalité juridique

Autorisation

→ droit
→ liberté(s)
→ migrant clandestin
→ sans-papiers
→ visa

Autorité parentale

CDE - art. 3.2, 5, 7.1, 9.1, 18.1 et 18.2

CADBE - art. 9.3, 19.1, 20 et 25
CEDH - art. 8

→ devoir d'éducation
→ divorce
→ droit aux relations personnelles
→ droit d'être entendu et écouté
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ obéissance
→ relations personnelles
→ respect des droits de l'enfant
→ responsabilité parentale
→ vie familiale

Autorités

obligation des autorités de mettre en œuvre et de respecter les droits de l'enfant :
CDE - préambule ; art. 2, 3, 4, 5 et 44
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)*

CADBE - art. 1, 3, 4 et 43
CEDH - art. 1 et 14

→ administration
→ article 12 de la Convention
→ compétence
→ État
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ non-discrimination
→ respect des droits de l'enfant
→ responsabilité de l'État
→ services de l'État
→ transparence

Avis de l'enfant

CDE - art. 5, 9.2 et 12
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 12 (2009). Le droit de l'enfant d'être entendu*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 7 (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance* - para. 14

CADBE - art. 4.2 et 7
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996)

→ article 12 de la Convention
→ audition de l'enfant
→ capacité de discernementt
→ consentement
→ droit d'être entendu et écouté
→ opinion de l'enfant

Avocat

→ assistance juridique
→ défense
→ droits de la défense
→ justice / accès à la justice

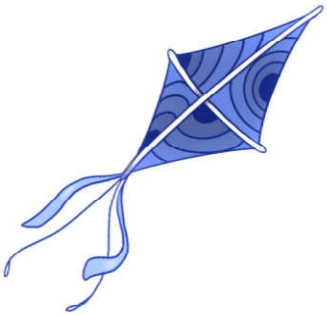

B

Bien de l'enfant

CDE - art. 3, 9, 18, 20, 21, 37.c et 40.2.b.iii
PIDCP - art. 14.1

CADBE - art. 4, 19, 20, 24 et 25

→ adoption
→ autorité parentale
→ avis de l'enfant
→ **intérêt supérieur de l'enfant**
→ respect des droits de l'enfant

Bien-être

CDE - art. 3.2, 9.4, 17, 18.2, 24.1, 36 et 40.4
PIDESC - art. 4
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 3

CADBE - art. 21, 24 et 31
CSE révisée - art. 14.1

→ bien de l'enfant
→ intérêt supérieur de l'enfant

Biens culturels

UNESCO**,** Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (1970)
UNESCO, Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972)

Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (2005)

Convention de La Haye pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954/1999)

→ droits culturels
→ liberté culturelle
→ patrimoine mondial

Bizutage

CDE - art. 19
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 4 (2003). La santé et le développement de l'adolescent dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant* - para. 22
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 13 (2011). Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence* - para. 21, 22

→ harcèlement
→ mauvais traitements
→ victime
→ violence

Bonheur

CDE - préambule

CADBE - préambule
OEA, Déclaration américaine des droits et des devoirs de l'homme (1948) - préambule

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789) - préambule

Bonne foi

→ responsabilité

Bourses d'études

CDE - art. 28.1.b
PIDESC - art. 13.2.b et 13.2.e
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 4.b

→ allocations de formation
→ droit à l'éducation
→ liberté de (choix de la) formation

Brutalités

CDE - art. 19, 28.2, 37.c et 39
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 8 (2006). Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments (art. 19, 28 (par. 2) et 37, entre autres)* - para. 18

CADBE - art. 16, 17.2 et 20.1.c
CSE révisée - art. 17

Croix-Rouge, Convention de Genève (IV) relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (1949) - art. 32

→ châtiments corporels
→ droit de correction
→ intégrité
→ mauvais traitements
→ réadaptation / réinsertion sociale
→ traitements cruels, inhumains et dégradants
→ victime
→ violence

C

Capacité

CDE - art. 5, 12, 14.2, 23.4, 28.1.c et 40.3.a
Comité des droits de l'enfant, O*bservation générale n° 1 (2001). Paragraphe 1 de l'article 29 : les buts de l'éducation*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 7 (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance* - para. 17, 36.i
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 19 à 21

CADBE - art. 9.2, 11.2.a, 11.4 et 31

→ adolescent
→ compétence
→ dix-huit ans
→ exercice des droits
→ majorité
→ maturité
→ minorité
→ responsabilité pénale

Capacité de discernement

CDE - art. 12
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 12 (2009). Le droit de l'enfant d'être entendu* - para. 20, 21, 28, 44, 85

CADBE - art. 4.2 et 7 *(enfant capable de communiquer)*
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996) - art. 2, 3, 4, 6 et 10

→ adoption
→ avis de l'enfant
→ capacité
→ compétence
→ discernement
→ exercice des droits
→ maturité
→ opinion de l'enfant

Casier judiciaire

ONU, *Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (les Règles de Beijing)* (1985) - règle n° 21
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 15, 18.f, 52, 62, 71

CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010) - ligne dir. IV.E.83

→ condamnation
→ récidive
→ réinsertion sociale

Caste

CDE - art. 2 et 30
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 11 (2009). Les enfants autochtones et leurs droits en vertu de la Convention* [1]
Comité des droits de l'enfant, *Observations finales concernant les troisième et quatrième rapports périodiques de l'Inde*, CRC/C/IND/3-4/CO/53-4 (2014) - para. 32.b, 70.b, 79-80

…

[1] Le système des castes n'y est pas mentionné, mais dans ses Observations finales sur le rapport du Népal, le Comité des droits de l'enfant se réfère expressément à l'Observation générale n° 11 (CRC/C/NPL/CO/3-5, para. 67).

Caste *(suite)*

Comité des droits de l'enfant, *Observations finales concernant le rapport de Sri Lanka valant cinquième et sixième rapports périodiques*, CRC/C/LKA/CO/5-6 (2018) - para. 16.b, 40.b

→ minorités
→ non-discrimination
→ origine (nationale, ethnique ou sociale)

Censure

liberté d'information :
CDE - art. 13.1

CADBE - art. 7
CEDH - art. 11

protection contre des informations et des contenus inadaptés :
CDE - art. 13.2 et 17.e
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019) - lignes dir. 28.b, 29.c, 41
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 16 (2013) sur les obligations des États concernant les incidences du secteur des entreprises sur les droits de l'enfant* - para. 58, 60

→ liberté d'information
→ liberté de la presse
→ restrictions des droits et des libertés
→ TIC

Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990)

https://au.int/fr/treaties/charte-africaine-des-droits-et-du-bien-etre-de-lenfant

Charte des Nations Unies (1945)

https://www.un.org/fr/about-us/un-charter/full-text

Châtiments corporels

CDE - art. 19, 28.2, 37.c et 39
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 8 (2006). Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments (art. 19, 28 (par. 2) et 37, entre autres)*

CADBE - art. 16, 17.2 et 20.1.c
CSE révisée - art. 17

→ brutalités
→ droit de correction
→ intégrité
→ mauvais traitements
→ réadaptation / réinsertion sociale
→ sévices
→ traitements cruels, inhumains et dégradants
→ victime

CICR (Comité international de la Croix-Rouge)

→ droit humanitaire

Citoyen

CDE - art. 29.1
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 4, 24, 47

CADBE - art. 11.2
Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (2010)

…

Citoyen *(suite)*

UE, *Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions)* (2021) - point 1

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)

→ éligibilité
→ majorité
→ participation

Civisme
→ citoyen
→ devoirs civiques
→ intérêt public

Code civil
→ adoption
→ droit de la famille
→ état civil
→ exercice des droits
→ filiation
→ personnalité juridique

Code pénal
→ condamnation
→ conflit avec la loi
→ droits de la défense
→ justice pour mineurs
→ majorité pénale
→ peine
→ procédure
→ responsabilité pénale

Coercition
→ contrainte

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies

CDE - art. 42 à 45
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (2011)

Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant :
CADBE - art. 32 à 45

→ communication
→ rapport
→ violation des droits humains

Comité international de la Croix-Rouge
→ droit humanitaire

Communauté internationale
→ coopération internationale
→ Organisation des Nations Unies

Communication

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (2011)
PIDCP - art. 41 et 42
Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)
Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (2008)

CADBE - art. 44 et 45
CEDH - art. 34 et 35 *(requête)*

…

Communication *(suite)*
→ Comité des droits de l'enfant des Nations Unies
→ requête
→ violation des droits humains

Compétence

- ***compétences des autorités :***

CDE - art. 3, 9.1, 21, 22.2, 25, 37.d et 40.2.b

CADBE - art. 4.2, 11.7 et 24

→ justice
→ respect des droits de l'enfant

- ***compétences des enfants :***

CDE - art. 5, 12, 14.2, 29.1 et 40.1

CADBE - art. 9.2, 11.2.a, 11.4, 17.3 et 31
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996)

→ avis de l'enfant
→ capacité
→ capacité de discernement
→ consentement

Condamnation

CDE - art. 40.2.b
PIDCP - art. 14

CADBE - art. 17.2.c
CEDH - art. 6

→ culpabilité
→ droits de la défense
→ emprisonnement
→ non-lieu
→ peine
→ procédure
→ recours
→ responsabilité
→ tribunal

Conditions de travail

CDE - art. 32
PIDESC - art. 10.3

CADBE - art. 15
CSE révisée - art. 7

→ apprentissage
→ protection des jeunes travailleurs
→ protection sociale
→ repos
→ salaire

Conditions minimales d'existence

CDE - art. 22.2, 27.3 et 38.4
PIDESC - art. 11

CADBE - art. 20.2.a, 22.3 et 23
CSE révisée - art. 30

→ aide d'urgence
→ minimum vital
→ pauvreté
→ survie

Confidentialité

CDE - art. 16
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)* - para. 21, 52
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 26, 56
PIDCP - art. 17

CADBE - art. 10
CEDH - art. 8

→ intimité
→ secret de la correspondance
→ secret médical
→ secret professionnel
→ sphère privée
→ vie privée

Conflit armé

CDE - art. 38 et 39
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000)

CADBE - art. 22, 23.4 et 26.2
Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) (2009) - art. 7

Croix-Rouge, Convention de Genève (IV) relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (1949)
Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) - art. 77
Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II) - art. 4.3

→ crimes de guerre
→ droit humanitaire
→ enfant soldat
→ guerre
→ personne déplacée
→ population civile
→ victime

Conflit avec la loi

> « Les mesures et les sanctions prises à l'égard des enfants en conflit avec la loi devraient toujours constituer des réponses constructives et personnalisées aux actes commis […] »
> *(Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe)*

CDE - art. 37.b, 37.d et 40
PIDCP - art. 9, 10 et 14

CADBE - art. 17
CEDH - art. 5 et 6
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010)

→ assistance juridique
→ délinquance juvénile
→ détention
→ droits de la défense
→ justice pour mineurs
→ privation de liberté
→ procédure

Conseil

→ autorités

Conseil de l'Europe

→ Convention européenne des droits de l'homme

Conseils

CDE - art. 5, 24.2.f, 28.1.d et 40.4

CADBE - art. 9, 14.2.f, 14.2.h et 24.a
CSE révisée - art. 3.4 et 13.3

→ audition de l'enfant
→ autorité parentale
→ exercice des droits
→ information
→ orientation professionnelle
→ prévention

Consentement

« Le consentement est un mécanisme par lequel on autorise une autre personne à intervenir par rapport à son intégrité, à sa vie privée, à ses liens familiaux, à son droit à l'image et à la confidentialité »
(Dictionnaire des droits de l'enfant pour les enfants et pour les grands)

- ***consentement à l'adoption :***

CDE - art. 21.a
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019) - ligne dir. 50

CADBE - art. 24.a
CdE, Convention européenne en matière d'adoption des enfants (révisée) (2008) - art. 5 et 6

Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (1993) - art. 4.c, 4.d, 16, 21.2 et 27

→ adoption
→ droit d'être entendu et écouté

- ***consentement au mariage :***

Comité des droits de l'enfant, *Recommandation générale n° 31 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et observation générale n° 18 du Comité des droits de l'enfant sur les pratiques préjudiciables, adoptées conjointement (2019)* [(2)]- para. 16.d, 20 à 24, 29, 55
ONU, Convention sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages (1962)

→ mariage d'enfants
→ mariage forcé

- ***consentement aux soins et aux interventions sociales :***

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)* - para. 21, 31
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 39, 60
PIDCP - art. 7

CdE, Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (Convention d'Oviedo) (1997) - art. 6 et 8
Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) (2007) - art. 17 et 31.5

→ avis de l'enfant
→ droit d'être entendu et écouté
→ écoute de l'enfant

- ***consentement aux relations sexuelles*** →

- ***consentement en matière de protection des données*** →

(2) Voir ci-dessous la note (2), page 145.

- ***consentement aux relations sexuelles*** **:**

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)* - para. 24
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 40
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 12

UE, Directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie - art. 8

→ exploitation sexuelle
→ majorité sexuelle
→ violence sexuelle

- ***consentement en matière de protection des données :***

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 71 à 73

CdE, *Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique* (2018) - lignes dir. 29, 30, 34, 48, 77, 84
CdE, Convention modernisée pour la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel (2018) - art. 5.2, 14.4.a et 17.2 [(3)]
UE, Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) - art. 7, 8 et 9 [(4)]

→ droit à l'autodétermination informationnelle
→ droit à l'oubli numérique
→ **protection des données**

Constitution

→ démocratie
→ droits fondamentaux
→ État de droit
→ loi

Consultation

CDE - art. 12
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)* - para. 12, 29
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 12 (2009). Le droit de l'enfant d'être entendu* - para. 86, 104, 111, 115, 118, 122, 127, 128, 134.i

UE, *Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions)* (2021) - point 1

→ article 12
→ avis de l'enfant
→ citoyen
→ consentement
→ droit d'être consulté
→ droit de vote
→ parlement des enfants ou des jeunes
→ participation

Contrainte

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000) - art. 3.2
ONU, *Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté (1990)* - règles n° 63 et 64

…

(3) À terme, la Convention modernisée remplacera l'actuelle « Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel » (Convention n° 108) (1981). Voir ci-dessous page 148.

(4) Ce règlement s'applique également dans les pays qui entretiennent des liens étroits avec l'UE (Norvège, Suisse, Islande, Liechtenstein, etc.).

Contrainte *(suite)*

OIT, Convention n° 29 concernant le travail forcé ou obligatoire (1930) - art. 6

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) (2011) - art. 33
UE, Directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie - art. 3.5.iii

→ mesure de contrainte
→ obligation
→ privation de liberté
→ servitude pour dettes

Contrat d'apprentissage

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 73-74

OIT, Recommandation nº 195 sur la mise en valeur des ressources humaines (2004)

CSE révisée - art. 7 et 10

→ apprentissage
→ conditions de travail
→ formation professionnelle
→ protection des jeunes travailleurs
→ protection sociale
→ repos
→ salaire

Contrat de travail

→ conditions de travail
→ contrat d'apprentissage
→ formation professionnelle
→ protection des jeunes travailleurs
→ protection sociale
→ repos
→ salaire

Contribution alimentaire ou contribution d'entretien

CDE - art. 18 et 27
PIDESC - art. 10
ONU, Convention sur le recouvrement des aliments à l'étranger (Convention de New York) (1956)

CADBE - art. 18.3 et 20.1.b

→ obligation d'entretien
→ pension alimentaire
→ responsabilité parentale

Contrôle

→ compétence
→ recours
→ respect des droits de l'enfant
→ surveillance

Convention (internationale)

→ ratification

Convention européenne des droits de l'homme

https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list?module=treaty-detail&treatynum=005

→ Conseil de l'Europe
→ liberté(s)
→ requête
→ violation des droits humains

Convention relative aux droits de l'enfant

« La Convention relative aux droits de l'enfant constitue le fondement juridique international du respect, de la protection et de la réalisation des droits de l'enfant »
(Conseil des droits de l'homme des Nations Unies - *A/HRC/RES/45/30, 2020)*

https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx

→ Comité des droits de l'enfant des Nations Unies
→ communication
→ droits de l'emfat
→ éducation
→ liberté(s)
→ non-discrimination
→ participation
→ protection
→ protocole
→ respect des droits de l'enfant
→ violation des droits humains

Conventions de Genève

→ droit humanitaire

Convictions

CDE - art. 2 et 14.1
PIDCP - art. 2.1 et 18.1
PIDESC - art. 2.2

CADBE - art. 9
CEDH - art. 9.1 et 14

→ éducation religieuse
→ liberté d'opinion
→ liberté de conscience et de croyance
→ liberté religieuse
→ non-discrimination
→ opinions

Coopération (internationale)

CDE - préambule ; art. 4, 11, 17, 21, 22.2, 23.4, 24.4, 27.4, 28.3 et 45
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)* - para. 60 à 64 [5]
Charte des Nations Unies - art. 1.3 et chap. IX
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015)

CADBE - art. 14.2.i, 23.2, 24.e, 26.2 et 42.a.iii

→ aide d'urgence
→ assistance
→ droit international
→ organisation (internationale)

Corruption

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 16 (2013) sur les obligations des États concernant les incidences du secteur des entreprises sur les droits de l'enfant* - para. 15, 29, 50, 55
ONU, Convention des Nations Unies contre la corruption (2003)
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 16.5

Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la corruption (1999) et Protocole additionnel (2003)

Couleur

CDE - art. 2
PIDCP - art. 2.1, 3, 4.1, 24 et 26
PIDESC - art. 2.2
ONU, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965)

…

[5] Le Comité des droits de l'enfant se penche sur la nécessité de la coopération internationale dans la plupart de ses Observations générales.

Couleur *(suite)*

CADBE - art. 3
CEDH - art. 14

→ apartheid
→ égalité de traitement
→ race

Cour

CDE - art. 40.2.b
PIDCP - art. 14

CADBE - art. 17.2.c.4
CEDH - art. 6

→ garanties de procédure
→ impartialité
→ indépendance
→ juge
→ justice
→ justice pour mineurs
→ tribunal

Couverture sanitaire universelle

CDE - art. 24
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)*
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 3.8

CADBE - art. 14.2

→ assurances sociales
→ santé
→ soins de santé
→ soins de santé primaires
→ universel

Crèche

CDE - art. 18.3 ; art. 3.3
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 4.2

CADBE - art. 20.2.c
CSE révisée - art. 27.1.c

→ accueil familial de jour
→ devoir de protection
→ droit à l'éducation
→ préscolaire

Crime

→ condamnation
→ conflit avec la loi
→ justice pour mineurs
→ peine
→ privation de liberté

Crimes contre l'humanité

Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998) - art. 7

→ apartheid
→ crimes de guerre
→ déportation
→ disparition forcée
→ génocide
→ personne déplacée
→ torture
→ travail forcé

Crimes de guerre

Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998) - art. 8

→ conflit armé
→ crimes contre l'humanité
→ disparition forcée
→ droit humanitaire
→ enfant soldat
→ génocide
→ guerre
→ personne déplacée
→ population civile
→ torture

Croix-Rouge

→ droit humanitaire

Culpabilité

CDE - art. 40.2.b.i et 40.2.b.iv
PIDCP - art. 14.2 et 14.3.g

CADBE - art. 17.2.c.1 et 17.2.c.5
CEDH - art. 6.2

→ condamnation
→ droits de la défense
→ présomption d'innocence

Curateur

CDE - art. 2, 3.2, 3.3, 5, 12.2, 14.2, 18,19.1, 21.a et 40.2.b.iii

CADBE - art. 4, 9.2 et 20
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996) - art. 4, 9 et 10

→ autorité parentale
→ bien de l'enfant
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ mesures de protection de l'enfant
→ représentant légal
→ tuteur

Cyberharcèlement

CDE - art. 19 et 34
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 17 (2013) sur le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives et de participer à la vie culturelle et artistique (art. 31)* - para. 46
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 48
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 14, 25, 60, 77, 81-82, 92, 104 *(cyberagressions)*

CdE, *Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique* (2018) - lignes dir. 48, 51, 59
UE, *Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions)* (2021) - point 5

→ harcèlement
→ mesures de protection de l'enfant
→ sphère privée
→ TIC
→ victime
→ violence

D

Décision
→ autorités
→ droit d'être entendu et écouté
→ réclamation
→ recours

Déclaration des droits de l'enfant (1924 et 1959)

« Par la présente Déclaration des droits de l'enfant, dite déclaration de Genève, les hommes et les femmes de toutes les nations reconnaissent que l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur, affirmant leurs devoirs, en dehors de toute considération de race, de nationalité, de croyance. »

1924 :
Société des Nations, *Déclaration des droits de l'enfant*, 26.09.1924
https://wikimonde.com/article/Déclaration_des_droits_de_l'enfant
https://ge.ch/archives/expositions/lenfance-en-archives/17-declaration-de-geneve

1959 :
ONU, *Déclaration des droits de l'enfant*, A/RES/1386(XIV), 20.11.1959
https://www.un.org/french/documents/ga/res/14/fres14.shtml

→ Convention relative aux droits de l'enfant

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)

https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789

→ Déclaration universelle des droits de l'homme
→ libres et égaux en dignité et en droits

Déclaration universelle des droits de l'homme (1948)

ONU, *Déclaration universelle des droits de l'homme*, A/RES/217(III), 10.12.1948
https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html

→ libres et égaux en dignité et en droits
→ violation des droits humains

Décrochage scolaire

CDE - art. 28.1.e
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 68 et ss.
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 54

CADBE - art. 11.3.d
CSE révisée - art. 17.2

→ abandon scolaire
→ droit à l'éducation
→ scolarisation
→ scolarité obligatoire

Défense

droit d'être défendu devant les tribunaux :
CDE - art. 37.d et 40.2.b
ONU, *Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (les Règles de Beijing)* (1985) - règles n° 7 et 15
PIDCP - art. 14

…

Défense *(suite)*

CADBE - art. 17.2.c.3
CEDH - art. 6
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010) - lignes dir. IV.D.37 et ss.

→ accusation
→ assistance juridique
→ droits de la défense
→ garanties de procédure
→ procédure

Défenseur

→ assistance juridique
→ défense
→ droits de la défense
→ justice / accès à la justice

Déjudiciarisation

La déjudiciarisation permet de traiter des affaires pénales en dehors des tribunaux. En général, elle privilégie les programmes communautaires, les travaux d'intérêt général, les activités de supervision et d'orientation. Cette approche est compatible avec la sûreté publique et a fait la preuve d'un bon rapport coût-efficacité (d'après : Comité des droits de l'enfant - *Observation générale n° 24*)

CDE - art. 40.3.b et 40.4
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 6, 15 à 18, 47, 52, 55, 72, 86, 112

CdE, *Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures* (2008) - partie II
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010) - lignes dir. IV.B.24 *(justice réparatrice)*

→ conflit avec la loi
→ délinquance juvénile
→ détention en cas d'infraction pénale
→ justice pour mineurs
→ médiation
→ réinsertion sociale

Délinquance juvénile

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants*
ONU, *Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (les Principes directeurs de Riyad)* (1990)

CdE, *Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures* (2008)

→ conflit avec la loi
→ déjudiciarisation
→ détention en cas d'infraction pénale
→ prévention
→ privation de liberté
→ récidive
→ réinsertion sociale
→ responsabilité pénale

Délit

→ conflit avec la loi
→ délinquance juvénile
→ peine
→ responsabilité pénale

Démocratie

promotion d'une société démocratique ou libre :
CDE - art. 29.1.d
DUDH - art. 29.2
PIDCP - art. 14.1, 21 et 22.2
PIDESC - art. 4 et 5

…

Démocratie *(suite)*

CADBE - art. 11.2.d
CEDH - préambule ; art. 6, 8 à 11
Charte du Conseil de l'Europe sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme (2010)

→ civisme
→ droits politiques
→ élection
→ liberté(s)
→ libres et égaux en dignité et en droits

Déplacement illicite

→ enlèvement d'enfant
→ non-retour illicite

Déportation

Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998) - art. 7 et 8

Croix-Rouge, Convention de Genève (IV) relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (1949) - art. 49 et 147
Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) (1977) - art. 85.4

→ crimes contre l'humanité
→ crimes de guerre

Détention en cas d'infraction pénale

détention des enfants :
CDE - art. 37
ONU, *Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (les Règles de Beijing)* (1985) - règles n° 13 et 29
ONU, *Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté* (1990)
PIDCP - art. 9 et 10

CADBE - art. 17.2 ; art. 30 *(enfants de mères emprisonnées)*
CEDH - art. 5
CdE, *Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures* (2008) - règles n° 49 et ss.
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010) - lignes dir. IV.A.19, IV.A.20

→ arrestation
→ assistance juridique
→ emprisonnement
→ garanties de procédure
→ justice pour mineurs
→ privation de liberté
→ séparation des enfants et des adultes

Détention pour des raisons administratives

CDE - art. 37
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale conjointe n° 3 (2017) du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et n° 22 (2017) du Comité des droits de l'enfant sur les principes généraux relatifs aux droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales* - para. 5.c, 30, 32.e, 40, 41
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale conjointe n° 4 (2017) du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et n° 23 (2017) du Comité des droits de l'enfant sur les obligations des États en matière de droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour* - para. 5 à 13
PIDCP - art. 9 et 10

…

Détention pour des raisons administratives *(suite)*

CADBE - art. 17.2
CEDH - art. 5
CdE, *Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures* (2008) - règles n° 49 et ss.
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010) - lignes dir. IV.A.19, IV.A.20, IV.A.22

→ emprisonnement
→ enfant des rues
→ garanties de procédure
→ liberté personnelle
→ mesure de contrainte
→ migrant clandestin
→ privation de liberté
→ séparation des enfants et des adultes

Développement

- ***développement de l'enfant :***

CDE - préambule ; art. 5, 6.2, 14.2, 18.1, 27.1, 27.2, 29.1.a et 32.1
Comité des droits de l'enfant, O*bservation générale n° 1 (2001). Paragraphe 1 de l'article 29 : les buts de l'éducation* - para. 9 et ss.
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 7 (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance* - para. 3, 6, 8, 10, 17, 23, 40
PIDESC - art. 12.2

CADBE - préambule ; art. 5.2, 13.2, 15.1, 18.1 et 21.1
CSE révisée - art. 7.4 et 17

→ éducation
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ mesures de protection de l'enfant
→ santé

- ***développement économique et social :***

CDE - préambule ; art. 23.4, 24.2, 24.4 et 28.3
Charte des Nations Unies - art. 1.3 et chap. IX
PIDESC - art. 1.1 et 6.2

CADBE - préambule ; art. 11.3.b, 14.2.b, 14.2.g, 14.2.j et 20.2.b

→ coopération internationale
→ développement durable
→ mondialisation
→ Objectifs de développement durable

Développement durable

ONU, Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, *Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement* (1992)
ONU, *Agenda pour le développement*, A/RES/51/240 (1997)
ONU, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030,* A/RES/70/1 (2015) [6]

→ mondialisation
→ Objectifs de développement durable

Devoir(s)

« L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible »
(Déclaration universelle des droits de l'homme)

DUDH - art. 29
PIDCP - art. 19.3

CADBE - art. 1.1 et 31
OEA, Déclaration américaine des droits et des devoirs de l'homme (1948)

→ obligation
→ respect
→ respect des droits et des libertés d'autrui
→ responsabilité

[6] Document contenant les *Objectifs de développement durable* (2015) (ODD).

Devoir d'éducation

- ***devoir des parents et de l'Etat d'éduquer les enfants :***

CDE - art. 3.2, 5, 18.1, 23.3, 23.4, 24.2.f, 28, 29, 32.2, 33 et 40.4
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 7 (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance* - para. 15 et ss., 29
PIDESC - art. 10.1 et 13

CADBE - art. 11, 14.2.f, 15 et 20
CEDH, Protocole additionnel - art. 2
CSE révisée - art. 11.2, 15.1 et 17.1.a

- ***devoir des enfants de recevoir une éducation et d'apprendre :***

CDE - art. 28.1.a
PIDESC - art. 13.2.a

CADBE - art. 11.3.a

→ devoir de protection
→ droit à l'éducation
→ enseignement primaire obligatoire et gratuit
→ participation
→ respect
→ responsabilité de l'État
→ responsabilité parentale

Devoir de protection

devoir des parents et de l'Etat de protéger les enfants :
CDE - préambule ; art. 2.2, 3.2, 3.3, 16.2, 17.e, 19, 20, 22, 25, 32.1, 33, 34 et 38
PIDCP - art. 23.4 et 24.1
PIDESC - art. 10.3

CADBE - préambule ; art. 1.2, 5.2, 13.1, 15, 16, 18, 19, 21, 22, 23, 24.c, 25.1, 26, 27, 28, 32 et 42
CSE révisée - art. 7, 10.5.d, 11, 16, 17.b et 30

→ bien-être
→ devoir d'éducation
→ protection de l'enfance
→ responsabilité de l'État
→ responsabilité parentale
→ victime

Devoirs civiques

CDE - art. 29.1
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 4, 24, 47

CADBE - art. 11.2

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)

→ citoyen
→ droits politiques
→ obligation

Différences

→ inégalité
→ préjugé
→ tolérance

Dignité humaine

« La reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde »
(Déclaration universelle des droits de l'homme)

…

Dignité humaine *(suite)*

CDE - préambule ; art. 23.1, 28.2, 37.c, 39 et 40.1
Comité des droits de l'enfant, O*bservation générale n° 1 (2001). Paragraphe 1 de l'article 29 : les buts de l'éducation* - para. 1, 2, 8, 10
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 8 (2006). Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments (art. 19, 28 (par. 2) et 37, entre autres)* - para. 2, 5, 7, 16, etc.
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 13 (2011). Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence* - para. 3.c
DUDH - préambule ; art. 1, 22 et 23.3
PIDCP - art. 10

CADBE - préambule ; art. 11.5, 13.1, 17.1, 20.1.c et 21.1
CdE, Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (Convention d'Oviedo) (1997) - art. 1
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010) - lignes dir. III.C.1, III.C.2, IV.C.27
CSE révisée - art. 26

→ châtiments corporels
→ intégrité
→ intimité
→ libres et égaux en dignité et en droits
→ respect
→ sphère privée
→ traitements cruels, inhumains et dégradants

Discernement

CDE - art. 12
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 12 (2009). Le droit de l'enfant d'être entendu* - para. 20, 21, 28, 44, 85

CADBE - art. 4.2 et 7 *(enfant capable de communiquer)*
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996) - art. 2, 3, 4, 6 et 10

→ capacité de discernement
→ consentement

Discipline scolaire

CDE - art. 28.2
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 8 (2006). Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments (art. 19, 28 (par. 2) et 37, entre autres*) - para. 7, 13, 19, 28, 31, 34, 48

CADBE - art. 16, 17.2 et 20.1.c
CSE révisée - art. 17

→ dignité
→ harcèlement
→ punition
→ respect des droits de l'enfant
→ sanction

Discrimination

→ égalité
→ exclusion
→ inégalité
→ **non-discrimination**

Discrimination positive

ONU, Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, *Déclaration* (Durban) (2001) - para. 107-108
Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale n° 20. La non-discrimination dans l'exercice des droits économiques, sociaux et culturels (art. 2, par. 2 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)* (2009) - para. 9

→ égalité
→ non-discrimination

Disparités
→ inégalité

Disparitions forcées
ONU, Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées (2006)

Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998) - art. 7

→ crimes contre l'humanité
→ exécution extrajudiciaire

Divorce
droits en cas de dissolution de la famille :
CDE - art. 9.1, 9.2 et 9.3

CADBE - art. 18.2, 18.3 et 19.2

→ autorité parentale
→ droit aux relations personnelles
→ droit d'être entendu et écouté
→ droit de garde
→ droit de visite
→ garanties de procédure
→ obligation d'entretien
→ responsabilité parentale
→ séparation

Dix-huit ans
CDE - art. 1

CADBE - art. 2
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996) - art. 1.1

→ devoir de protection
→ émancipation
→ enfant
→ exercice des droits
→ majorité
→ mineur
→ responsabilité

Domicile
CDE - art. 16
PIDCP - art. 17

CADBE - art. 10 *(foyer)*
CEDH - art. 8

→ liberté d'établissement
→ logement
→ SDF
→ vie familiale
→ vie privée

Dommages-intérêts
→ réparation
→ victime

Don d'organes
CDE - art. 24

OMS, *Principes directeurs de l'OMS sur la transplantation de cellules, de tissus et d'organes humains* (2010)

Association médicale mondiale, *Prise de position sur le don d'organes et de tissus* (2012/2017)

→ consentement
→ éthique (médicale)
→ recherche médicale

Données personnelles et
Données personnelles sensibles

- ***définitions :***

CdE, Convention modernisée pour la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel (2018) - art. 2.a et 6 *(données sensibles)* [7]
UE, Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) - art. 4.1 et 9 *(données sensibles)* [8]

- ***traitement et protection des données :***

CDE - art. 16
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 67 et ss.
PIDCP - art. 17

CADBE - art. 10
CEDH - art. 8
CdE, Convention modernisée pour la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel (2018) [7]
CdE, *Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique* (2018) - lignes dir. 27, 33 et ss, 76-77
UE, Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) [8]
UE, *Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions)* (2021) - point 5

→ consentement
→ droit à l'autodétermination informationnelle
→ droit à l'oubli
→ **protection des données**
→ sphère privée

Dopage

CDE - art. 24

UNESCO, Convention contre le dopage dans le sport (2005)
UNESCO, *Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport* (2015)

Agence mondiale antidopage, Code mondial antidopage (2019) - art. 18
Agence mondiale antidopage, *Standard international pour l'éducation* (2019)

→ sport de haut niveau
→ tricherie

Drogues

CDE - art. 33 et 36
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)* - para. 38, 54, 66
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 12, 62, 64
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 42, 53, 57

CADBE - art. 28

→ addiction
→ prévention
→ toxicomanie
→ trafic ou traite d'enfants

---

(7) À terme, la Convention modernisée remplacera l'actuelle « Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel » (Convention n° 108) (1981). Voir ci-dessous page 148.

(8) Ce règlement s'applique également dans les pays qui entretiennent des liens étroits avec l'UE (Norvège, Suisse, Islande, Liechtenstein, etc.).

Droit

→ droits fondamentaux
→ loi
→ violation des droits humains

Droit à l'autodétermination informationnelle

« Les États parties devraient veiller à ce que les enfants aient accès à l'information dans l'environnement numérique et à ce que l'exercice de ce droit ne soit limité que lorsque cela est prévu par la loi et nécessaire aux fins énoncées à l'article 13 de la Convention »
(Comité des droits de l'enfant - *Observation générale n° 25*)

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 21, 50 et ss., 85, 86

CdE, Convention modernisée pour la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel (2018) - préambule ; art. 1 et 5.2 [9]
UE, Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) - préambule, para 4, 42, 73, 78 ; art. 7 [10]

→ consentement
→ données personnelles
→ droit à l'oubli
→ identité
→ liberté personnelle
→ protection des données
→ vie privée
→ WWW

Droit à l'éducation

« Le Comité considère que le droit à l'éducation durant la petite enfance commence à la naissance et qu'il est étroitement lié au droit des jeunes enfants à un développement maximal (art. 6, par. 2) »
(Comité des droits de l'enfant - *Observation générale n° 7*)

CDE - art. 23.3, 28 et 29
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 7 (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance* - para. 28
PIDESC - art. 13
Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale n° 13 (vingt et unième session, 1999). Le droit à l'éducation (art. 13 du Pacte)*
ONU, *Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme*, A/RES/66/137 (2011)

UNESCO, *Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous* (Jomtien) (1990)

CADBE - art. 11
CEDH, Protocole additionnel - art. 2 *(droit à l'instruction)*
CSE révisée (1996) - art. 17.2

→ devoir d'éducation
→ éducation
→ éducation inclusive
→ égalité
→ enseignement primaire obligatoire et gratuit
→ formation professionnelle
→ scolarisation
→ scolarité obligatoire

[9] Voir la note (7) ci-dessus.
[10] Voir la note (8) ci-dessus.

Droit à l'image

CDE - art. 16 al. 1
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 67 et ss., 81, 116
PIDCP - art. 17

CEDH - art. 8

→ consentement
→ droit à l'autodétermination informationnelle
→ droit à l'oubli
→ intimité
→ protection des données
→ réputation
→ sphère privée
→ vie privée

Droit à l'information

CDE - art. 13 et 17
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 9 (2006). Les droits des enfants handicapés* - para. 37-38
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 47-48
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 50 à 57
PIDCP - art. 19
ONU, *Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme*, A/RES/66/137 (2011)

CEDH - art. 10

→ censure
→ information
→ liberté d'information
→ liberté de la presse
→ universel

- ***droit de recevoir des informations adéquates :***

CDE - art. 17, 21.a *(en cas d'adoption)*, 24.2.e, 24.2.f *(santé)* et 28.1.d *(orientation scolaire)*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 55, 59 à 64, 73-74

CADBE - art. 14.2.h *(santé)*, 19.4 *(droit des parents d'être informés)* et 24.a *(en cas d'adoption)*

→ accès au dossier
→ information
→ information sur ses droits
→ orientation professionnelle

Droit à l'oubli numérique

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 72

CdE, Convention modernisée pour la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel (2018) - art. 9.1.e [(11)]
CdE, *Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique* (2018) - lignes dir. 33, 34, 77 *(suppression des données)*
UE, Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) - art. 17 [(12)]

À propos du déréférencement :
Cour de justice de l'Union européenne - arrêt ECLI:EU:C:2014:317

→ droit à l'autodétermination informationnelle
→ protection des données
→ réputation
→ sphère privée

[(11)] Voir la note (7) ci-dessus.
[(12)] Voir la note (8) ci-dessus.

Droit à la santé

« La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient sa race, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale »
(Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé)

CDE - art. 24
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)* - para. 6 à 8, 72, 91, 119-120
PIDESC - art. 12

OMS, Constitution (1946) - préambule ; art. 1

CADBE - art. 14
CSE révisée - art. 11 *(droit à la protection de la santé)*

→ couverture sanitaire universelle
→ développement de l'enfant
→ prévention
→ réadaptation
→ santé
→ soins de santé

Droit à la survie

CDE - art. 6
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 7 (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance* - para. 10 à 13, 16, 20, 25
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 31, 32, 38
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale conjointe n° 3 (2017) du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et n° 22 (2017) du Comité des droits de l'enfant sur les principes généraux relatifs aux droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales* - para. 40 à 44

CADBE - art. 5.2

→ aide d'urgence
→ développement de l'enfant
→ droit à la santé
→ mortalité enfantine
→ survie

Droit à la vie

- ***protection du droit à la vie :***

CDE - art. 6.1, 23.1 et 37.a
PIDCP - art. 6.1

CADBE - art. 5.1, 21.1.a
CEDH - art. 2

→ intégrité
→ suicide
→ survie

- ***interdiction de la peine capitale :***

CDE - art. 37.a
PIDCP - art. 6.5
Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort (1989)

CADBE - art. 5.3 et 30.e *(interdiction de la peine capitale contre les mères de nourrissons et de jeunes enfants)*
CEDH, Protocole n° 6 concernant l'abolition de la peine de mort
CEDH, Protocole n° 13 à la Convention, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances

→ génocide
→ peine capitale
→ torture

Droit à un environnement sain

« Le Conseil des droits de l'homme
affirme qu'il est essentiel de veiller à ce que chaque enfant, qu'il appartienne à la génération actuelle ou aux générations futures, puisse jouir d'un environnement de nature à assurer sa santé et son bien-être, et que la prévention des dommages environnementaux est le meilleur moyen de protéger pleinement les enfants contre les effets de ces dommages »

ONU, Conseil des droits de l'homme, *Droits de l'enfant : réaliser les droits de l'enfant grâce à un environnement sain*, A/HRC/RES/45/30 (2020)

UE, Charte des droits fondamentaux (2000) - art. 37

→ développement durable
→ hygiène
→ justice / accès à la justice
→ pollution
→ salubrité

Droit au jeu

CDE - art. 31.1
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 17 (2013) sur le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives et de participer à la vie culturelle et artistique (art. 31)*

CADBE - art. 12.1

→ loisirs
→ récréation

Droit aux relations personnelles

CDE - art. 7.1, 9 et 10.2
PIDCP - art. 17

CADBE - art. 19 et 25.2.b
CEDH - art. 8
CdE, Convention sur les relations personnelles concernant les enfants (2003)

→ avis de l'enfant
→ divorce
→ droit d'être entendu et écouté
→ droit de garde
→ droit de visite
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ mesures de protection de l'enfant
→ relations personnelles
→ responsabilité parentale
→ séparation

Droit d'asile

ONU, Convention relative au statut des réfugiés (1951)
ONU, Protocole relatif au statut des réfugiés (1967)

→ asile
→ réfugié
→ requérant d'asile

Droit d'être consulté

CDE - art. 12 et 13
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019) - ligne dir. 92
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)* - para. 12, 29
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 9 (2006). Les droits des enfants handicapés* - para. 32
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 12 (2009). Le droit de l'enfant d'être entendu* - para. 115, 122

…

Droit d'être consulté *(suite)*

ONU, Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006) - art. 4.3

CADBE - art. 4.2 et 31.d
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996) - art. 3, 6.b
CdE, Convention sur les relations personnelles concernant les enfants (2003) - art. 6
UE, *Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions)* (2021) - point 1

→ avis de l'enfant
→ consentement
→ consultation
→ droit d'être entendu et écouté
→ participation

Droit d'être entendu et écouté

CDE - art. 12 et 23
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 12 (2009). Le droit de l'enfant d'être entendu*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 19, 23, 24, 53
ONU, Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006) - art. 4.3

- ***droit d'être écouté dans les procédures :***

CDE - art. 9, 21, 37 et 40
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019) - ligne dir. 92
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 44-45
PIDCP - art. 9

CADBE - art. 4.2, 24.a et 31.d
CEDH - art. 6
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996)

→ audition de l'enfant
→ avis de l'enfant
→ consultation
→ droit d'être consulté
→ **justice / accès à la justice**
→ opinion
→ participation

Droit de connaître son origine

CDE - art. 7 et 8
PIDCP - art. 24

CEDH - art. 8

Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (1993) - art. 30

→ adoption
→ enregistrement des naissances
→ état civil
→ filiation
→ identité
→ naissance
→ origine
→ parents

Droit de connaître ses parents et d'être élevé par eux

CDE - art. 7.1, 9.1 et 21.a

CADBE - art. 19 et 20
CEDH - art. 8

…

Droit de connaître ses parents *(suite)*
→ autorité parentale
→ droit aux relations personnelles
→ droit de connaître son origine
→ filiation
→ identité
→ liens familiaux
→ parents

Droit de correction

CDE - 19, 28.2 et 37
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 8 (2006). Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments (art. 19, 28 (par. 2) et 37, entre autres)* - para. 22, 26, 29

CADBE - art. 11.5, 16 et 20.1.c
CSE révisée - art. 17

→ brutalités
→ châtiments corporels
→ dignité
→ discipline scolaire
→ intégrité
→ mauvais traitements
→ sévices

Droit de fonder une famille

DUDH - art. 16.1
PIDCP - art. 23.2
ONU, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965) - art. 5
ONU, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) - art. 16
ONU, Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006) - art. 23

CEDH - art. 8

→ égalité
→ mariage
→ mariage forcé
→ non-discrimination

Droit de garde

CDE - art. 18
PIDCP - art. 17 et 23.1

CADBE - art. 19
CEDH - art. 8
CdE, Convention européenne sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de garde des enfants et le rétablissement de la garde des enfants (1980)

Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants (1980) - art. 5

→ avis de l'enfant
→ divorce
→ droit aux relations personnelles
→ droit d'être entendu et écouté
→ enlèvement d'enfant
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ non-retour illicite
→ responsabilité parentale
→ séparation

Droit de grève

PIDESC - art. 8

CSE révisée - art. 6

→ liberté syndicale

Droit de la famille

→ autorité parentale
→ devoir d'éducation
→ devoir de protection
→ droit de connaître son origine
→ droit de garde
→ droit de visite
→ filiation
→ liens familiaux
→ relations personnelles
→ responsabilité parentale

Droit de pétition

UE, Charte des droits fondamentaux (2000) - art. 44

Belgique, Constitution - art. 28
Burkina Faso, Constitution - art. 30 et 118
France, Règlement de l'Assemblée nationale - art. 147 à 151
Suisse, Constitution fédérale - art. 33

→ droits politiques

Droit de visite

CDE - art. 9 et 10.2

CdE, Convention sur les relations personnelles concernant les enfants (2003) - préambule ; art. 1.b et 10

Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants (1980) - art. 5

→ avis de l'enfant
→ divorce
→ droit aux relations personnelles
→ droit d'être entendu et écouté
→ droit de garde
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ séparation

Droit de vote

PIDCP - art. 25

CEDH, Protocole additionnel - art. 3

vote obligatoire :
Belgique, Constitution - art. 62
Brésil, Constitution - art. 14 par. I

→ abstention
→ droits politiques
→ élection
→ liberté de vote
→ participation
→ suffrage universel

- ***droit de vote des moins de 18 ans :***

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)* - para. 12
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 24

Autriche, Constitution - art. 223a al. 1 et art. 26 al. 1
Malte, Constitution - art. 57

Droit de vote des étrangers

UE, Charte des droits fondamentaux (2000) - art. 39 et 40

Droit du travail
→ âge minimum d'accès à l'emploi
→ apprentissage
→ conditions de travail
→ contrat de travail
→ protection des jeunes travailleurs

Droit humanitaire
protection des populations civiles :
Croix-Rouge, Convention de Genève (IV) relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (1949)
https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/ProtectionOfCivilianPersons.aspx
Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) - art. 77
Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II) - art. 4.3

→ conflit armé
→ crimes de guerre
→ guerre
→ population civile

Droit international
→ convention
→ coopération
→ non-discrimination
→ Organisation des Nations Unies
→ universalité

Droits civils
Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)
https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx

→ droits politiques
→ liberté(s)

Droits civiques
→ citoyen
→ devoirs civiques
→ droits politiques
→ éligibilité
→ liberté(s)

Droits culturels
Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)
https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx

→ liberté artistique
→ liberté culturelle
→ minorités
→ patrimoine mondial
→ UNESCO

Droits de l'enfant
« La Convention consacre le statut de l'enfant en tant qu'individu et titulaire de droits fondamentaux. L'enfant n'est pas un objet appartenant à ses parents ou à l'État, ni un simple objet de préoccupation »
(Comité des droits de l'enfant - *Observation générale n° 8)*

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 8 (2006). Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments (art. 19, 28 (par. 2) et 37, entre autres)* - para. 47

→ Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant
→ Convention relative aux droits de l'enfant
→ Déclaration des droits de l'enfant
→ droits fondamentaux

...

Droits de l'enfant *(suite)*
→ liberté(s)
→ libres et égaux en dignité et en droits
→ personne humaine
→ respect des droits de l'enfant
→ responsabilité de l'État
→ violation des droits humains

Droits de l'homme

→ Déclaration universelle des droits de l'homme
→ droits de l'enfant
→ droits des femmes
→ droits fondamentaux
→ liberté(s)
→ libres et égaux en dignité et en droits
→ personne humaine
→ respect des droits de l'enfant
→ responsabilité de l'État
→ violation des droits humains

Droits de la défense

CDE - art. 40.2, 40.3 et 40.4
ONU, *Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (les Règles de Beijing)* (1985) - règles n° 7, 14 et 15
PIDCP - art. 14

CADBE - art. 17.2.c
CEDH - art. 6
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010) - lignes dir. IV.D.34 et ss.

→ accès au dossier
→ assistance juridique
→ défense
→ droit à un procès équitable
→ droit d'être entendu et écouté
→ garanties de procédure
→ justice pour mineurs
→ langue
→ procédure
→ recours
→ tribunal

Droits des femmes

ONU, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)

CADBE - art. 11.3.e *(enfants féminins doués),* 11.6 *(filles)*, 14.2.e *(femmes)*, 21.2 *(filles)* et 30 *(droit des mères emprisonnées)*
CSE révisée - art. 8

→ droits fondamentaux
→ égalité de traitement
→ égalité des sexes
→ non-discrimination

Droits économiques

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)
https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx

→ conditions de travail
→ droits sociaux
→ exploitation
→ liberté syndicale
→ niveau de vie suffisant
→ Organisation internationale du Travail
→ salaire

Droits fondamentaux et libertés fondamentales

« Nous, peuples des Nations Unies, résolus
à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites »
(Charte des Nations Unies)

CDE - préambule ; art. 14.2, 29.1.b et 40.1
Charte des Nations Unies - préambule ; art. 1.3
DUDH - préambule ; art. 8
PIDCP - art. 5.2, 18.3 et 41.1.e
PIDESC - art. 5.2, 6.2 et 13.1 et 18
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 16.10

CADBE - art. 11.2.b, 17.1
CEDH - préambule

→ droits de l'enfant
→ droits de l'homme / droits humains
→ droits des femmes
→ égalité
→ liberté(s)
→ respect des droits de l'enfant
→ responsabilité de l'État
→ restrictions des droits et des libertés
→ violation des droits humains

Droits humains

→ Déclaration universelle des droits de l'homme
→ droits de l'enfant
→ droits des femmes
→ droits fondamentaux
→ liberté(s)
→ libres et égaux en dignité et en droits
→ personne humaine
→ respect des droits de l'enfant
→ responsabilité de l'État
→ violation des droits humains

Droits politiques

Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)
https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx

PIDCP - art. 25

CEDH, Protocole additionnel - art. 3

→ devoirs civiques
→ droit de vote
→ liberté(s)

Droits sociaux

Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)
https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CESCR.aspx

Charte sociale européenne révisée (CSE) (1996)
https://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list?module=treaty-detail&treatynum=163

→ aide sociale
→ alimentation
→ allocations
→ développement
→ droits économiques
→ logement
→ minimum vital
→ niveau de vie suffisant
→ sécurité sociale
→ soins de santé
→ vêtements

E

Eau potable

« Le droit à l'eau fait clairement partie des garanties fondamentales pour assurer un niveau de vie suffisant, d'autant que l'eau est l'un des éléments les plus essentiels à la survie »
(Comité des droits économiques, sociaux et culturels)

CDE - art. 24.2.c et e
Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale n° 15 (2002). Le droit à l'eau (art. 11 et 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)*
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 6

CADBE - art. 14.2.c

→ droit à un environnement sain
→ hygiène
→ pollution
→ salubrité

Écoute de l'enfant

« Processus qui consiste à prendre l'avis d'un enfant dans le cadre d'une décision »
(Dictionnaire des droits de l'enfant pour les enfants et pour les grands)

→ article 12 de la Convention
→ avis de l'enfant
→ consultation
→ droit d'être consulté
→ droit d'être entendu et écouté
→ opinion de l'enfant

Écoutes téléphoniques

→ secret de la correspondance
→ sphère privée
→ vie privée

Éducation

« L'éducation de l'enfant vise à promouvoir et développer la personnalité de l'enfant, ses talents ainsi que ses capacités mentales et physiques jusqu'à leur plein épanouissement. »
(Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant)

- ***éducation donnée par les parents et la famille :***

CDE - art. 3.2, 5 et 18.1

CADBE - art. 19 et 20

→ autorité parentale
→ développement de l'enfant
→ devoir d'éducation
→ devoirs
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ relations personnelles
→ responsabilité parentale

- ***connaissances, valeurs et compétences enseignées à l'école :***

CDE - art. 28 et 29
Comité des droits de l'enfant, O*bservation générale n° 1 (2001). Paragraphe 1 de l'article 29 : les buts de l'éducation*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 7 (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance*
PIDESC - art. 13
Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale n° 13 (vingt et unième session, 1999). Le droit à l'éducation (art. 13 du Pacte)*

…

Éducation *(suite)*

ONU, *Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme*, A/RES/66/137 (2011)

CADBE - art. 11
CEDH, Protocole additionnel - art. 2
CSE révisée - art. 17.2

→ enseignement primaire obligatoire et gratuit
→ scolarisation

Éducation inclusive

CDE - art. 23, 28 et 29
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 68, 70, 85
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 99
PIDESC - art. 13
ONU, Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006) - art. 24.2

UNESCO, *Déclaration mondiale sur l'éducation pour tous* (Jomtien) (1990)
UNESCO, *Déclaration de Salamanque pour l'éducation et les besoins spéciaux* (1994)

CADBE - art. 11.3.c et 13.2
CEDH, Protocole additionnel - art. 2
UE, *Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions)* (2021) - point 2.3

→ droit à l'éducation
→ handicap
→ intégration
→ non-discrimination
→ scolarisation

Education nationale

→ droit à l'éducation
→ enseignement primaire obligatoire et gratuit
→ scolarisation

Éducation religieuse

CDE - art. 14.2, 29.2 et 29.4
PIDCP - art. 18.4
PIDESC - art. 13.3
Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale n° 13 (vingt et unième session, 1999). Le droit à l'éducation (art. 13 du Pacte)* - para. 28 à 30

UNESCO, Convention concernant la lutte contre la discrimination dans le domaine de l'enseignement (1960) - art. 2 et 5.1.b

CADBE - art. 9.2 et 11.4
CEDH, Protocole additionnel - art. 2

→ convictions
→ laïcité
→ liberté de conscience et de croyance
→ liberté religieuse

Éducation sexuelle

CDE - art. 24.2.f
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019) - ligne dir. 28.d
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 3.7

CADBE - art. 14.2.f

→ abus sexuels
→ droit à la santé
→ exploitation sexuelle

...

Éducation sexuelle *(suite)*
→ information
→ planification familiale
→ prévention

Éducation spécialisée
→ éducation inclusive
→ handicap
→ intégration
→ non-discrimination
→ scolarisation

Égalité
CDE - art. 2, 28.1, 29.1.d, 31.2 et 40.2.b.iv [13]
DUDH - art. 1, 10, 21.2 et 26.1
PIDCP - art. 2.1, 3, 14.3, 23.4, 25 et 26
PIDESC - art. 2.2 et 13.2.c

CADBE - art. 3, 11.3.e, 18.2, 18.3, 21.1.b et 21.2
CEDH - art. 14 et Protocole additionnel n° 7 - art. 5
CSE révisée - art. 20 et 27

→ discrimination positive
→ libres et égaux en dignité et en droits
→ minorités
→ non-discrimination
→ préjugé

Égalité de traitement
→ égalité

Égalité des chances
→ égalité
→ égalité des sexes

Égalité des sexes
CDE - art. 2, 28.1, et 29.1.d
DUDH - art. 1, 10, 21.2 et 26.1
PIDCP - art. 2.1, 3, 23 et 26
PIDESC - art. 2.2, 3 et 7.a.i
ONU, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)

CADBE - art. 3, 11.3.e, 21.1.b et 21.2
CEDH - art. 14 et Protocole additionnel n° 7 - art. 5
CSE révisée - art. 20, 27 et E

→ discrimination positive
→ droits des femmes
→ fille

Égalité devant la loi
→ égalité

Élection
PIDCP - art. 25

CEDH, Protocole additionnel - art. 3

→ droit de vote
→ liberté de vote
→ parti politique
→ suffrage universel

Éligibilité
PIDCP - art. 25

CEDH, Protocole additionnel - art. 3

[13] Le Comité des droits de l'enfant aborde systématiquement la question de l'égalité entre les enfants dans le cadre de ses Observations générales.

Émancipation

protection des enfants émancipés :
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 13 (2011). Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence* - para. 33 et note 13

CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants - rapport explicatif, para. 12

→ abolition de l'esclavage
→ enfant
→ indépendance
→ majorité

Emprisonnement

CDE - art. 3.3 et 37
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 8, 82, 92

CADBE - art. 17.2 ; art. 30 *(enfants de mères emprisonnées)*
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010) - lignes dir. IV.A.19, IV.A.20, IV.A.22

→ détention
→ prison
→ privation de liberté
→ séparation des enfants et des adultes

Encouragement

CDE - art. 17, 23.2, 28.1.b et 28.1.e
Comité des droits de l'enfant, O*bservation générale n° 1 (2001). Paragraphe 1 de l'article 29 : les buts de l'éducation* - para. 8

CADBE - art. 11.2.b, 11.3.d et 14.2.h
CSE révisée - art. 14

→ conseils
→ prévention

Enfant

« Un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dix-huit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable »
(Convention relative aux droits de l'enfant)

CDE - art. 1 et 5
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 38 à 40
PIDCP - art. 24

CADBE - art. 2
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants - art. 1

→ droit d'être entendu et écouté
→ émancipation
→ enfant soldat
→ exercice des droits
→ exploitation
→ famille
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ mesures de protection de l'enfant
→ mineur
→ personnalité juridique
→ travail des enfants

Enfant des rues

CDE - art. 6, 19 et 39
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 12 (2009). Le droit de l'enfant d'être entendu* - para. 118, 122

→ abandon
→ négligence
→ réadaptation / réinsertion sociale

Enfant soldat

CDE - art. 38 et 39
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000)
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 8.7

Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998) - art. 8.2.b.xxvi, 8.2.e.vii

OIT, Convention n° 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (1999) - art. 3.a

CADBE - art. 22.2

Croix-Rouge, Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) - art. 77
Croix-Rouge, Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II) - art. 4.4

→ crimes de guerre
→ réadaptation / réinsertion sociale
→ service militaire

Enlèvement d'enfant (criminel)

CDE - art. 21 et 35
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000) - art. 8 à 10

CADBE - art. 29

→ mariage forcé
→ traite des êtres humains
→ victime

Enlèvement d'enfant par un parent

CDE - art. 11

CADBE - art. 29.a
CdE, Convention européenne sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de garde des enfants et le rétablissement de la garde des enfants (1980)

Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants (1980)

→ non-retour illicite

Enregistrement des naissances

CDE - art. 7 et 8
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 7 (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance* - para. 25
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 41
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 79
PIDCP - art. 24.2
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 16.9

CADBE - art. 6
CEDH - art. 8

→ droit de connaître son origine
→ état civil
→ filiation
→ identité
→ nom
→ personnalité juridique

Enseignement primaire obligatoire et gratuit

« Les Etats parties reconnaissent le droit de l'enfant à l'éducation, et en particulier […] ils rendent l'enseignement primaire obligatoire et gratuit pour tous »
(Convention relative aux droits de l'enfant)

CDE - art. 28.1.a
PIDESC - art. 13.2.a et 14
Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale n° 13 (vingt et unième session, 1999). Le droit à l'éducation (art. 13 du Pacte)* - para. 10, 51, 59
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 4.1 et 4.2

CADBE - art. 11.3.a
CSE révisée - art. 17.2

→ droit à l'éducation
→ éducation inclusive
→ enseignement privé
→ scolarisation

Enseignement privé

CDE - art. 29.2
PIDESC - art. 13.3

CADBE - art. 11.7
CEDH, Protocole additionnel - art. 2

→ éducation religieuse
→ scolarisation

Entretien de l'enfant

CDE - art. 18, 27.2 et 27.4
PIDESC - art. 10

CADBE - art. 20

→ contribution alimentaire
→ niveau de vie suffisant
→ responsabilité parentale

Équité

« Une répartition équitable des dépenses ne consiste pas toujours à dépenser le même montant pour chaque enfant, mais plutôt à prendre des décisions en matière de dépenses qui conduisent à une égalité réelle entre les enfants. Les ressources doivent être ciblées équitablement pour promouvoir l'égalité »
(Comité des droits de l'enfant - *Observation générale n° 19)*

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 19 (2016) sur l'élaboration des budgets publics aux fins de la réalisation des droits de l'enfant (art. 4)* - para. 10, 44, 57, 61, 100

→ égalité
→ justice

Esclavage

CDE - art. 32 à 36
PIDCP - art. 8
Société des Nations, Convention relative à l'esclavage (1926)
ONU, Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage (1956)

OIT, Convention n° 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (1999) - art. 3.a

CADBE - art. 15, 27 et 29
CEDH - art. 4.1

→ exploitation du travail des enfants
→ personnalité juridique
→ trafic ou traite d'enfants
→ traite des êtres humains
→ victime

État

obligation des États de mettre en œuvre et de respecter les droits de l'enfant :
CDE - préambule ; art. 2, 3, 4, 5 et 44
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)*

CADBE - art. 1, 3, 4 et 43
CEDH - art. 1 et 14

→ administration
→ autorités
→ compétence
→ devoir d'éducation
→ devoir de protection
→ État membre
→ État partie
→ gouvernement
→ non-discriminationt
→ respect des droits de l'enfant
→ responsabilité de l'État
→ services de l'État
→ transparence

État civil

CDE - art. 7 et 8
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 41
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 79
PIDCP - art. 24

CADBE - art. 6
CEDH - art. 8
CourEDH, Affaire Mennesson contre France, Arrêt du 26.06.2014 - para. 96
CourEDH, *Avis consultatif relatif à la reconnaissance en droit interne d'un lien de filiation entre un enfant né d'une gestation pour autrui pratiquée à l'étranger et la mère d'intention,* du 10.04.2019

→ droit de connaître son origine
→ enregistrement des naissances
→ identité
→ personne

État de droit

ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - Déclaration, para. 15 ; ODD n° 9.c, 16.3

CdE, *Liste des critères de l'état de droit* (Commission européenne pour la démocratie par le droit) (2016)
UE, Traité sur l'Union Européenne (Traité de Lisbonne) (2007) - art. 2, 21.1 et 21.2.b

Allemagne, Loi fondamentale - art. 20.3
Suisse, Constitution - art. 5

État membre

Charte des Nations Unies - art. 2, 3 et 4

État partie

« Les Etats parties s'engagent à respecter les droits qui sont énoncés dans la présente Convention et à les garantir à tout enfant relevant de leur juridiction […] »
(Convention relative aux droits de l'enfant)

CDE - préambule, 1ère ligne ; art. 2
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 19 (2016) sur l'élaboration des budgets publics aux fins de la réalisation des droits de l'enfant (art. 4)*

CADBE - préambule, 1ère ligne ; art. 1
CEDH - art. 1 *(parties contractantes)*

Éthique (médicale)

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)* - para. 85, 115

Association médicale mondiale, *Code international d'éthique médicale* (1949)

→ expérimentation médicale

Ethnique

CDE - art. 2 et 30
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 11 (2009). Les enfants autochtones et leurs droits en vertu de la Convention*
PIDCP - art. 27
ONU, *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, A/RES/61/295 (2007)

CADBE - art. 3, 11.2.d et 25.3
CdE, Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (1995)

→ autochtone
→ indigène
→ liberté culturelle
→ origine (nationale, ethnique ou sociale)
→ tribal

Étranger

CDE - art. 2 et 10
PIDCP - art. 13
ONU, *Déclaration sur les droits de l'homme des personnes qui ne possèdent pas la nationalité du pays dans lequel elles vivent*, A/RES/40/144 (1985)

CEDH - art. 14

→ expulsion
→ migration
→ origine (nationale, ethnique ou sociale)

Étude d'impact

« Une étude de l'impact sur les droits de l'enfant vise à prévoir les répercussions de tout projet de politique, loi, règlement ou décision budgétaire ou autre décision administrative […] sur les enfants et l'exercice de leurs droits »
(Comité des droits de l'enfant - *Observation générale n° 14)*

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 14 (2013) sur le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit une considération primordiale (art. 3, par. 1)* - para. 99
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)* - para. 82, 106
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 16 (2013) sur les obligations des États concernant les incidences du secteur des entreprises sur les droits de l'enfant* - para. 78 à 81
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 19 (2016) sur l'élaboration des budgets publics aux fins de la réalisation des droits de l'enfant (art. 4)* - para. 47, 106
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 23, 30, 38

CdE, *Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique* (2018) - lignes dir. 90, 94 à 97, 112

Examen médical

Association médicale mondiale, *Code international d'éthique médicale* (1949)
Association médicale mondiale, *Déclaration d'Ottawa sur la santé des enfants* (1998) - principe 3.j

→ droit d'être entendu et écouté
→ soins de santé
→ traitement médical

Exclusion sociale

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 12, 26, 31, 35, 58, 66, 71
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 8

CSE révisée - art. 30

…

Exclusion sociale *(suite)*
→ intégration
→ minimum vital
→ pauvreté
→ zone

Exécution extrajudiciaire

ONU, Conseil économique et social, *Principes relatifs à la prévention efficace des exécutions extrajudiciaires, arbitraires et sommaires et aux moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions*, résolution 1989/65, 24.05.1989

Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998) - art. 8.2.c.iv

→ crimes de guerre
→ disparitions forcées
→ génocide
→ peine capitale

Exercice des droits

CDE - art. 5

CADBE - art. 9.2, 14.2, 23.1 et 43.1
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants - art. 1

→ capacité
→ droit d'être entendu et écouté
→ droit de pétition
→ droit de vote
→ justice / accès à la justice
→ mineur
→ personnalité juridique

Exil

CDE - art. 9.4, 10.1 et 10.2

CADBE - art. 23.4 et 25.2.b

→ expulsion
→ rapatriement
→ réunification familiale
→ séparation

Expérimentation médicale

- ***conditions éthiques de l'expérimentation médicale :***

Association médicale mondiale, *Déclaration d'Helsinki. Principes éthiques applicables à la recherche impliquant des êtres humains* (1964) - principes 19 et 20
Association médicale mondiale, *Déclaration d'Ottawa sur la santé des enfants* (1998) - principe 3.j

- ***interdiction de l'expérimentation médicale sans le consentement :***

PIDCP - art. 7

Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998) - art. 8.2.a.ii, 8.2.b.x et 8.2.e.xi

→ consentement
→ éthique médicale
→ recherche médicale
→ torture

Exploitation

« Les Etats parties protègent l'enfant contre toutes autres formes d'exploitation préjudiciables à tout aspect de son bien-être. »
(Convention relative aux droits de l'enfant - art. 36)

CDE - art. 32 à 36
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 5.2, 16.2

CADBE - art. 15 et 27

Exploitation du travail des enfants →

Exploitation sexuelle des enfants →

Exploitation du travail des enfants

CDE - art. 32
PIDESC - art. 10
ONU, Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage (1956)
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 8.7

OIT, Convention n° 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi (1973) - art. 2 et 3
OIT, Convention n° 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (1999) - art. 3

CADBE - art. 15
CSE révisée - art. 17.2.b

→ enfant soldat
→ esclavage
→ Organisation internationale du Travail
→ pires formes de travail des enfants
→ **travail des enfants**
→ **travail domestique**
→ victime

Exploitation sexuelle

CDE - art. 34
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000)
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019)
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 112 à 116

Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998) - art. 7.1.g, 8.2.b.xxii et 8.2.e.vi

OIT, Convention n° 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (1999) - art. 3.b

CADBE - art. 27
Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) (2007)
UE, Directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie

→ crimes contre l'humanité
→ crimes de guerre
→ **pires formes de travail des enfants**
→ trafic ou traite d'enfants
→ vente d'enfants
→ victime

Expulsion

PIDCP - art. 13
ONU, Convention relative au statut des réfugiés (1951) - art. 32 et 33
ONU, Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) - art. 20.2, 22, 23 et 56
ONU, *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, A/RES/73/195 (2018) - objectif n° 21

CEDH, Protocole n° 4 (1963) - art. 3 et 4

→ détention pour des raisons administratives
→ rapatriement
→ renvoi

F

Faim

PIDESC - art. 11.2
Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale n° 12 (vingtième session, 1999). Le droit à une nourriture suffisante (art. 11)*
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 2

→ alimentation
→ famine
→ malnutrition
→ mortalité enfantine

Famille

« La famille est l'élément naturel et fondamental de la société et a droit à la protection de la société et de l'État. »
(Déclaration universelle des droits de l'homme)

- ***protection de la cellule familiale et des liens familiaux :***

CDE - art. 3.2, 5, 7, 8, 9, 10 et 16
DUDH - art. 16.3
PIDCP - art. 23
PIDESC - art. 10

CADBE - art. 10 et 18
CEDH - art. 8
CSE révisée - art. 16

→ liens familiaux
→ parents
→ relations personnelles
→ responsabilité parentale
→ réunification familiale
→ vie familiale

- ***aide et soutien à la famille :***

CDE - art. 18
DUDH - art. 16.3
PIDESC - art. 10

CADBE - art. 17.3 et 20 ; art. 31 *(soutien de l'enfant à sa famille)*
CSE révisée - art. 16

→ allocations sociales
→ entretien de l'enfant

Famille élargie

CDE - art. 5

CADBE - art. 9

→ parents
→ responsabilité parentale

Famille recomposée

→ famille
→ parents
→ relations personnelles
→ responsabilité parentale
→ vie familiale

Famine

PIDESC - art. 11.2
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 2

→ alimentation
→ faim
→ malnutrition
→ mortalité enfantine

Filiation

CDE - art. 7 et 8
PIDCP - art. 24

CADBE - art. 6
CEDH - art. 8

→ adoption
→ droit de connaître son origine
→ état civil
→ identité
→ liens familiaux
→ nom

Fille

CDE - art. 2 et 29.1.d
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000) - préambule *(fillettes)*
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019) - lignes dir. 4, 7, 33.c, 97.a
PIDCP - art. 2.1, 3, 4.1 et 26
PIDESC - art. 2.2 et 3
ONU, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 5

OIT, Convention n° 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (1999) - art. 7.2.e

CADBE - art. 3, 11.3.e *(enfants féminins doués),* 11.6 *(filles)*, 14.2.e *(femmes)*, 21.2 *(filles)* et 30 *(droit des mères emprisonnées)*
CEDH - art. 14
CSE révisée - art. 10.2

→ droits des femmes
→ égalité des sexes
→ mariage d'enfants
→ non-discrimination
→ pratiques traditionnelles préjudiciables

Formation obligatoire

→ droit à l'éducation
→ enseignement primaire obligatoire et gratuit
→ scolarisation

Formation professionnelle

CDE - art. 23.3 et 28.1.b
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 73-74
PIDESC - art. 6.2 et 13.2.b
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 4.5 et 4.b

CADBE - art. 11.3.b et 13.2
CSE révisée - art. 15.1 et 17.1.a

…

Formation proifessionnelle *(suite)*
→ allocations de formation
→ apprentissage
→ conseils
→ liberté (de choix en matière) de formation
→ orientation professionnelle

Fortune

CDE - art. 2
PIDCP - art. 2.1, 24 et 26
PIDESC - art. 2.2

CADBE - art. 3
CEDH - art. 14

→ égalité
→ inégalité
→ non-discrimination

Foyer

→ placement en institution

Fracture numérique

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 4, 11, 94, 102
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - Déclaration, para. 15 ; ODD n° 9.c, 17.6

Union internationale des Télécommunications, *Connect 2030 – Un programme pour connecter tout un chacun à un monde meilleur* (2000) - but 2

→ droit à l'information
→ exclusion
→ illettrisme numérique

Fraude

→ discipline scolaire
→ dopage

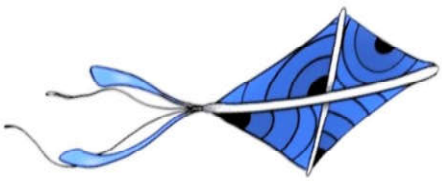

G

Garanties de procédure

CDE - art. 40.2.b
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 38 et ss., 72, 103
PIDCP - art. 14

CADBE - art. 17.2.c
CEDH - art. 6
CEDH, Protocole n° 7 - art. 1 à 4
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010) - lignes dir. III.E.2, IV.B.26

→ assistance juridique
→ droit d'être entendu et écouté
→ information sur ses droits
→ procès équitable
→ recours
→ témoignage
→ tribunal

Garde de l'enfant

→ droit aux relations personnelles
→ droit de garde
→ droit de visite
→ enlèvement d'enfant par un parent
→ mesures de protection de l'enfant

Génétique

CDE - art. 24.2.e

UNESCO, *Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme* (1993)

→ éthique médicale
→ expérimentation médicale

Génocide

ONU, Convention pour la répression du crime de génocide (1948)

Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998) - art. 5.a, 6, 25.3.e et 33.2

Gouvernement

obligation du gouvernement de mettre en œuvre et de respecter les droits de l'enfant :
CDE - préambule ; art. 2, 3, 4, 5 et 44
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)*

CADBE - art. 1, 3, 4 et 43
CEDH - art. 1 et 14

→ administration
→ article 12 de la Convention
→ compétence
→ démocratie
→ élection
→ État
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ non-discrimination
→ respect des droits de l'enfant9
→ responsabilité de l'État
→ services de l'État
→ transparence

Guerre

- ***protection des enfants dans les guerres :***

CDE - art. 38 et 39
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000)

CADBE - art. 22

- ***protection des populations civiles :***

Croix-Rouge, Convention de Genève (IV) relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (1949)
Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) - art. 77
Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II) - art. 4.3

- ***interdiction de la propagande en faveur de la guerre :***

PIDCP - art. 20.1

→ conflit armé
→ crimes de guerre
→ droit humanitaire
→ enfant soldat
→ population civile

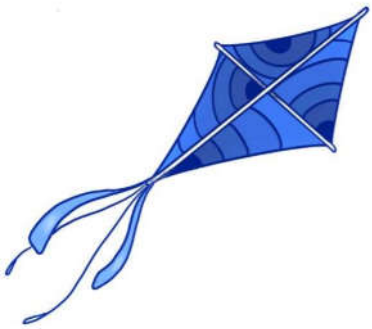

H

Handicap

« La Convention [relative aux droits de l'enfant] est l'unique instrument faisant explicitement mention du handicap en tant que motif de discrimination. Cela peut s'expliquer par le fait que les enfants handicapés figurent parmi les groupes d'enfants les plus vulnérables »
(Comité des droits de l'enfant - *Observation générale n° 9*)

obligation de non-discrimination, de protection sociale, d'éducation et d'intégration :
CDE - art. 2 et 23
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 9 (2006). Les droits des enfants handicapés* [14]
PIDCP - art. 2.1
PIDESC - art. 2.2
ONU, Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006)

CADBE - art. 13
CEDH - art. 14
CSE révisée - art. 15

→ article 12 de la Convention
→ éducation inclusive
→ égalité
→ participation
→ sécurité sociale

Harcèlement

CDE - art. 19
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 33, 34, 48, 58, 70, 71

CADBE - art. 16.1

→ cyberharcèlement
→ harcèlement numérique
→ harcèlement sexuel
→ victime
→ violence

Harcèlement numérique

CDE - art. 19 et 34
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 17 (2013) sur le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives et de participer à la vie culturelle et artistique (art. 31)* - para. 46
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 48
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 14, 25, 60, 77, 81-82, 92, 104 *(cyberagressions)*

CdE, *Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique* (2018) - lignes dir. 48, 51, 59

→ cyberharcèlement
→ harcèlement
→ harcèlement sexuel
→ mesures de protection de l'enfant
→ sphère privée
→ victime
→ violence

[14] La protection et la promotion des droits des enfants en situation de handicap sont systématiquement abordées par le Comité des droits de l'enfant dans le cadre de ses Observations générales.

Harcèlement sexuel

CDE - art. 19 et 34
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019) - lignes dir. 37 à 42, 68-69

CADBE - art. 16 et 27
CSE révisée - art. 26
Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) (2011)

→ cyberharcèlement
→ harcèlement
→ victime
→ violence

Homophobie

CDE - art. 2
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 33-34

→ harcèlement
→ non-discrimination
→ orientation sexuelle
→ violence

Honneur

CDE - art. 16
PIDCP - art. 17

CADBE - art. 10

→ dignité
→ réputation
→ respect des droits et des libertés

Hors mariage

CDE - art. 2
PIDCP - art. 2.1 et 24.1
PIDESC - art. 10.3

CADBE - art. 3 et 18.3
CdE, Convention européenne sur le statut juridique des enfants nés hors mariage (1975)

→ égalité
→ non-discrimination

Hospitalisation

CDE - art. 24 ; art. 3.3

EACH, *Charte européenne des droits de l'enfant hospitalisé* (1988)

→ examen médical
→ privation de liberté
→ soins de santé
→ traitement médical

Huis clos

CDE - art. 3 et 40.2.b
ONU, *Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (les Règles de Beijing)* (1985) - règle n° 8
PIDCP - art. 14

CADBE - art. 17.2.d
CEDH - art. 6

→ garanties de procédure
→ justice pour mineurs
→ victime

Humain

« Aux termes de la présente Charte, on entend par «Enfant» tout être humain âgé de moins de 18 ans »
(Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant)

CDE - art. 1
Charte des Nations Unies - préambule ; art. 26
DUDH - art. 1

CADBE - art. 2

→ droits humains
→ humanité
→ libres et égaux en dignité et en droits
→ personne

Humanité

« L'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur »
(Déclaration des droits de l'enfant, dite « Déclaration de Genève »)

ensemble des personnes :
Société des Nations, *Déclaration des droits de l'enfant* (1924) - préambule
Charte des Nations Unies - préambule
DUDH - préambule

obligation de traiter un enfant avec humanité :
CDE - art. 37.c
PIDCP - art. 10

CADBE - art. 11.5 et 20.1.c
CEDH - art. 3 *(interdiction des traitements cruels, inhumains et dégradants)*

→ crimes contre l'humanité
→ dignité
→ Déclaration des droits de l'enfant
→ droit humanitaire
→ exploitation
→ respect des droits de l'enfant
→ universalité

Hygiène

CDE - art. 24.2.e
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)* - para. 49, 59
PIDESC - art. 13.2.b
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 6.2

CADBE - art. 14.2.h
CSE révisée - art. 3

→ droit à un environnement sain
→ eau potable
→ pollution
→ santé
→ W-C

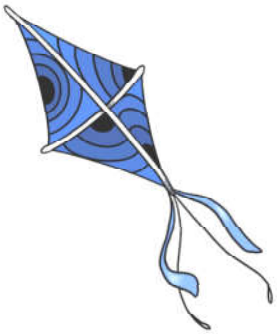

Idées

CDE - art. 13
PIDCP - art. 19.2

CEDH - art. 10.1

→ convictions
→ opinions
→ parti politique

Identité

- ***droit à une identité :***

CDE - art. 7 et 8
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 41
PIDCP - art. 24
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 16.9

CADBE - art. 6

- ***sentiment d'identité et conservation de son identité :***

CDE - art. 29.1.c
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 11 (2009). Les enfants autochtones et leurs droits en vertu de la Convention* - para. 18, 44 et ss., 69
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 33-34

→ autochtone
→ état civil
→ origine

Illégal

CDE - art. 8, 16, 34 et 37.b

CADBE - art. 10

→ justice
→ loi

Illettrisme

CDE - art. 28.3
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 4.6

→ alphabétisation
→ analphabétisme

Illettrisme numérique

CDE - art. 28.3
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 18, 28

Union internationale des Télécommunications, *Connect 2030 – Un programme pour connecter tout un chacun à un monde meilleur* (2000) - but 2

→ fracture numérique

Immixtion

→ ingérence

Impartialité

CDE - art. 37.d et 40.2.b
PIDCP - art. 14.1

CADBE - art. 4.2 et 17.2.c.4
CEDH - art. 6.1 et 10.2

→ garanties de procédure
→ indépendance

Imprescriptibilité

Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998) - art. 29

→ prescription

Incapacité

CDE - art. 2, 5 et 40.3.a

CADBE - art. 4.1, 17.4 et 31

→ capacité
→ handicap
→ minorité
→ non-discrimination

Incarcération

CDE - art. 3.3 et 37
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 8, 82, 92

CADBE - art. 17.2 ; art. 30 *(enfants de mères emprisonnées)*
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010) - lignes dir. IV.A.19, IV.A.20, IV.A.22

→ détention en cas d'infraction pénale
→ emprisonnement

Indépendance

- ***indépendance des États :***

CADBE - art. 11.2.e et 31.e

- ***indépendance des tribunaux :***

CDE - art. 37.d et 40.2.b.iii
PIDCP - art. 14.1

CADBE - art. 17.2.c.4
CEDH - art. 6.1

→ autonomie
→ impartialité

Indigène

CDE - art. 2 et 30
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 11 (2009). Les enfants autochtones et leurs droits en vertu de la Convention*
PIDCP - art. 27
ONU, *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, A/RES/61/295 (2007)

OIT, Convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux (1989)

→ ethnique
→ liberté culturelle
→ origine (nationale, ethnique ou sociale)

Inégalité

ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 4.5 et 10

→ arbitraire
→ égalité
→ exclusion
→ non-discrimination

Information

- ***nécessité de l'information :***

CDE - art. 13 et 24.2.e
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 37, 42, 47-48, 79
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 50 à 57
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 16.10

CADBE - art. 14.2.h et 15.2.d

→ censure
→ journaliste
→ liberté d'information
→ liberté de la presse
→ TIC

- ***droit de recevoir des informations adéquates :***

CDE - art. 17, 21.a *(en cas d'adoption)*, 24.2.e, 24.2.f *(santé)* et 28.1.d *(orientation scolaire)*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 55, 59 à 64, 73-74

CADBE - art. 14.2.h *(santé)*, 19.4 *(droit des parents d'être informés)* et 24.a *(en cas d'adoption)*

→ accès au dossier
→ droit à l'information
→ information sur ses droits

Information sur ses droits

CDE - art. 40.2 et 42
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)* - para. 66 à 70
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 42
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 32-33
PIDCP - art. 14 et 19
ONU, *Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme*, A/RES/66/137 (2011)

CADBE - art. 14.2.h et 17.2.c.2
CEDH - art. 6 et 10
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996) - art. 2.d, 3.a, 6.b, 10.1.a, 12.2.c et 12.2.d
UE, *Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions)* (2021) - point 4

→ droit à l'information
→ garanties de procédure
→ information
→ transparence

Infraction

→ conflit avec la loi
→ prescription

Ingérence

ingérence dans la vie privée et familiale :
CDE - art. 8.1 et 16
PIDCP - art. 17

CADBE - art. 10
CEDH - art. 8

→ protection des données
→ vie familiale
→ vie privée
→ violation des droits humains

Initiative populaire

UE, Traité sur l'Union Européenne (Traité de Lisbonne) (2007) - art. 11

Burkina Faso, Constitution - art. 98 et 161
Californie, Constitution - art. II sec.8
Italie, Constitution - art. 71
Suisse, Constitution fédérale - art. 139

→ démocratie
→ liberté de vote
→ référendum populaire

Injustice

→ arbitraire
→ illégal
→ justice

Innocent

CDE - art. 40.2.b.i
PIDCP - art. 14.2

CADBE - art. 17.2.c.1
CEDH - art. 6.2

→ présomption d'innocence

Institutions

→ administration
→ autorités
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ respect des droits de l'enfant
→ responsabilité de l'État
→ tribunal

Institutions (accueillant des enfants)

CDE - art. 3, 18.2, 20.3 et 40.3
ONU, *Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants*, A/RES/64/142 (2009)

CADBE - art. 20.2.b et 25.2.a
CdE, *Recommandation CM/Rec(2005)5 du Comité des Ministres aux Etats membres relative aux droits des enfants vivant en institution*

→ intérêt supérieur de l'enfant
→ mesure de contrainte
→ mesures de protection de l'enfant
→ placement en institution
→ privation de liberté
→ respect des droits de l'enfant

Instruction pénale

CDE - art. 40.2.b
PIDCP - art. 14

CADBE - art. 17.2.c
CEDH - art. 6

→ droit d'être entendu et écouté
→ droits de la défense
→ justice pour mineurs

Instruction publique

→ droit à l'éducation
→ éducation
→ éducation inclusive
→ enseignement primaire obligatoire et gratuit
→ scolarisation

Intégration

CDE - art. 23.3 et 40.1
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 9 (2006). Les droits des enfants handicapés* - para. 11, 16, 32, 64, 66-67
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale conjointe n° 3 (2017) du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et n° 22 (2017) du Comité des droits de l'enfant sur les principes généraux relatifs aux droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales* - para. 23, 32.j, 33, 44
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale conjointe n° 4 (2017) du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et n° 23 (2017) du Comité des droits de l'enfant sur les obligations des États en matière de droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour* - para. 62-63
ONU, Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) - art. 45.2
ONU, Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006) - art. 19, 24.2.e et 26.1

CADBE - art. 13.2 et 17.3 ; art. 30.f *(réintégration des mères après leur emprisonnement)*
CSE révisée - art. 15

→ éducation inclusive
→ handicap
→ migration
→ réinsertion sociale
→ tolérance

Intégrité

protection de l'intégrité physique et psychique :
CDE - art. 19, 28.2, 34 et 37.a
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 8 (2006). Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments (art. 19, 28 (par. 2) et 37, entre autres)* - para. 5, 16, 21
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 13 (2011). Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence* - para. 3.b, 13, 17, 27, 43.a.ix
PIDCP - art. 7

CADBE - art. 11.5, 16, 17.2.a, 21.1 et 27
CEDH - art. 3
CSE révisée - art. 17.1.b
Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) (2011) - art. 14.1, 30.2 et 33

→ dignité
→ discipline scolaire
→ pratiques traditionnelles préjudiciables
→ torture
→ traitements cruels, inhumains et dégradants
→ violence

Intérêt général

→ intérêt public

Intérêt public

CDE - art. 10.2, 13.2, 14.2, 15.2
PIDCP - art. 12, 13, 14.1, 18.2, 19.3, 21 et 22.2

CADBE - art. 31 *(responsabilités des enfants)*
CEDH - art. 6.1, 6.3, 8.2, 9.2, 10.2 et 11.2

→ restrictions des droits et des libertés
→ salubrité publique

Intérêt supérieur de l'enfant →

Intérêt supérieur de l'enfant

CDE - art. 3, 9, 18, 20, 21, 37.c et 40.2.b.iii
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 14 (2013) sur le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit une considération primordiale (art. 3, par. 1)* [15]

CADBE - art. 4, 19, 20, 24 et 25
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996) - préambule ; art. 1.2, 6 et 10

Convention de La Haye concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de protection des enfants (1996) - art. 8 à 10, 22, 23, 28 et 33

→ adoption
→ autorité parentale
→ avis de l'enfant
→ étude d'impact
→ protection de l'enfance

Intimité

CDE - art. 16
PIDCP - art. 17

CADBE - art. 10
CEDH - art. 8

→ confidentialité
→ intégrité
→ vie privée

Intolérance

→ non-discrimination
→ racisme
→ respect des droits et des libertés d'autrui

Invalidité

→ handicap

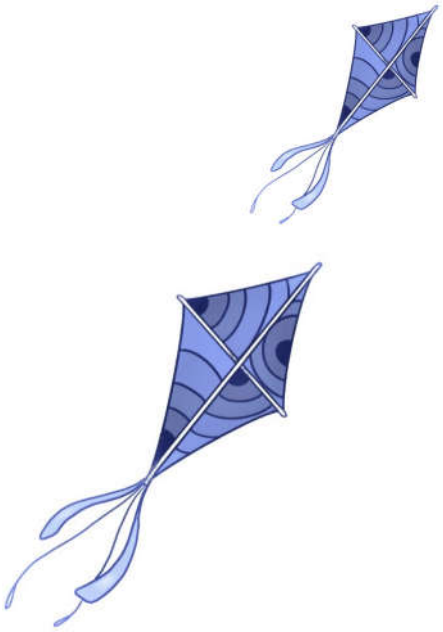

[15] L'obligation de prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant est systématiquement abordée par le Comité des droits de l'enfant dans le cadre de ses Observations générales.

J

Jeune
→ adolescent
→ enfant
→ mineur
→ minorité

Journaliste
CDE - art. 13 et 17
PIDCP - art. 19
ONU, *La sécurité des journalistes et la question de l'impunité*, A/RES/70/162 (2015)

CEDH - art. 10

→ censure
→ information
→ liberté de la presse

Juge
ONU, Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, *Principes fondamentaux relatifs à l'indépendance de la magistrature* (1985)

→ impartialité
→ justice
→ tribunal

Jugement
→ condamnation
→ garanties de procédure
→ justice pour mineurs

Juridiction
→ cour
→ juge
→ justice
→ tribunal

Justice
« Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous »
(ONU - *Objectif de développement durable n° 16)*

- ***exigence de la communauté internationale :***

Charte des Nations Unies - préambule ; art. 1.1 et 2.3
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 16

→ égalité devant la loi
→ impartialité
→ indépendance des tribunaux

- ***accès des enfants à la justice*** →

- ***accès des enfants à la justice :***

CDE - art. 4, 8.2, 9, 12, 19.2 et 25
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000) - art. 8
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019)
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)* - para. 24-25
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 16 (2013) sur les obligations des États concernant les incidences du secteur des entreprises sur les droits de l'enfant* - para. 30, 61, 66 et ss., 84
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 19, 22
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale conjointe n° 3 (2017) du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et n° 22 (2017) du Comité des droits de l'enfant sur les principes généraux relatifs aux droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales* - para. 32.k, 47
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 43 à 49
PIDCP - art. 14
ONU, Conseil des droits de l'homme, *Droits de l'enfant : réaliser les droits de l'enfant grâce à un environnement sain*, A/HRC/RES/45/30 (2020) - para. 7

Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (1981) - art. 7
CEDH - art. 6
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010)
CdE, *Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique* (2018) - lignes dir. 6, 20, 25, 33, 48, 67 et ss., 73

→ **droit à un environnement sain**
→ droit d'être entendu et écouté
→ garanties de procédure
→ justice pour mineurs
→ **protection des données**
→ recours
→ réparation

Justice civile

→ droit d'être entendu et écouté
→ garanties de procédure
→ justice / accès à la justice
→ procédure

Justice pénale

→ droit d'être entendu et écouté
→ droits de la défense
→ garanties de procédure
→ procédure

Justice pour mineurs

CDE - art. 40.1 et 40.44
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants*
ONU, *Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (les Règles de Beijing)* (1985)
PIDCP - art. 14

CADBE - art. 17
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010)

…

Justice pour mineurs *(suite)*
→ conflit avec la loi
→ déjudiciarisation
→ droits de la défense
→ garanties de procédure
→ instruction pénale
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ mesure éducative
→ mesures de protection de l'enfant
→ recours
→ réparation

K

Kafala

CDE - art. 20 et 21
ONU, *Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants*, A/RES/64/142 (2009)

→ placement familial

Kilotonne

ONU, Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (2017 - entré en vigueur le 22.01.2021)

→ conflit armé
→ droit humanitaire
→ guerre

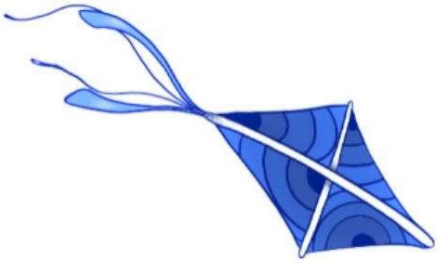

L

Laïcité
→ liberté de conscience et de croyance
→ liberté religieuse
→ non-discrimination

Landsgemeinde
Suisse, Constitution du canton de Glaris - art. 61 et ss.

Langue
- ***non-discrimination en raison de la langue :***

CDE - art. 2, 29.1.c et 30
PIDCP - art. 2.1, 4, 24, 26 et 27

CADBE - art. 2
CEDH - art. 14

- ***droit d'utiliser sa propre langue :***

CDE - art. 30
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 11 (2009). Les enfants autochtones et leurs droits en vertu de la Convention*
ONU, *Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques*, A/RES/47/135 (1992)

CdE, Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (1995)

- ***droit à des informations dans sa propre langue :***

CDE - art. 30 et 40.2.b.vi
PIDCP - art. 14

CADBE - art. 17.1.2.c.2
CEDH - art. 5.2

→ minorités
→ non-discrimination

Légal
→ loi

Légalité
→ loi

Libération
→ abolition de l'esclavage
→ arrestation
→ autonomie
→ indépendance

Liberté
et libertés fondamentales

> « Nous, peuples des Nations Unies, résolus
> à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une
> liberté plus grande »
> *(*Charte des Nations Unies*)*

…

Liberté(s) *(suite)*

CDE - préambule ; art. 29.1.b et 40.1
Charte des Nations Unies - préambule ; art. 1.3
DUDH - préambule ; art. 2 et 28

CADBE - préambule ; art. 11.2.b et 17.1
CEDH - préambule ; art. 1, 13 et 17

→ démocratie
→ devoirs
→ droits fondamentaux

Liberté artistique

CDE - art. 31
PIDCP - art. 19.2
PIDESC - art. 15.3

CADBE - art. 12
CEDH - art. 10

→ liberté culturelle

Liberté culturelle

CDE - art. 30 et 31
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 11 (2009). Les enfants autochtones et leurs droits en vertu de la Convention* - para. 2, 14, 16, 22
PIDCP - art. 27
PIDESC - art. 15.1
Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale n° 21. Droit de chacun de participer à la vie culturelle (art. 15, par. 1 a), du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)* (2009) - para. 32-33

UNESCO, Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005) - art. 2

CADBE - art. 12
CEDH - art. 10

→ autochtone
→ identité
→ liberté artistique

Liberté d'association

CDE - art. 15
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 36 à 40
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 64 à 66
PIDCP - art. 12

CADBE - art. 8
CEDH - art. 11

→ liberté de réunion
→ liberté syndicale
→ parti politique

Liberté d'établissement

CDE - art. 10.2
PIDCP - art. 12

CEDH, Protocole n° 4 - art. 2.1 et 2.2

→ domicile
→ liberté de mouvement
→ libre circulation

Liberté d'expression

CDE - art. 13
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 12 (2009). Le droit de l'enfant d'être entendu* - para. 68, 80 à 83
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 42
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 58 à 61
PIDCP - art. 19

CADBE - art. 7
CEDH - art. 10

→ article 12 de la Convention
→ démocratie
→ liberté artistique
→ liberté d'opinion
→ liberté de la presse
→ liberté de manifestation

Liberté d'information

CDE - art. 13 et 17
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 50 à 57
PIDCP - art. 19
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 16.10

CEDH - art. 10

→ censure
→ démocratie
→ droit à l'information
→ information
→ liberté de la presse
→ TIC

Liberté d'opinion

PIDCP - art. 19.1
Comité des droits de l'homme, *Observation générale n° 34. Article 19 : Liberté d'opinion et liberté d'expression* (2011) - para. 9

CADBE - art. 7
CEDH - art. 10.1

→ droit de vote
→ idées
→ liberté d'expression
→ liberté de manifestation
→ liberté de pensée
→ liberté de vote
→ parti politique

Liberté de conscience et de croyance

CDE - art. 14.1
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 43
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 62-63
PIDCP - art. 18.1
Comité des droits de l'homme, *Observation générale n° 22 (48) (art. 18)* (1993)

CADBE - art. 9
CEDH - art. 9.1

→ liberté d'expression
→ liberté de manifestation
→ liberté religieuse

Liberté (de choix en matière) de formation

CDE - art. 28.1.b
DUDH - art. 23

OIT, Convention n° 122 sur la politique de l'emploi (1964) - art. 1

CSE révisée - art. 9
UE, Charte des droits fondamentaux (2000) - art. 15

→ allocations de formation
→ apprentissage
→ bourses d'études
→ formation professionnelle
→ information
→ jeune travailleur
→ orientation professionnelle

Liberté de la presse

CDE - art. 13 et 17
PIDCP - art. 19.2

CADBE - art. 7
CEDH - art. 10

→ censure
→ démocratie
→ journaliste
→ liberté d'expression
→ liberté d'information

Liberté de manifestation

PIDCP - art. 19 et 21

CEDH - art. 10 et 11

→ liberté d'expression
→ liberté de réunion

Liberté de mouvement

CDE - art. 10.2
PIDCP - art. 12

CEDH, Protocole n° 4 - art. 2

→ détention
→ liberté d'établissement
→ libre circulation
→ privation de liberté

Liberté de pensée

CDE - art. 14
PIDCP - art. 18
Comité des droits de l'homme, *Observation générale n° 22 (48) (art. 18)* (1993)

CADBE - art. 9
CEDH - art. 9

→ liberté d'expression
→ liberté d'opinion
→ liberté de conscience et de croyance
→ opinions

Liberté de réunion

CDE - art. 15
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 36 à 40
PIDCP - art. 21

CADBE - art. 8
CEDH - art. 11

…

Liberté de réunion *(suite)*
→ liberté d'association
→ liberté de manifestation

Liberté de vote

CDE - art. 12
PIDCP - art. 25

vote obligatoire :
Belgique, Constitution - art. 62
Brésil, Constitution - art. 14 par. I

→ abstention
→ droit de vote

Liberté des médias

→ liberté de la presse

Liberté individuelle

→ liberté personnelle

Liberté personnelle

CDE - art. 37
PIDCP - art. 9

CADBE - art. 10
CEDH - art. 5

→ autonomie
→ mesure de contrainte
→ privation de liberté
→ tolérance
→ vie privée

Liberté religieuse

CDE - art. 14
PIDCP - art. 18
Comité des droits de l'homme*, Observation générale n° 22 (48) (art. 18)* (1993)

CADBE - art. 9
CEDH - art. 9

→ convictions
→ éducation religieuse
→ liberté de conscience et de croyance
→ liberté de pensée

Liberté syndicale

CDE - art. 15
PIDCP - art. 22
PIDESC - art. 8

OIT, Convention n° 87 concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948)

CADBE - art. 8
CEDH - art. 11
CSE révisée - art. 5

→ droit de grève
→ liberté d'association
→ liberté de réunion

Libre circulation des personnes

CDE - art. 9.2
PIDCP - art. 12

UE, Charte des droits fondamentaux (2000) - art. 45
Accord du 21 juin 1999 entre la Confédération suisse d'une part, et la Communauté européenne et ses États membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes

…

Libre circulation des personnes *(suite)*
→ liberté d'établissement
→ liberté de mouvement

Libres et égaux en dignité et en droits

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité »
(Déclaration universelle des droits de l'homme)

DUDH - art. 1

→ Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (1789)
→ égalité
→ esclavage
→ non-discrimination

Liens familiaux

protection des liens familiaux :
CDE - art. 5, 8, 9.1 et 18.1
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 7 (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance* - para. 15 et ss.
PIDCP - art. 23

CADBE - art. 10 et 19.1
CEDH - art. 8

→ droit de connaître son origine
→ famille
→ parents
→ responsabilité parentale
→ vie familiale

Limitations des droits et des libertés

→ restrictions des droits et des libertés

Logement

CDE - art. 27.3
PIDESC - art. 11.1
Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale n° 4 : Le droit à un logement suffisant (art. 11, par. 1, du Pacte)* (1991)

CADBE - art. 20.2.a
CSE révisée - art. 31

→ aide sociale
→ assistance
→ niveau de vie suffisant
→ sans-abri

Loi

« La Loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse »
(Déclaration des droits de l'homme et du citoyen - 1789)

CDE - art. 4 *(mesures législatives)* ; art. 8 et suivants *(loi)*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)* - para. 18 à 23
PIDCP - art. 2.2 *(mesures d'ordre législatif)* ; art. 6 et suivants *(loi)*
PIDESC - art. 2.1 *(mesures législatives)* ; art. 4, 8 et 10 *(loi)*

CADBE - art. 1.1 *(mesures législatives)* ; art. 4.1 et suivants *(loi)*
CEDH - art. 2 et suivants *(loi)*
CSE révisée - art. I *(législation)*

→ égalité de traitement
→ État de droit
→ parlement

Loisirs

CDE - art. 31.1
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 17 (2013) sur le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives et de participer à la vie culturelle et artistique (art. 31)*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 106 à 111
DUDH - art. 24

CADBE - art. 12

→ droit au jeu
→ récréation
→ repos
→ TIC

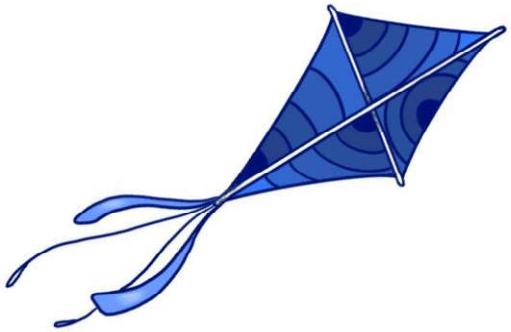

M

Majorité

CDE - art. 1

→ capacité
→ enfant
→ exercice des droits
→ minorité

Majorité pénale

« Âge à partir duquel on doit assumer une pleine responsabilité pénale »
(Dictionnaire des droits de l'enfant pour les enfants et pour les grands)

CDE - art. 40.3
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 29 et ss.
ONU, *Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (les Règles de Beijing)* (1985) - règle n° 2.2

CADBE - art. 17.4

→ dix-huit ans
→ enfant
→ mineur

Majorité sexuelle

« Âge à partir duquel on a le droit de faire ses choix sur le plan sexuel »
(Dictionnaire des droits de l'enfant pour les enfants et pour les grands)

Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019) - ligne dir. 73
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 40

Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) (2007) - art. 18.1.a, 18.2, 20.3, 22 et 23
UE, Directive 2011/93/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie - art. 8

→ abus sexuel
→ consentement
→ victime
→ violence sexuelle

Maladies transmissibles

CDE - art. 24.2.c
Comité des droits de l'enfant, O*bservation générale n° 3 (2003). Le VIH/sida et les droits de l'enfant* - para. 40 à 42
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 3

CADBE - art. 14.2.d

→ mortalité enfantine
→ planification familiale
→ santé
→ soins de santé

Malnutrition

CDE - art. 24.2.c
Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale n° 12 (vingtième session, 1999). Le droit à une nourriture suffisante (art. 11)*

…

Malnutrition *(suite)*

ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 2

CADBE - art. 14.2.d

→ alimentation
→ faim
→ famine

Maltraitance

→ mauvais traitements

Mariage

DUDH - art. 16
PIDCP - art. 23
ONU, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) - art. 16

UA, Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes (Protocole de Maputo) (2003) - art. 6
CEDH - art. 8 et 12

→ consentement
→ vie familiale
→ vie privée

Mariage d'enfants

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 40
ONU, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) - art. 16.2
ONU*, Recommandation sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages*, A/RES/2018(XX) (1965) - principe 2

CADBE - art. 21.2
UA, Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes (Protocole de Maputo) (2003) - art. 6

→ mariage forcé

Mariage forcé

Comité des droits de l'enfant, *Recommandation générale n° 31 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et observation générale n° 18 du Comité des droits de l'enfant sur les pratiques préjudiciables, adoptées conjointement (2019)* [(16)]- para. 7, 23, 24, 53
ONU, Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage (1956) - art. 1 et 2
ONU, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) - art. 16.2
ONU*, Recommandation sur le consentement au mariage, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages*, A/RES/2018(XX) (1965) - principe 1er

UA, Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes (Protocole de Maputo) (2003) - art. 6

→ dix-huit ans
→ égalité des sexes
→ mariage d'enfants
→ pratiques traditionnelles préjudiciables

Maturité

CDE - art. 5, 9 et 12

CADBE - art. 4.2, 7, 9.2 et 31 *(capacités)*
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996) *(discernement suffisant)*

→ adolescent
→ capacité de discernement
→ compétence
→ opinion

[(16)] Voir ci-dessous la note (2), page 145.

Mauvais traitements

CDE - art. 9.1, 19, 28.2, 37 et 39
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 8 (2006). Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments (art. 19, 28 (par. 2) et 37, entre autres)*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale conjointe n° 4 (2017) du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et n° 23 (2017) du Comité des droits de l'enfant sur les obligations des États en matière de droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour* - para. 39 à 44

CADBE - art. 16
CSE révisée - art. 17
Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) (2011) - art. 1.1, 3.f et 4.3

→ abus
→ brutalités
→ châtiments corporels
→ dignité
→ discipline scolaire
→ droit de correction
→ intégrité
→ négligence
→ prévention
→ protection de l'enfance
→ réadaptation / réinsertion sociale
→ traitements cruels, inhumains et dégradants
→ victime
→ violence

Médias

→ fracture numérique
→ information
→ journaliste
→ liberté de la presse
→ TIC

Médiation

en matière pénale :
CDE - art. 40.3
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 8, 17, 74, 104 *(justice réparatrice)*
ONU, *Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (les Règles de Beijing)* (1985) - règles n° 11 et 18

CdE, *Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures* (2008) - règles n° 12, 122.2
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010) - ligne dir. IV.B.24

en matière civile et dans les affaires familiales :
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 12 (2009). Le droit de l'enfant d'être entendu* - para. 32, 51-52

CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996) - art. 13

→ déjudiciarisation
→ divorce
→ droit de visite
→ justice pour mineurs

Mendicité

CDE - art. 36
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 14, 26, 52, 59
Comité des droits de l'enfant, *CRC/C/BEL/CO/3-4* - para. 71-72 (Belgique, 2010)
Comité des droits de l'enfant, *CRC/C/SEN/CO/3-5* - para. 70 (Sénégal, 2016)

…

***Mendicité** (suite)*

CADBE - art. 29.b

→ esclavage
→ exploitation du travail des enfants
→ trafic ou traite d'enfants

Mesure de contrainte

CDE - art. 37 ; art. 3.3
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 59, 95.f
ONU*, Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté* (1990) - règles n° 63 à 65
PIDCP - art. 9

CEDH - art. 5
CdE, *Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures* (2008) - règles n° 90.2, 91.3, 91.4, 126.2

→ détention pour des raisons administratives
→ liberté personnelle
→ privation de liberté

Mesure éducative

CDE - art. 40.3 et 40.4
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 3 à 18, 72
ONU, *Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (les Règles de Beijing)* (1985) - règles n° 17 et 18
PIDCP - art. 14
Comité des droits de l'homme, *Observation générale n° 32. Article 14. Droit à l'égalité devant les tribunaux et les cours de justice et à un procès équitable* (2007) - para. 42 à 44

CADBE - art. 17.3
CdE, *Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures* (2008) - règles n° 23.2, 31.1

→ conflit avec la loi
→ emprisonnement
→ mesures de protection de l'enfant

Mesures de protection de l'enfant

CDE - art. 3, 9, 12, 19, 20, 25, 32 à 36, 37, 38 et 40
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000)
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000)
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019)

CADBE - art. 5, 13, 16, 18, 19, 21 à 26
CSE révisée - art. 7 et 17

→ assistance juridique
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ mauvais traitements
→ protection de l'enfance

Migrant

→ expulsion
→ migrant clandestin
→ migration
→ mineur non accompagné
→ personne déplacée
→ refoulement

…

***Migrant** (suite)*
→ réfugié
→ requérant d'asile
→ réunification familiale
→ travailleur migrant

Migrant clandestin

CDE - art. 2 et 22
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale conjointe n° 4 (2017) du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et n° 23 (2017) du Comité des droits de l'enfant sur les obligations des États en matière de droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour* - para. 33, 39, 42, 60
ONU, *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*, A/RES/71/1 (2016) - para. 32
ONU, *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, A/RES/73/195 (2018) - points 11 et 15.f ; objectifs n° 7.23.b, 10.26.b, 11.27, 15.31

CADBE - art. 3, 4 et 23
CdE, *Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe* (2017)

→ détention pour des raisons administratives
→ expulsion
→ mineur non accompagné

Migration

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale conjointe n° 3 (2017) du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et n° 22 (2017) du Comité des droits de l'enfant sur les principes généraux relatifs aux droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales*
ONU, *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*, A/RES/71/1 (2016)
ONU, *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, A/RES/73/195 (2018) - points 11 et 15.f ; objectifs n° 7.23.b, 10.26.b, 11.27, 15.31

→ intégration
→ migrant clandestin
→ nomade
→ personne déplacée
→ réfugié
→ retour

Milieu familial

CDE - art. 20 et 21
ONU, *Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants*, A/RES/64/142 (2009)

CADBE - art. 23.3 et 25.2

→ adoption
→ famille
→ famille élargie
→ famille recomposée
→ parents
→ placement familial

Milieu fermé

→ institutions (accueillant des enfants)
→ mesure de contrainte
→ mesures de protection de l'enfant
→ placement (familial ou institutionnel)
→ privation de liberté

Milieu ouvert

→ institutions (accueillant des enfants)
→ mesures de protection de l'enfant
→ placement (familial ou institutionnel)

Mineur

CDE - art. 1
ONU, *Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (les Règles de Beijing)* (1985)
ONU, *Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté* (1990)
PIDCP - art. 24

CADBE - art. 2
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants - art. 1

→ adolescent
→ âge
→ capacité
→ enfant
→ exercice des droits
→ majorité

Mineur non accompagné (MNA)

CDE - art. 22
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 6 (2005). Traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine*
ONU, *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*, A/RES/71/1 (2016) - para. 23, 32, 52
ONU, *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, A/RES/73/195 (2018) - para. 15.h, objectifs n° 7.23.f, 8.24.c, 11.27.e, 12.28.b

CADBE - art. 23
CdE, *Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe* (2017)

→ migrant clandestin
→ non-entrée en matière
→ réfugié
→ renvoi
→ réunification familiale

Minimum vital

CDE - art. 27
PIDESC - art. 11.1

CADBE - art. 20.2
CSE révisée - partie I.4 ; art. 13.1 et 16

→ aide sociale
→ niveau de vie suffisant

Minorité

CDE - art. 1
PIDCP - art. 24

→ majorité
→ mineur

Minorités

CDE - art. 2 et 30
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 11 (2009). Les enfants autochtones et leurs droits en vertu de la Convention*
PIDCP - art. 27
ONU, *Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques*, A/RES/47/135 (1992)

CdE, Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (1995)

→ autochtone
→ ethnique
→ indigène
→ liberté culturelle
→ ségrégation raciale

Mobbing
→ cyberharcèlement
→ harcèlement
→ harcèlement numérique

Mondialisation
→ développement durable
→ universel

Moralité publique
CDE - art. 10.2, 13.2, 14.3 et 15.2
PIDCP - art. 12.3, 14.1, 18.3, 19.3, 21 et 22.2

CEDH - art. 6.1, 8.2, 9.2, 10.2 et 11.2
CSE révisée - art. G

→ intérêt public
→ ordre public
→ restrictions des droits et des libertés

Mortalité enfantine
CDE - art. 24.2.a
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)* - para. 33 à 35, 56, 64
PIDESC - art. 12.a
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 3.2 et 3.4

CADBE - art. 14.2.a

→ prévention
→ salubrité
→ survie
→ vie

N

Naissance

- ***enregistrement des naissances :***

CDE - art. 7 et 8
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 7 (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance* - para. 25
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 41
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 79
PIDCP - art. 24.2
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 16.9

CADBE - art. 6
CEDH - art. 8

→ état civil
→ nom
→ personnalité juridique

- ***discrimination du fait de la naissance :***

CDE - art. 2
PIDCP - art. 2.1, 24.1 et 26

CADBE - art. 3
CEDH - art. 14

→ non-discrimination
→ origine (nationale, ethnique ou sociale)

Nationalité

CDE - art. 7
PIDCP - art. 24.3

CADBE - art. 6.3
CdE, Convention européenne sur la nationalité (1997)
Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention des cas d'apatridie en relation avec la succession d'États (2006)

CIEC, Convention tendant à réduire le nombre des cas d'apatridie (1973)

→ apatridie
→ naturalisation
→ origine (nationale, ethnique ou sociale)

Naturalisation

CDE - art. 7

CADBE - art. 6.4
CdE, Convention européenne sur la nationalité (1997)
Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention des cas d'apatridie en relation avec la succession d'États (2006)

CIEC, Convention tendant à réduire le nombre des cas d'apatridie (1973)

→ apatridie
→ nationalité

Négligence

CDE - art. 9.1, 19, 37 et 39
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 8 (2006). Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments (art. 19, 28 (par. 2) et 37, entre autres)* - para. 18
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 13 (2011). Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence* - para. 20

CADBE - art. 16
CSE révisée - art. 17.1.b

→ mauvais traitements
→ protection de l'enfance
→ réadaptation / réinsertion sociale
→ violence

Neutralité

→ éducation religieuse
→ égalité de traitement
→ impartialité

Niveau de vie (suffisant)

CDE - art. 27
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 49 à 51
PIDESC - art. 11.1
Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale n° 4 (1991) : Le droit à un logement suffisant (art. 11, par. 1, du Pacte)*, para. 1, 11

CADBE - art. 20.2
CSE révisée - partie I.4 ; art. 13.1 et 16

→ aide sociale
→ alimentation [17]
→ eau potable [17]
→ logement [17]
→ minimum vital
→ sécurité sociale

Nom et prénom

CDE - art. 7 et 8
PIDCP - art. 24.2

CADBE - art. 6.1
CEDH - art. 8

→ état civil
→ identité
→ origine
→ personnalité juridique

Nomade

→ minorités
→ non-discrimination
→ origine (nationale, ethnique ou sociale)

Non-discrimination →

[17] Voir en particulier les Observations générales que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels a rédigées pour chacun de ces thèmes, référencées ci-dessous page 144.

Non-discrimination

« Il est rappelé aux États que le respect du droit à la non-discrimination va au-delà de l'obligation passive d'interdire toutes les formes de discrimination et requiert aussi l'adoption de mesures proactives propres à garantir effectivement à tous les enfants des chances égales d'exercer les droits énoncés dans la Convention »
(Comité des droits de l'enfant - *Observation générale n° 21)* [18]

CDE - art. 2 [19]
Charte des Nations Unies - préambule ; art. 1.3 *(non-distinction)*
DUDH - art. 1, 2, 7, 10 et 16.1
PIDCP - art. 2.1, 3, 4.1 et 26
PIDESC - art. 2.2 et 3
ONU, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965)
ONU, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)
ONU, Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990)
ONU, Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006)

CADBE - art. 3, 21.1.b, 26
CEDH - art. 14
CSE révisée - art. 20 et E

→ égalité de traitement
→ inégalité

Non-entrée en matière

→ mineur non accompagné
→ requérant d'asile

Non-refoulement

ONU, Convention relative au statut de réfugiés (1951) - art. 33
ONU*, Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*, A/RES/71/1 (2016) - para. 24, 30, 53, 58 et 67

→ droit d'asile
→ migration
→ réfugié
→ renvoi

Non-retour illicite d'enfant

CDE - art. 11

CADBE - art. 29.a
CdE, Convention européenne sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de garde des enfants et le rétablissement de la garde des enfants (1980)

Convention de La Haye sur les aspects civils de l'enlèvement international d'enfants (1980)

→ droit de garde
→ droit de visite
→ enlèvement d'enfant par un parent

Non-rétroactivité des lois

CDE - art. 40.2.a
PIDCP - art. 15

CEDH - art. 7

Norme

→ loi

---

[18] Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 26.
[19] Le Comité des droits de l'enfant aborde systématiquement la question de la non-discrimination dans le cadre de ses Observations générales.

O

Obéissance

CDE - art. 18 et 28.4
PIDCP - art. 24

CADBE - art. 11.5 et 20.1.c

→ autorité parentale
→ discipline scolaire
→ droit de correction

Objectifs de développement durable (ODD)

ONU, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030,* A/RES/70/1 (2015) [20]

→ développement durable
→ universel

Obligation

- ***obligations des États membres vis-à-vis des enfants :***

CDE - art. 2, 4 et 43
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)*
PIDCP - art. 24
PIDESC - art. 10

CADBE - art. 1 et 43
CEDH - art. 1
CSE révisée - partie II

→ convention internationale
→ droit international
→ droit international humanitaire
→ respect des droits de l'enfant
→ responsabilité de l'État

- ***obligations des parents et des enfants :***

CDE - art. 3.2, 5, 14.2 et 18.1

CADBE - art. 9.3, 19.2, 20 et 31
CSE révisée - art. 17.1.a

→ devoirs civiques
→ devoir d'éducation
→ responsabilité parentale

- ***obligations des entreprises vis-à-vis des enfants :***

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)* - para. 42 à 44
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 16 (2013) sur les obligations des États concernant les incidences du secteur des entreprises sur les droits de l'enfant* - para. 62 à 65, 73-74
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 23, 27, 35 à 39, 40 à 42

[20] Document contenant les *Objectifs de développement durable* (2015) (ODD).

Obligation d'entretien ou obligation alimentaire

CDE - art. 18 et 27
PIDESC - art. 10

CADBE - art. 18.3, 20.1.b et 20.2.a
CSE révisée - art. 17.1.a

→ autorité parentale
→ contribution d'entretien
→ responsabilité parentale

Opinion de l'enfant

« […] trop souvent, on néglige ou refuse de tenir compte du rôle que peuvent jouer les jeunes enfants − en tant que membres de la famille, de la communauté et de la société − au motif qu'ils sont trop petits et immatures »
(Comité des droits de l'enfant - *Observation générale n° 7)*

CDE - art. 9.2 *(vues)* et 12
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 7 (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance* - para. 5, 14
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 12 (2009). Le droit de l'enfant d'être entendu*

CADBE - art. 4.2
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996)
UE, *Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions)* (2021) - point 1

→ article 12 de la Convention
→ audition de l'enfant
→ avis de l'enfant
→ consentement
→ droit d'être entendu et écouté

Opinions

CDE - art. 2, 12 et 13
PIDCP - art. 2.1
PIDESC - art. 2.2

CADBE - art. 3, 7 et 9.1
CEDH - art. 10.1 et 14

→ convictions
→ idées
→ liberté d'opinion
→ non-discrimination
→ parti politique

Ordre public

CDE - art. 10.2, 13.2, 14.3 et 15.2
PIDCP - art. 12.3, 14.1, 18.3, 19.3, 21 et 22.2

CEDH - art. 6.1, 8.2, 9.2, 10.2 et 11.2
CSE révisée - art. G

→ restrictions des droits et des libertés
→ sécurité nationale

Organisation (internationale)

→ coopération
→ Organisation des Nations Unies
→ universalité

Organisation des États américains (OEA)

Déclaration américaine des droits et des devoirs de l'homme (1948)

Organisation des Nations Unies (ONU)

Charte des Nations Unies (1945)
https://www.un.org/fr/about-us/un-charter

→ communauté internationale
→ coopération internationale
→ droits de l'homme / droits humains
→ État membre
→ paix

Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (Unesco)

→ biens culturels
→ éducation
→ éducation inclusive
→ patrimoine mondial

Organisation internationale du Travail (OIT)

→ conditions de travail
→ sécurité sociale
→ travail des enfants
→ travail forcé

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

→ couverture sanitaire universelle
→ santé
→ soins de santé primaires
→ vaccination

Orientation professionnelle

CDE - art. 23.3 *(situations de handicap)* et 28.1.d
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 9 (2006). Les droits des enfants handicapés* - para. 68-69
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 73-74
PIDESC - art. 6.2

CADBE - art. 13.2 *(situations de handicap)*
CSE révisée - art. 9 et 15.1 *(situations de handicap)*

→ droit à l'information
→ formation professionnelle
→ liberté (de choix en matière) de formation

Orientation sexuelle

> « Le Comité souligne que tous les adolescents ont le droit à la liberté d'expression et le droit au respect de leur intégrité physique et psychologique, de leur identité de genre et de leur autonomie naissante »
> (Comité des droits de l'enfant - *Observations générale n° 20)*

CDE - art. 2
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 33-34
PIDCP - art. 2.1, 4.1 et 26
PIDESC - art. 2.2

CADBE - art. 3
CEDH - art. 14

→ homophobie
→ identité
→ non-discrimination

Origine

CDE - art. 7 et 8
PIDCP - art. 24

CEDH - art. 8

Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale (1993) - art. 30

→ droit de connaître ses parents
→ droit de connaître son origine
→ identité

Origine (nationale, ethnique ou sociale)

CDE - art. 2, 20.3, 21.b, 29.1.d et 30
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 11 (2009). Les enfants autochtones et leurs droits en vertu de la Convention*
PIDCP - art. 2.1, 4, 24 et 26
PIDESC - art. 2.2
ONU, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965)

CADBE - art. 3 et 25.3
CEDH - art. 14
CdE, Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (1995)

→ autochtone
→ égalité
→ ethnique
→ indigène
→ minorités
→ non-discrimination
→ situation sociale
→ zone

Orphelin

CDE - art. 20 et 26
Comité des droits de l'enfant, O*bservation générale n° 3 (2003). Le VIH/sida et les droits de l'enfant* - para. 31 à 35
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 7 (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance* - para. 18, 24, 27.c, 36.b

CADBE - art. 25
CSE révisée - art. 17.1.c

→ parents
→ sécurité sociale
→ tuteur

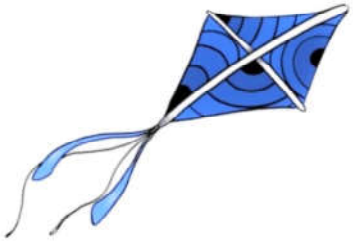

P

Paix

CDE - art. 29.1.d
Comité des droits de l'enfant, O*bservation générale n° 1 (2001). Paragraphe 1 de l'article 29 : les buts de l'éducation* - para. 13, 19
Charte des Nations Unies - préambule ; art. 1, 2, 11
DUDH - art. 26.2

Papiers

→ étranger
→ expulsion
→ migrant clandestin
→ travailleur migrant

Parascolaire ou périscolaire

CDE - art. 18.3 ; art. 3.3
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 17 (2013) sur le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives et de participer à la vie culturelle et artistique (art. 31)* - para. 57.b, 57.c, 58.f à 58.h

CADBE - art. 20.2
CSE révisée - art. 27.1.c

→ appui scolaire
→ droit au jeu

Parents

« Les parents ou autres personnes chargées de l'enfant sont responsables au premier chef de son éducation et de son épanouissement et ont le devoir :
a) de veiller à ne jamais perdre de vue l'intérêt supérieur de l'enfant ;
b) d'assurer, compte tenu de leurs aptitudes et de leurs capacités financières, les conditions de vie indispensables à l'épanouissement de l'enfant »
(Charte africiane des droits et du bien-être de l'enfant)

CDE - art. 3.2, 5, 7.1, 9.1, 18.1, 18.2
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 7 (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance* - para. 15 et ss.
PIDCP - art. 23

CADBE - art. 19, 20, 31.a
CEDH - art. 8

→ autorité parentale
→ devoir d'éducation
→ devoir de protection
→ droit aux relations personnelles
→ famille
→ famille élargie
→ filiation
→ liens familiaux
→ responsabilité parentale
→ réunification familiale
→ vie familiale

Parlement

→ démocratie
→ droit de vote
→ élection
→ éligibilité
→ suffrage universel

Parlement des enfants ou des jeunes

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 12 (2009). Le droit de l'enfant d'être entendu* - para. 127, 129 *(para. 110 : conseils de classe)*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)* - para. 12
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 45

CdE, *Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale* (charte non conventionnelle) (2003) - titre III

→ avis de l'enfant
→ droit de pétition
→ participation

Participation

CDE - art. 12, 23.1, 31
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 12 (2009). Le droit de l'enfant d'être entendu*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)* - para. 12, 29
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 9 (2006). Les droits des enfants handicapés* - para. 11, 33, 48
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 45

CADBE - art. 4.2, 12, 13.1
CdE, *Recommandation CM/Rec(2012)2 sur la participation des enfants et des jeunes de moins de 18 ans*
CdE, *Charte européenne révisée sur la participation des jeunes à la vie locale et régionale* (charte non conventionnelle) (2003)
UE, *Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions)* (2021) - point 1

→ avis de l'enfant
→ droit d'être entendu et écouté
→ droit de vote
→ opinions

Parti politique

→ démocratie
→ élection
→ opinions

Patrimoine mondial

UNESCO, Convention concernant la protection du patrimoine mondial culturel et naturel (1972)

Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (2005)

→ biens culturels
→ traditions

Pauvreté

CDE - art. 27 [21]
PIDESC - art. 11.1
ONU, Conférence mondiale sur les droits de l'homme, *Déclaration et Programme d'Action de Vienne* (1993) - para. 14, 25, 47
ONU, *Déclaration du Millénaire*, A/RES/55/2 (2000) - para. 11
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 1

CADBE - art. 20.2
CSE révisée - art. 30

…

[21] La protection et la promotion des droits des enfants en situation de pauvreté sont systématiquement abordées par le Comité des droits de l'enfant dans le cadre de ses Observations générales.

Pauvreté *(suite)*
→ développement
→ exclusion
→ minimum vital
→ niveau de vie suffisant
→ protection sociale
→ zone

Pays en développement
→ développement

Pédophilie
→ abus sexuels
→ exploitation sexuelle
→ pornographie enfantine
→ prostitution
→ victime

Pédopornographie
→ pornographie enfantine

Peine
CDE - art. 40.4
ONU, *Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (les Règles de Beijing)* (1985) - règle n° 17
PIDCP - art. 14
ONU, *Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (les Règles de Tokyo)* (1990) - règle n° 8

CADBE - art. 17.3
CdE, *Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures* (2008)

→ condamnation
→ culpabilité
→ justice pour mineurs
→ mesure éducative
→ privation de liberté

Peine capitale
interdiction de la peine capitale :
CDE - art. 37
PIDCP - art. 6
Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort (1989)

CADBE - art. 5.3 et 30.e *(interdiction de la peine de mort contre les mères de nourrissons et de jeunes enfants)*
CEDH, Protocole n° 6 concernant l'abolition de la peine de mort
CEDH, Protocole n° 13 à la Convention, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances

→ droit à la vie
→ emprisonnement
→ exécution extrajudiciaire

Peine de mort
→ peine capitale

Pension alimentaire
CDE - art. 18, 27.2 et 27.3
PIDESC - art. 10
ONU, Convention sur le recouvrement des aliments à l'étranger (Convention de New York) (1956)

CADBE - art. 18.3

Convention de La Haye concernant la reconnaissance et l'exécution de décisions relatives aux obligations alimentaires (1973)

...

Pension alimentaire *(suite)*
→ contribution d'entretien
→ obligation d'entretien
→ responsabilité parentale

Périscolaire
→ parascolaire

Permis de séjour
→ migration
→ travailleur migrant

Personnalité
→ personne
→ personnalité juridique
→ protection des données

Personnalité juridique
« Reconnaissance officielle de l'existence d'une personne »
(Dictionnaire des droits de l'enfant pour les enfants et pour les grands)

CDE - art. 7
DUDH - art. 6
PIDCP - art. 17
ONU, Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) - art. 24
ONU, Convention relative aux droits des personnes handicapées (2006) - art. 12

→ autonomie
→ droit d'être entendu et écouté
→ esclavage
→ identité

Personne
« […] mettre l'accent sur le développement positif et le bien-être de l'enfant en tant que personne titulaire de droits »
(Comité des droits de l'enfant - *Observation générale n° 13)*

CDE - art. 1
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 13 (2011). Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence* - para. 58
DUDH - art. 3 et 6

CADBE - art. 2
CEDH - art. 1

→ âge
→ autonomie
→ dignité
→ dix-huit ans
→ droit à la vie
→ égalité
→ enfant
→ identité
→ non-discrimination
→ personnalité juridique

Personne déplacée
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 6 (2005). Traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine* - para. 5, 19, 91

CADBE - art. 23.4
Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) (2009)

Nansen Initiative, *Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques* (2015) - para. 2, 33.III.B, 34, 38, 62

→ migration
→ mineur non accompagné
→ réfugié
→ requérant d'asile

Pétition
→ droit de pétition

Peuple

CDE - préambule ; art. 29.1.d
Charte des Nations Unies - préambule ; art. 1.2
PIDCP - art. 1
PIDESC - art. 1

UA, Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (1981)
CADBE - art. 11.2.b

→ émancipation
→ indépendance
→ minorités

Pires formes de travail des enfants

CDE - art. 32 et 39
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 8.7

OIT, Convention n° 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (1999)

→ enfant soldat
→ esclavage
→ exploitation sexuelle
→ pornographie
→ réadaptation / réinsertion sociale
→ servitude pour dettes
→ travail des enfants
→ travail forcé
→ victime

Placement (familial ou institutionnel)

CDE - art. 9, 20 et 25 ; art. 3.3
ONU, *Lignes directrices relatives à la protection de remplacement pour les enfants,* A/RES/64/142 (2009)

CADBE - art. 25
CdE, *Recommandation CM/Rec(2005)5 du Comité des Ministres aux Etats membres relative aux droits des enfants vivant en institution*

→ droit d'être entendu et écouté
→ institutions (accueillant des enfants)
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ mesures de protection de l'enfant
→ milieu familial

Plainte (pénale)
→ communication
→ instruction pénale
→ justice / accès à la justice
→ procédure
→ requête

Planification familiale ou planning familial

CDE - art. 24.2.f
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)* - para. 56-57, 69-70
ONU, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979) - art. 10.h, 12.1 et 14.2.b
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 3.7

CADBE - art. 14.2.f

…

Planification familiale *(suite)*
→ éducation sexuelle
→ prévention
→ santé

Police
→ conflit avec la loi
→ délinquance juvénile
→ ordre public

Pollution
CDE - art. 24.2.e
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)* - para. 49-50
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 3.9, 6.3, 14.1
ONU, Conseil des droits de l'homme, *Droits de l'enfant : réaliser les droits de l'enfant grâce à un environnement sain*, A/HRC/RES/45/30 (2020) - para. 4.e, 5.c, 9.f et 10.c

CADBE - art. 14.2.h
→ droit à un environnement sain
→ hygiène
→ salubrité

Population civile
CDE - art. 38 et 39
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000)

CADBE - art. 22.3

Croix-Rouge, Convention de Genève (IV) relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre (1949)
Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I)
Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II)
→ conflit armé
→ crimes de guerre
→ droit humanitaire

Pornographie enfantine
CDE - art. 34.c
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000)
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019)

OIT, Convention n° 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (1999)

CADBE - art. 27.c
Convention du Conseil de l'Europe sur la cybercriminalité (Convention de Budapest) (2001)
Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) (2007)
UE, Directive 2011/93/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie
→ exploitation sexuelle
→ pires formes de travail des enfants
→ victime

Poursuite pénale

→ assistance juridique
→ droit d'être entendu et écouté
→ droits de la défense
→ instruction pénale
→ justice pour mineurs
→ présomption d'innocence
→ procédure

Pratiques traditionnelles préjudiciables

CDE - art. 24.3
Recommandation générale n° 31 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et observation générale n° 18 du Comité des droits de l'enfant sur les pratiques préjudiciables, adoptées conjointement (2019) [22]
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 5.3

CADBE - art. 1.3 et 21

→ développement de l'enfant
→ fille
→ intégrité
→ mariage d'enfants
→ mesures de protection de l'enfant
→ santé
→ traditions

Préjugé

CDE - art. 2
PIDCP - art. 2.1, 3 et 26
PIDESC - art. 2.2
ONU, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965)
ONU, Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1979)

UNESCO, *Déclaration sur la race et les préjugés raciaux* (1978)

CADBE - art. 3
CEDH - art. 14

→ orientation sexuelle
→ racisme
→ sexisme
→ violence

Préscolaire

CDE - art. 18.3 ; art. 3.3
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 7 (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance* - para. 28 et ss.
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 4.2

CADBE - art. 20.2.c
CSE révisée - art. 27.1.c

→ accueil familial de jour
→ droit à l'éducation
→ institutions (accueillant des enfants)

[22] Voir ci-dessous la note (2), page 145.

Prescription

« Moment à partir duquel il n'est plus possible de mener une enquête ou une procédure pénale »
(Dictionnaire des droits de l'enfant pour les enfants et pour les grands)

Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019) - ligne dir. 95

Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) (2007) - art. 33
Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) (2011) - art. 58
CdE, Assemblée parlementaire, *Lutte contre la violence sexuelle à l'égard des enfants : renforcer l'action et la coopération en Europe*, résolution 2330 (2020) - para. 6.1.4

→ imprescriptibilité

Présomption d'innocence

CDE - art. 40.2.b
PIDCP - art. 14

CADBE - art. 17.2.c.1
CEDH - art. 6

→ avocat
→ culpabilité
→ droits de la défense
→ garanties de procédure
→ procès équitable

Prévention

- ***décrochage scolaire :***

CDE - art. 28.1.e
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 68 et ss.

CADBE - art. 11.3.d
CSE révisée - art. 17.2

- ***délinquance :***

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 9 à 12
ONU, *Principes directeurs des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (les Principes directeurs de Riyad)* (1990)

- ***exploitation et mauvais traitements :***

CDE - art. 19.2 et 35
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019) - lignes dir. 31 à 42
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 13 (2011). Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence*

CADBE - art. 15.2.d et 16.2
Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) (2007)

- ***santé et toxicomanie*** →

Prévention *(suite)*

- ***santé et toxicomanie :***

CDE - art. 23.4, 24.2 et 33
Comité des droits de l'enfant, O*bservation générale n° 3 (2003). Le VIH/sida et les droits de l'enfant* - para. 15 à 19
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 59, 61, 63-64

CADBE - art. 14.2.h
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour des soins de santé adaptés aux enfants* (2011) - lignes dir. 27, 46, 47

→ abus sexuels
→ addiction
→ décrochage scolaire
→ délinquance juvénile
→ devoir de protection
→ droit à la santé
→ mauvais traitements
→ planification familiale
→ santé
→ suicide
→ toxicomanie
→ violence

Prison

→ détention en cas d'infraction pénale
→ emprisonnement
→ incarcération
→ séparation des enfants et des adultes

Privation de liberté

CDE - art. 37 ; art. 3.3
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 82 à 95
ONU, *Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté* (1990)
PIDCP - art. 9

CADBE - art. 17.2
CEDH - art. 5
CdE, *Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures* (2008) - règles n° 49 et ss. (partie III)
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010) - lignes dir. IV.A.19, IV.A.20, IV.A.22

→ arrestation
→ assistance juridique
→ détention
→ emprisonnement
→ mesure de contrainte
→ réinsertion sociale
→ séparation des enfants et des adultes

Probation

CDE - art. 40.4
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 19, 108
ONU, *Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (les Règles de Beijing)* (1985) - règle n° 18

→ justice pour mineurs
→ mesure éducative

Procédure

- ***procédure judiciaire pénale :***

CDE - art. 37.d et 40
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 38-39, 57 à 64

CADBE - art. 17
CEDH - art. 5 et 6

- ***procédure judiciaire administrative, civile :***

CDE - art. 9.2 et 12
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 50 à 56, 65 à 67

CADBE - art. 4.2
CEDH - art. 6
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996)
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010)

→ garanties de procédure
→ procès équitable

Procédure de communication

→ plainte
→ requête

Procès équitable

CDE - art. 40.2
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 38 à 71
PIDCP - art. 14
Comité des droits de l'homme, *Observation générale n° 32. Article 14. Droit à l'égalité devant les tribunaux et les cours de justice et à un procès équitable* (2007)

CADBE - art. 17
CEDH - art. 6

→ droits de la défense
→ garanties de procédure
→ non-rétroactivité des lois
→ présomption d'innocence

Procréation médicalement assistée (PMA)

→ droit de connaître son origine
→ éthique
→ génétique
→ origine

Propriété

CEDH, Protocole additionnel - art. 1

→ esclavage
→ exploitation
→ vie privée

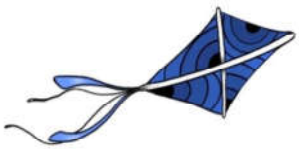

Prostitution enfantine

CDE - art. 34
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000)
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019)
ONU, Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (1949)

Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998) - art. 7.1.g, 8.2.b.xxii et 8.2.e.vi

OIT, Convention n° 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (1999)

CADBE - art. 27
Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) (2007)
UE, Directive 2011/93/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie - art. 4.5, 4.6, 4.7

→ crimes contre l'humanité
→ exploitation sexuelle
→ pires formes de travail des enfants
→ trafic ou traite d'enfants
→ victime

Protection

→ autorités
→ devoir de protection
→ responsabilité de l'État

Protection de l'enfance

CDE - art. 3, 9, 12, 19, 20, 23, 25, 32 à 36, 37, 38 et 40
PIDCP - art. 24.1
PIDESC - art. 10.3

CADBE - art. 1.2, 5, 13, 16, 18.2, 19, 21, 22.3, 23, 25 et 26
CSE révisée - art. 7 et 17

→ abus sexuels
→ développement de l'enfant
→ devoir de protection
→ droit d'être entendu et écouté
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ mauvais traitements
→ mesures de protection de l'enfant
→ placement (familial ou institutionnel)
→ violence

Protection de la personnalité

→ confidentialité
→ consentement
→ données personnelles
→ honneur
→ intégrité
→ intimité
→ liberté personnelle
→ **protection des données**
→ réputation
→ respect des droits et des libertés d'autrui

Protection des données

CDE - art. 16
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 48, 60, 62, 70, 74, 110
ONU, *Le droit à la vie privée à l'ère du numérique*, A/RES/68/167 (2014)

CdE, Convention modernisée pour la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel (2018) - art. 1 [23]
CdE, *Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique* (2018) - lignes dir. 26 et ss.
UE, Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) [24]
UE, *Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions)* (2021) - point 5

→ accès au dossier
→ confidentialité
→ consentement
→ **données personnelles**
→ droit à l'autodétermination informationnelle
→ droit à l'oubli
→ justice / accès à la justice
→ sphère privée
→ vie privée

Protection des jeunes travailleurs

CDE - art. 32
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 17 (2013) sur le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives et de participer à la vie culturelle et artistique (art. 31)* - para. 57.b
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 73-74, 84 à 86
PIDESC - art. 10

CADBE - art. 15
CSE révisée - art. 7

https://www.ilo.org/global/topics/youth-employment/standards/lang--fr/index.htm

→ âge minimum d'accès à l'emploi
→ apprentissage
→ conditions de travail
→ contrat de travail
→ formation professionnelle
→ liberté syndicale
→ orientation professionnelle
→ travail des enfants
→ travail domestique

Protection sociale

OIT, *Recommandation n° 202 concernant les socles nationaux de protection sociale* (2012)

CSE révisée (1996)

→ assurances sociales
→ droits sociaux
→ sécurité sociale

---

[23] À terme, la Convention modernisée remplacera l'actuelle « Convention du Conseil de l'Europe pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel » (Convention n° 108) (1981). Voir ci-dessous page 148.

[24] Ce règlement s'applique également dans les pays qui entretiennent des liens étroits avec l'UE (Norvège, Suisse, Islande, Liechtenstein, etc.).

Protocole

exemples :
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000)
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000)
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (2011)

→ convention
→ ratification

Psychotropes

→ drogues
→ toxicomanie

Punition

- ***dans le cadre éducatif et scolaire :***

CDE - art. 19 et 28.2

CADBE - art. 11.5 et 20.1.c
CSE révisée - art. 17.1.b

→ dignité
→ discipline scolaire

- ***dans le cadre de la privation de liberté :***

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 95.g
ONU, *Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté* (1990) - règle n° 67

CdE, *Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures* (2008) - règles n° 94 et 95
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010) - ligne dir. IV.E.82

→ dignité
→ sanction

Q

Qualité

→ capacité
→ représentant légal

Question

→ conseils
→ droit à l'information
→ transparence

Quorum

→ élection

R

Race
→ racisme

Racisme
« Le Comité souligne également les liens existant entre les objectifs fixés au paragraphe 1 de l'article 29 [de la Convention] et la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée »
(Comité des droits de l'enfant - O*bservation générale n° 1*)

CDE - art. 2 et 29.1
Comité des droits de l'enfant, O*bservation générale n° 1 (2001). Paragraphe 1 de l'article 29 : les buts de l'éducation* - para. 11
PIDCP - art. 2.1, 3, 24 et 26
PIDESC - art. 2.2
ONU, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965)
ONU, Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée*, Déclaration et Programme d'action de Durban* (2001)

UNESCO, *Déclaration sur la race et les préjugés raciaux* (1978)

CADBE - art. 3 et 26
CEDH - art. 14

→ apartheid
→ égalité
→ non-discrimination
→ ségrégation raciale

Racket

CDE - art. 19
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019) - lignes dir. 42, 69 *(chantage, extorsion)*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 26, 27, 39, 60 *(extorsion, confiscation)*

CADBE - art. 16.1

→ harcèlement
→ victime

Rapatriement

CDE - art. 10 et 22
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale conjointe n° 4 (2017) du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et n° 23 (2017) du Comité des droits de l'enfant sur les obligations des États en matière de droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour* - para. 19, 29, 35, 61
ONU, *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*, A/RES/71/1 (2016) - para. 32
ONU, *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, A/RES/73/195 (2018) - objectif n° 21

CADBE - art. 23
Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) (2009) - art. 9.2.e et 11

→ expulsion
→ renvoi
→ retour

Ratification

CDE - art. 47

CADBE - art. 47

→ convention
→ protocole

Réadaptation

CDE - art. 23, 24 et 39
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000) - art. 6.3 et 7.1
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000) - art. 9.5 et 10.2
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019) - ligne dir. 27
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 9 (2006). Les droits des enfants handicapés*
PIDCP - art. 14.3 *(rééducation)*

CADBE - art. 17.3 *(réhabilitation)*
CSE révisée - art. 15 *(intégration)*

→ intégration
→ rééducation
→ réinsertion sociale
→ victime

Recherche médicale

Association médicale mondiale, *Déclaration d'Helsinki. Principes éthiques applicables à la recherche impliquant des êtres humains* (1964) - principes 19 et 20
Association médicale mondiale, *Déclaration d'Ottawa sur la santé des enfants* (1998) - principe 3.j

→ consentement
→ éthique
→ expérimentation médicale
→ génétique
→ intégrité

Récidive

ONU, *Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (les Règles de Tokyo)* (1990) - règles n° 10.1 et 12.2

CdE, *Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures* (2008) - règles n° 2, 50.1, 136.1

→ conflit avec la loi
→ délinquance juvénile
→ justice pour mineurs
→ sanction

Réciprocité

→ respect des droits et des libertés d'autrui
→ universalité

Réclamation

→ droit d'être entendu et écouté
→ requête

Recours

« Chacun a le «droit d'obtenir justice» ou le «droit de faire appel» »
(Dictionnaire des droits de l'enfant pour les enfants et pour les grands)

CDE - art. 40.2.b.v
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)* - para. 24-25
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 43 et ss.
PIDCP - art. 2.3, 9.4 et 14.5

…

***Recours** (suite)*

CADBE - art. 17.c.4
CEDH - art. 5.4 et 13
CEDH, Protocole no. 7 (1984) - art. 2
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010) - ligne dir. III.E.2-3, IV.A.1, IV.B.24-25, IV.D.34, IV.E.75, IV.E.77, V.e, V.g

→ garanties de procédure
→ **justice / accès à la justice**
→ réparation

Récréation

CDE - art. 31.1
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 17 (2013) sur le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives et de participer à la vie culturelle et artistique (art. 31)*

CADBE - art. 12 et 13.2

→ droit au jeu
→ loisirs

Rééducation

CDE - art. 23, 24 et 39
PIDCP - art. 14.3

→ réadaptation
→ réinsertion sociale

Référendum populaire

Californie, Constitution - art. II sec.9
France, Constitution - art. 11 et 88-5
Italie, Constitution - art. 75
Suisse, Constitution - art. 139

→ démocratie
→ initiative populaire
→ liberté de vote

Refoulement

ONU, Convention relative au statut des réfugiés (1951) - art. 33
ONU, *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*, A/RES/71/1 (2016) - para. 24, 58 et 67

→ droit d'asile
→ migration
→ non-refoulement
→ réfugié
→ requérant d'asile

Réfugié

CDE - art. 22
ONU, Convention relative au statut des réfugiés (1951) et Protocole relatif au statut des réfugiés (1967)
ONU, *Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants*, A/RES/71/1 (2016)

CADBE - art. 23

→ droit d'asile
→ mineur non accompagné
→ non-refoulement
→ personne déplacée
→ renvoi
→ requérant d'asile

Règlement

→ loi

Regroupement familial

→ réunification familiale

Réinsertion sociale

CDE - art. 39 *(réinsertion)* et 40.1 *(réintégration)*
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000) - art. 6.3 et 7
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000) - art. 9.3 et 10.2
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019) - lignes dir. 27, 100 et ss.
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 76, 77, 81, 95, 99 à 101
ONU, *Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (les Règles de Beijing)* (1990) - règles n° 17, 24, 25, 28 et 29
PIDCP - art. 14.3 *(rééducation)*

CADBE - art. 13.2 *(intégration)* et 17.3 *(réintégration)*
CSE révisée - art. 15 *(intégration)*
CdE, *Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures* (2008) - règles n° 50.1, 55, 59.3, 77, 79.2, 96, 104.3

→ intégration
→ réadaptation
→ rééducation

Relations personnelles

CDE - art. 5, 7.1, 9, 10.2 et 18.1
PIDCP - art. 17

CADBE - art. 19 et 20.1
CEDH - art. 8
CdE, Convention sur les relations personnelles concernant les enfants (2003)

→ droit aux relations personnelles
→ droit de garde
→ droit de visite
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ responsabilité parentale
→ séparation

Religion

CDE - art. 2, 29.1.d et 30
PIDCP - art. 2.1, 3, 24 et 26
PIDESC - art. 2.2
ONU, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965)

UNESCO, *Déclaration sur la race et les préjugés raciaux* (1978)

CADBE - art. 1.3, 3, 9.1, 11.2.d, 11.4 et 25.3
CEDH - art. 9 et 14

→ éducation religieuse
→ liberté religieuse
→ minorités
→ non-discrimination

Renvoi

CDE - art. 22
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 6 (2005). Traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine* - para. 27, 28, 53, 58, 80
ONU, Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) - art. 20.2, 22, 23 et 56

CADBE - art. 23
Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) (2009) - art. 9.2.e

...

***Renvoi** (suite)*
→ expulsion
→ migration
→ rapatriement
→ refoulement
→ réfugié
→ requérant d'asile

Réparation

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000) - art. 9.4 [25]
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019) - lignes dir. 100 et ss.
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)* - para. 24
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 13 (2011). Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence* - para. 5, 41.f, 47.i, 56
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 16 (2013) sur les obligations des États concernant les incidences du secteur des entreprises sur les droits de l'enfant* - para. 30-31

CdE, Convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes (1983)
Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) (2011) - art. 5.2 et 29.2

→ dignité
→ dommages-intérêts
→ exploitation
→ recours
→ responsabilité civile
→ victime

Repos

CDE - art. 31.1
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 17 (2013) sur le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives et de participer à la vie culturelle et artistique (art. 31)*
DUDH - art. 24

CADBE- art. 12.1
CSE révisée - art. 7.7 *(congé)*

→ développement de l'enfant
→ droit au jeu
→ loisirs

Représentant légal

CDE - art. 2, 3.2, 3.3, 5, 12.2, 14.2, 18, 19.1, 21.a et 40.2.b.iii
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 6 (2005). Traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine* - para. 33 à 38
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 35, 48

CADBE - art. 4, 9.2 et 20
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996) - art. 4, 9 et 10

→ autorité parentale
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ mesures de protection de l'enfant
→ mineur
→ tuteur

[25] Le Comité des droits de l'enfant émet régulièrement des recommandations au sujet du droit des enfants à une réparation en cas de violation de leurs droits.

Réputation

CDE - art. 13.2.a et 16
PIDCP - art. 19.3

CADBE - art. 10
CEDH - art. 10.2

→ dignité
→ droit à l'image
→ honneur
→ respect des droits et des libertés d'autrui

Requérant d'asile

CDE - art. 22
ONU, Convention relative au statut des réfugiés (1951) et Protocole relatif au statut des réfugiés (1967)

CADBE - art. 23

→ mineur non accompagné
→ non-entrée en matière
→ non-refoulement
→ réfugié

Requête

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 95.i

CEDH - art. 34 et 35

→ communication
→ justice / accès à la justice
→ plainte
→ recours
→ violation des droits humains

Respect des droits de l'enfant et des autres droits humains

> « […] le Comité considère que les devoirs et responsabilités, en ce qui concerne le respect des droits de l'enfant, incombent dans la pratique non seulement à l'État et à ses services et institutions, mais aussi aux acteurs privés et aux entreprises »
> (Comité des droits de l'enfant - *Observation générale n° 16*)

CDE - art. 2, 4, 5 et 43
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 16 (2013) sur les obligations des États concernant les incidences du secteur des entreprises sur les droits de l'enfant* - para. 8-9, 14, 26-27, 29, 46, 51, 53 et ss., 62 et ss., 73, 82 à 84
PIDCP - art. 2

CADBE - art. 1.1 et 42.b
CEDH - art. 1 et 19

→ justice / accès à la justice
→ recours
→ responsabilité de l'Etat
→ violation des droits humains

Respect des droits et des libertés d'autrui

CDE - art. 5, 29.1.b et 40.1
PIDCP - art. 19.3.a

CADBE - art. 11.2, 17.1 et 31.a
CEDH - art. 8.2, 9.2 et 11.2

→ personnalité juridique
→ personne
→ tolérance

Responsabilité

responsabilité individuelle et sociale :
CDE - art. 29 al. 1.d
DUDH - art. 1 et 26.2

CADBE - art. 11.2.d et 31

→ intérêt public
→ obligation
→ tolérance

Responsabilité de l'État

Le gouvernement de chaque État est directement responsable du respect de ses obligations envers tous les enfants qui relèvent de sa juridiction, quelle que soit la structure de l'État
(d'après : Comité des droits de l'enfant - *Observation générale n° 5*)

- ***vis-à-vis de la réalisation des droits de l'enfant et des autres droits humains :***

CDE - art. 2, 4, 43 et 44
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)* - para. 40
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 16 (2013) sur les obligations des États concernant les incidences du secteur des entreprises sur les droits de l'enfant* - para. 10, 28, 42, 53 et ss., 73-74, 82
PIDCP - art. 2

CADBE - art. 1.1
CEDH - art. 1
CSE révisée - partie II

- ***responsabilité de l'État de faire respecter les droits de l'enfant par les entreprises :***

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 16 (2013) sur les obligations des États concernant les incidences du secteur des entreprises sur les droits de l'enfant*

→ droits de l'enfant
→ droits humains / droits de l'homme
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ non-discrimination
→ réparation
→ respect des droits de l'enfant

Responsabilité parentale

CDE - art. 3.2, 5, 14.2, 18.1, 27.2 et 27.4
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 7 (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance* - para. 15 et ss., 29-30
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 14 (2013) sur le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit une considération primordiale (art. 3, par. 1)* - para. 58 et ss.
PIDCP - art. 23.4

CADBE - art. 18.2 et 20
CEDH, Protocole n° 7 - art. 5
CSE révisée - art. 27
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996) - art. 1.3

→ autorité parentale
→ éducation
→ entretien de l'enfant
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ mesures de protection de l'enfant
→ obéissance
→ respect des droits de l'enfant
→ vie familiale

Responsabilité pénale

CDE - art. 40.3.a
ONU, *Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (les Règles de Beijing)* (1990) - règle n° 4

CADBE - art. 17.4
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010) - ligne dir. IV.B.23

→ condamnation
→ délinquance juvénile
→ justice pour mineurs
→ majorité pénale
→ peine

Responsabilités des enfants

« Le Comité considère que les responsabilités, en ce qui concerne le respect et la réalisation des droits de l'enfant, incombent dans la pratique non seulement à l'État et aux services et institutions de l'État, mais aussi aux enfants, aux parents, à la famille élargie, à d'autres adultes et à des services et organisations non étatiques »
(Comité des droits de l'enfant - *Observation générale n° 5*)

CDE - art. 29.1.d
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)* - para. 56

CADBE - art. 11.2.d et 31

→ devoirs
→ majorité
→ obligations

Restrictions des droits et des libertés

« Tout enfant qui est capable de communiquer se verra garantir le droit d'exprimer ses opinions librement dans tous les domaines et de faire connaître ses opinions, sous réserve des restrictions prévues par la loi »
(Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant)

CDE - art. 10.2, 13.2, 14.3, 15.2
PIDCP - art. 12.3, 18.3, 19.3, 21, 22.2 et 25

CADBE - art. 7 et 31
CEDH - art. 9.2, 10.2, 11.2 et 16

→ droits fondamentaux
→ liberté(s)
→ ordre public
→ respect des droits et des libertés d'autrui
→ sécurité nationale

Retour

CDE - art. 10.2
PIDCP - art. 12.4
ONU, Convention relative au statut des réfugiés (1951) - art. 33
ONU, Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) - art. 1.2
ONU, *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, A/RES/73/195 (2018) - objectif n° 21

Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées en Afrique (Convention de Kampala) (2009) - art. 9.2.e, 11 et 13.3
CEDH, Protocole n° 4 - art. 3.2

→ exil
→ expulsion
→ rapatriement

Réunification familiale

CDE - art. 10.1 et 22
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 6 (2005). Traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine* - para. 81 à 83
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale conjointe n° 4 (2017) du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et n° 23 (2017) du Comité des droits de l'enfant sur les obligations des États en matière de droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour* - para. 32 à 38
PIDCP - art. 17
ONU, Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990) - art. 50
ONU, *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, A/RES/73/195 (2018) - objectifs n° 5, 7, 11 et 16

CADBE - art. 23.2 et 25.2.b
CEDH - art. 8

→ famille
→ réfugié
→ séparation
→ travailleur migrant

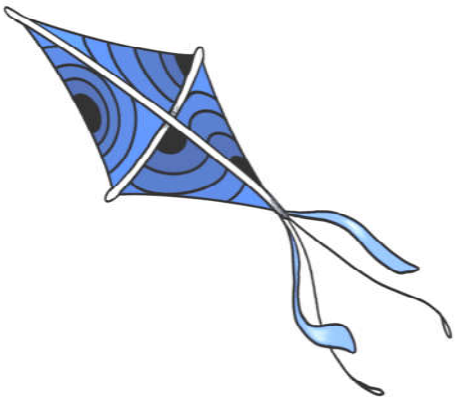

S

Salaire (décent)

PIDESC - art. 7.a

CSE révisée - art. 4.1 et 4.3

→ niveau de vie suffisant
→ travailleur pauvre

Salubrité

CDE - art. 24.2.e
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 6.2

CADBE - art. 14.2.h

→ droit à un environnement sain
→ eau potable
→ hygiène
→ pollution
→ W-C

Sanction

- ***dans le cadre éducatif et scolaire :***

CDE - art. 19 et 28.2

CADBE - art. 11.5 et 20.1.c
CSE révisée - art. 17.1.b

- ***dans le cadre de la privation de liberté :***

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 95.g
ONU, *Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté* (1990) - règle n° 67

CdE, *Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures* (2008) - règles n° 94 et 95
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une justice adaptée aux enfants* (2010) - ligne dir. IV.E.82

→ discipline scolaire
→ punition

Sans-abri

CDE - art. 27.3
PIDESC - art. 11.1
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 11.1

CADBE - art. 20.2.a
CSE révisée - art. 31

→ exclusion
→ logement
→ pauvreté
→ SDF

Sans-papiers

→ migrant clandestin
→ renvoi

Santé

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité »
(Constitution de l'Organisation mondiale de la Santé)

CDE - art. 24.1
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 4 (2003). La santé et le développement de l'adolescent dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)*
PIDESC - art. 12
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 3

OMS, Constitution (1946) - préambule ; art. 1

CADBE - art. 14.1
CSE révisée - art. 11

→ bien-être
→ couverture sanitaire universelle
→ droit à la santé
→ mortalité enfantine
→ planification familiale
→ pratiques traditionnelles préjudiciables
→ salubrité
→ soins de santé

Scolarisation

CDE - art. 28.1.a
Comité des droits de l'enfant, O*bservation générale n° 1 (2001). Paragraphe 1 de l'article 29 : les buts de l'éducation*
PIDESC - art. 13.2
Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale n° 13 (vingt et unième session, 1999). Le droit à l'éducation (art. 13 du Pacte)*
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 4

CSE révisée - art. 17.2

→ abandon scolaire
→ allocations de formation
→ bourses d'études
→ décrochage scolaire
→ devoir d'éducation
→ droit à l'éducation
→ éducation inclusive
→ enseignement primaire obligatoire et gratuit
→ enseignement privé
→ scolarité obligatoire

Scolarité obligatoire

CDE - art. 28.1.a
Comité des droits de l'enfant, *Recommandation générale n° 31 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et observation générale n° 18 du Comité des droits de l'enfant sur les pratiques préjudiciables, adoptées conjointement (2019)* [26] - para. 62, 69.a
DUDH - art. 26.1
PIDESC - art. 13.2.a
Comité des droits économiques, sociaux et culturels, *Observation générale n° 13 (vingt et unième session, 1999). Le droit à l'éducation (art. 13 du Pacte)* - para. 10, 51, 59
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 4.1

CADBE - art. 11.3
CSE révisée - art. 17.2

→ abandon scolaire
→ décrochage scolaire
→ droit à l'éducation
→ éducation inclusive
→ enseignement primaire obligatoire et gratuit
→ scolarisation

[26] Voir ci-dessous la note (2), page 145.

Scrutin secret

DUDH - art. 21.3
PIDCP - art. 25

CEDH, Protocole additionnel - art. 3

→ droit de vote
→ élection
→ liberté de vote

SDF

CDE - art. 27.3
PIDESC - art. 11.1

CADBE - art. 20.2.a
CSE révisée - art. 31

→ domicile
→ exclusion
→ logement
→ sans-abri

Secret de fonction

→ confidentialité
→ protection des données
→ sphère privée

Secret de la correspondance

CDE - art. 16
PIDCP - art. 17

CADBE - art. 10
CEDH - art. 8

→ confidentialité
→ intimité
→ secret postal
→ sphère privée

Secret des télécommunications

CDE - art. 16
PIDCP - art. 17

CADBE - art. 10
CEDH - art. 8

→ confidentialité
→ intimité
→ protection des données
→ sphère privée

Secret médical

CDE - art. 16
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)* - para. 21, 52
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 46
PIDCP - art. 17

CADBE - art. 10
CEDH - art. 8

→ confidentialité
→ consentement
→ protection des données
→ sphère privée

Secret postal

CDE - art. 16
PIDCP - art. 17

CADBE - art. 10
CEDH - art. 8

→ protection des données
→ secret de la correspondance

Secret professionnel

CDE - art. 16
PIDCP - art. 17

CADBE - art. 10
CEDH - art. 8

→ confidentialité
→ consentement
→ protection des données
→ secret médical
→ sphère privée

Sécurité nationale

CDE - art. 10.2, 13.2 et 15.2
PIDCP - art. 12.3, 18.3, 19.3, 21 et 22.2

CADBE - art. 31.e
CEDH - art. 6.1, 8.2, 9.2, 10.2 et 11.2

→ ordre public
→ restrictions des droits et des libertés

Sécurité sociale

CDE - art. 26
PIDESC - art. 9

OIT, Convention n° 102 concernant la sécurité sociale (norme minimum) (1952)

CSE révisée (1996)

→ assurances sociales
→ droits sociaux
→ protection sociale

Ségrégation raciale

CDE - art. 2 et 29.1
PIDCP - art. 2.1, 3 et 26
PIDESC - art. 2.2
ONU, Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1965)

UNESCO, *Déclaration sur la race et les préjugés raciaux* (1978)

CADBE - art. 3 et 26

→ apartheid
→ couleur
→ non-discrimination
→ origine
→ racisme

Séparation

CDE - art. 9 et 10
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 7 (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance* - para. 18-19
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 14 (2013) sur le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit une considération primordiale (art. 3, par. 1)* - para. 58 et ss.
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 46 …

Séparation *(suite)*

CADBE - art. 19 et 25
CEDH - art. 8

→ divorce
→ droit aux relations personnelles
→ droit de garde
→ droit de visite
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ placement familial
→ relations personnelles
→ réunification familiale

Séparation des enfants et des adultes (en cas de privation de liberté)

CDE - art. 37.c
ONU, *Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté (1990)* - règle n° 29
PIDCP - art. 10

CADBE - art. 17.2.b
CdE, *Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures* (2008) - règle n° 59.1

→ détention (pour des raisons administratives)
→ emprisonnement
→ privation de liberté

Servage

CDE - art. 32 et 36
PIDCP - art. 8
ONU, Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage (1956)

CADBE - art. 15
CEDH - art. 4.1

→ esclavage
→ exploitation du travail des enfants
→ pires formes de travail des enfants

Service militaire

CDE - art. 38
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000)

Croix-Rouge, Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I) - art. 77
Croix-Rouge, Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II) - art. 4.3

CADBE - art. 22.2

Services de l'État

obligation des services de l'État de respecter les droits de l'enfant :
CDE - art. 2, 3, 4, 5 et 44
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)*

CADBE - art. 1.1, 3 et 4
CEDH - art. 1 et 14

→ administration
→ article 12 de la Convention
→ autorités
→ compétence
→ État
→ intérêt supérieur de l'enfant
→ non-discrimination
→ respect des droits de l'enfant
→ responsabilité de l'État
→ transparence

Servitude pour dettes

CDE - art. 32 à 36
PIDCP - art. 8
ONU, Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage (1956)

CADBE - art. 15
CEDH - art. 4.1

→ esclavage
→ exploitation du travail des enfants
→ pires formes de travail des enfants

Sévices

CDE - art. 19, 28.2, 37.a et 39
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 16 (2013) sur les obligations des États concernant les incidences du secteur des entreprises sur les droits de l'enfant* - para. 31, 51, 56, 60

CADBE - art. 11.5, 16, 17.2.a et 20.1.c
CEDH - art. 3
CSE révisée - art. 17.1.b

→ abus
→ châtiments corporels
→ dignité
→ mauvais traitements
→ protection de l'enfance
→ traitements cruels, inhumains et dégradants
→ violence

Sexe

- ***en tant que motif de discrimination :***

CDE - art. 2
PIDCP - art. 2.1, 3, 4, 24 et 26
PIDESC - art. 2.2

CADBE - art. 3
CEDH - art. 14

- ***en tant que cause d'inégalités entre enfants :***

CDE - art. 29.1.d
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 27 à 30

CADBE - art. 11.3.e, 11.6 et 21.1.b
CSE révisée - art. 10.2

→ droits des femmes
→ fille
→ mariage d'enfants
→ non-discrimination
→ orientation sexuelle
→ pratiques traditionnelles préjudiciables

Sexisme

→ égalité des sexes
→ harcèlement
→ non-discrimination

Signalement

→ devoir de protection
→ exploitation
→ mauvais traitements
→ mesures de protection de l'enfant
→ victime

Sincérité

→ responsabilité

Situation sociale

CDE - art. 2
PIDCP - art. 2.1, 3, 4 et 26
PIDESC - art. 2.2

CEDH - art. 14

→ égalité de traitement
→ égalité des chances
→ non-discrimination
→ origine (nationale, ethnique ou sociale)
→ zone

Soins de santé

CDE - art. 23.3, 23.4, 24 ; art. 3.3
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 3 (2003). Le VIH/sida et les droits de l'enfant*
PIDESC - art. 12

CADBE - art. 14
CSE révisée - art. 11
CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour des soins de santé adaptés aux enfants* (2011)

→ couverture sanitaire universelle
→ droit à la santé
→ examen médical
→ maladie transmissible
→ planification familiale
→ prévention
→ santé
→ soins de santé primaires

Soins de santé primaires

CDE - art. 24.2.b et c
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)*
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 3.8

CADBE - art. 11.2.h, 14.2.b, 14.2.d et 14.2.j

→ couverture sanitaire universelle
→ droit à la santé

Soutien scolaire

CDE - art. 28.1.e
Comité des droits de l'enfant, O*bservation générale n° 1 (2001). Paragraphe 1 de l'article 29 : les buts de l'éducation* - para. 9
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 9 (2006). Les droits des enfants handicapés* - para. 62 et ss.
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 73-74

→ appui scolaire
→ décrochage scolaire

Sphère privée

CDE - art. 16
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 11, 18, 21, 30, 32, 36, 39, 56, 67 à 78, 79, 88, 110, 116, 119
PIDCP - art. 17

CADBE - art. 10
CEDH - art. 8

→ confidentialité
→ domicile
→ données personnelles
→ intimité

…

Sphère privée *(suite)*
→ **protection des données**
→ relations personnelles
→ secret de la correspondance
→ secret médical
→ vie familiale
→ vie privée

Sport

CDE - art. 29.1.a et 31
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 17 (2013) sur le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives et de participer à la vie culturelle et artistique (art. 31)*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 9 (2006). Les droits des enfants handicapés* - para. 72

UNESCO, *Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport* (2015)

→ dopage

Sport de haut niveau

CDE - art. 24 et 31

UNESCO, *Charte internationale de l'éducation physique, de l'activité physique et du sport* (2015)
UNESCO, Convention contre le dopage dans le sport (2005)

Agence mondiale antidopage, Code mondial antidopage (2019) - art. 18
Agence mondiale antidopage, *Standard international pour l'éducation* (2019)

→ dopage

Stupéfiants

→ drogues
→ toxicomanie

Suffrage

→ droit de vote
→ droits politiques
→ élection

Suffrage universel

DUDH - art. 21.3
PIDCP - art. 25

CEDH, Protocole additionnel - art. 3

→ droit de vote
→ droits politiques

Suicide

CDE - art. 24
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 4 (2003). La santé et le développement de l'adolescent dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant* - para. 22
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 13, 33, 35, 58

→ droit à la santé
→ droit à la vie
→ prévention

Sursis

ONU, *Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (les Règles de Beijing)* (1985) - règle n° 17 (Commentaire)
ONU, *Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (les Règles de Tokyo)* (1990) - règle n° 8.2

→ justice pour mineurs

Surveillance

- ***devoir des parents de surveiller les enfants :***

CDE - art. 5 et 18
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 7 (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance* - para. 15 et ss.

CADBE - art. 20.1

→ autorité parentale
→ devoir de protection

- ***devoir de surveillance des enfants, qui incombe aux institutions et aux services :***

CDE - art. 3.3, 17 et 28.2

CADBE - art. 16.2
CSE révisée - art. 17.1
CdE, *Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures* (2008)
CdE, *Recommandation CM/Rec(2011)12 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les droits de l'enfant et les services sociaux adaptés aux enfants et aux familles*

→ discipline scolaire
→ intérêt supérieur de l'enfant

- ***surveillance des enfants en conflit avec la loi :***

CDE - art. 40.4
ONU, *Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (les Règles de Beijing)* (1985) - règle n° 18

Charte africaine de la jeunesse (2006) - art. 18.2
CdE, *Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures* (2008) - règles n° 56, 64

→ mesure éducative
→ placement
→ probation

- ***risques de la surveillance numérique :***

CDE - art. 16
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 18, 60, 65, 68, 75, 105, 119

→ **protection des données**
→ respect des droits de l'enfant
→ vie privée

Surveillance du respect des droits de l'enfant et des droits humains

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 5 (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)* - para. 1, 9, 12, 41, 44, 45 et ss., 59, 65, 67
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 16 (2013) sur les obligations des États concernant les incidences du secteur des entreprises sur les droits de l'enfant* - para. 33-34

→ Comité des droits de l'enfant des Nations Unies
→ justice / accès à la justice
→ recours
→ respect des droits de l'enfant
→ violation des droits humains

Survie

CDE - art. 6
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 7 (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance* - para. 10 à 13, 16, 20, 25

CADBE - art. 5.2

→ développement de l'enfant
→ droit à la survie
→ mortalité enfantine
→ vulnérabilité

Suspect

CDE - art. 40
PIDCP - art. 9

CADBE - art. 17.2
CEDH - art. 5

→ garanties de procédure
→ présomption d'innocence

Syndicat

CDE - art. 15
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 45, 74
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 37, 39
PIDCP - art. 22
PIDESC - art. 8

OIT, Convention n° 87 concernant la liberté syndicale et la protection du droit syndical (1948)

CADBE - art. 8
CEDH - art. 11
CSE révisée - art. 5

→ droit de grève
→ liberté d'association
→ liberté syndicale

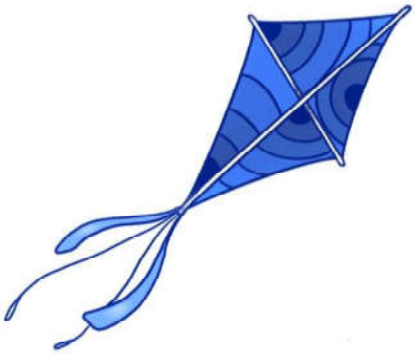

T

Tâches
→ devoir
→ obligation

Témoignage
CDE - art. 40.2.b
PIDCP - art. 14

CADBE - art. 17.2.c.5
CEDH - art. 6

→ garanties de procédure
→ procès équitable

TIC (technologies de l'information et de la communication)
CDE - art. 17
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019) - lignes dir. 9a et ss.
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 7 (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance* - para. 35
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 16 (2013) sur les obligations des États concernant les incidences du secteur des entreprises sur les droits de l'enfant* - para. 58 à 60 *(médias numériques)*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 2, 10, 12, 46, 47-48 *(environnement numérique)*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 99 à 105, 107-108
ONU, *Objectifs de développement durabl*e (2015) - ODD n° 9.c
ONU, *Déclaration des Nations Unies sur l'éducation et la formation aux droits de l'homme*, A/RES/66/137 (2011) - art. 6

CdE, *Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique* (2018)
UE, *Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions)* (2021) - point 5

→ droit à l'information
→ fracture numérique
→ information
→ protection des données
→ WWW

Titre de séjour
→ migration
→ réfugié

Tolérance
CDE - art. 29.1.d
DUDH - art. 26.2

CADBE - art. 31.d

→ vie privée

Torture

CDE - art. 37.a et 39
PIDCP - art. 7
ONU, Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984)
ONU, Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (2002)

Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998) - art. 7.1.f, 7.2.b, 8.2.a.ii et 8.2.c.i

CADBE - art. 16.1 et 17.2.a
CEDH - art. 3
CdE, Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (1987)

→ crimes contre l'humanité
→ droit humanitaire
→ privation de liberté
→ réadaptation / réinsertion sociale
→ traitements cruels, inhumains et dégradants
→ victime

Toxicomanie

CDE - art. 33 et 36
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)* - para. 38, 54, 66
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 12, 62, 64
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 42, 53, 57

CADBE - art. 28

→ addiction
→ conseils
→ drogues
→ réadaptation

Traditions

CDE - art. 2 et 30
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 11 (2009). Les enfants autochtones et leurs droits en vertu de la Convention*
PIDCP - art. 27
ONU, *Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques*, A/RES/47/135 (1992)
ONU, *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, A/RES/61/295 (2007)

CADBE - art. 1.3 et 11.2.c
CdE, Convention-cadre pour la protection des minorités nationales (1995)

→ autochtone
→ liberté culturelle
→ minorités
→ non-discrimination

Trafic ou traite d'enfants

CDE - art. 35 et 39
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000) - préambule ; art. 3
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019) - lignes dir. 14, 15, 49
PIDCP - art. 8

...

Trafic ou traite d'enfants *(suite)*

Société des Nations, Convention relative à l'esclavage (1926)
ONU, Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage (1956)
ONU, Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme) (2000)

CADBE - art. 24.d et 29.a
CdE, Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains (2005)

→ crimes contre l'humanité
→ enlèvement d'enfant
→ esclavage
→ exploitation du travail des enfants
→ exploitation sexuelle
→ réadaptation / réinsertion sociale
→ traite des êtres humains
→ vente d'enfants

Traite des êtres humains

CDE - art. 35 et 39
PIDCP - art. 8
Société des Nations, Convention relative à l'esclavage (1926)
ONU, Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage (1956)
ONU, Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme) (2000)

CADBE - art. 29
CdE, Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains (2005)

→ crimes contre l'humanité
→ enlèvement d'enfant
→ esclavage
→ exploitation du travail des enfants
→ exploitation sexuelle
→ réadaptation / réinsertion sociale
→ servitude pour dettes
→ trafic ou traite d'enfants
→ vente d'enfants

Traité international

exemples :
Charte des Nations Unies (1945)
Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989)
Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990)
Convention européenne des droits de l'homme (1950)

→ ratification

Traitement médical

CDE - art. 24.1 ; art. 3.3
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 4 (2003). La santé et le développement de l'adolescent dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant* - para. 9, 29, 41
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)*
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 6.2

CADBE - art. 14.2
CSE révisée - art. 13.1, 19.2 et 30.a

Association médicale mondiale, *Code international d'éthique médicale* (1949)
Association médicale mondiale, *Déclaration d'Ottawa sur la santé des enfants* (1998), principe 3.j

→ conseils
→ consentement
→ examen médical
→ hospitalisation
→ soins de santé

Traitements cruels, inhumains et dégradants

CDE - art. 37.a et 39
PIDCP - art. 7
ONU, Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984)
ONU, Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (2002)

Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998) - art. 8.2.a.ii, 8.2.b.xxi, 8.2.c.i et 8.2.c.ii

CADBE - art. 16.1 et 17.2.a
CEDH - art. 3
CdE, Convention européenne pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (1987)

→ châtiments corporels
→ crimes de guerre
→ intégrité
→ réadaptation / réinsertion sociale
→ torture
→ victime
→ violence

Transparence

« Disponibilité de l'administration pour informer le public sur son fonctionnement »
(Dictionnaire des droits de l'enfant pour les enfants et pour les grands)

CDE - art. 13
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 19 (2016) sur l'élaboration des budgets publics aux fins de la réalisation des droits de l'enfant (art. 4)* - para. 7, 60, 62
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 13, 39, 70
PIDCP - art. 19

CADBE - art. 42.a.i
CEDH - art. 8 et 10
UE, Charte des droits fondamentaux (2000) - art. 42

→ accès au dossier
→ droit à l'information
→ information sur ses droits

Travail d'intérêt public ou général

CDE - art. 40.4
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 24 (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants* - para. 17

CADBE - art. 17.3
CdE, *Règles européennes pour les délinquants mineurs faisant l'objet de sanctions ou de mesures* (2008) - règles n° 36.1, 45

→ condamnation
→ justice pour mineurs

Travail des enfants

CDE - art. 32
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 12 (2009). Le droit de l'enfant d'être entendu* - para. 116-117 *(enfants travailleurs)*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 16 (2013) sur les obligations des États concernant les incidences du secteur des entreprises sur les droits de l'enfant* - para. 4, 37, 38, 48, 56

...

Travail des enfants *(suite)*

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 20 (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence* - para. 84 à 86
PIDESC - art. 10
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 8.7

OIT, Convention n° 138 concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi - art. 2 et 3
OIT, Convention n° 182 concernant l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination (1999) - art. 3.d et 4

CADBE - art. 15
CSE révisée - art. 7

→ âge minimum d'accès l'emploi
→ conditions de travail
→ exploitation du travail des enfants
→ formation professionnelle
→ pires formes de travail des enfants
→ protection des jeunes travailleurs

Travail domestique

CDE - art. 32
PIDESC - art. 10

OIT, Convention n° 189 concernant le travail décent des travailleuses et travailleurs domestiques (2011)

CADBE - art. 15
CSE révisée - art. 7

→ âge minimum d'accès à l'emploi
→ conditions de travail
→ esclavage
→ exploitation du travail des enfants
→ pires formes de travail des enfants
→ protection des jeunes travailleurs
→ travail des enfants

Travail forcé

CDE - art. 32 à 36
PIDCP - art. 8
ONU, Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage (1956)

OIT, Convention n° 29 concernant le travail forcé ou obligatoire (1930)
OIT, Convention n° 105 concernant l'abolition du travail forcé (1957)

CEDH - art. 4.1

→ esclavage
→ servitude pour dettes

Travailleur migrant

ONU, Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille (1990)

CSE révisée - art. 19

→ étranger
→ migrant clandestin
→ migration

Travailleur pauvre

PIDESC - art. 7.a
CSE révisée - art. 4.1 et 30

→ conditions de travail
→ niveau de vie suffisant
→ pauvreté
→ salaire

Tribal

CDE - art. 2 et 30
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 11 (2009). Les enfants autochtones et leurs droits en vertu de la Convention*

OIT, Convention n° 169 relative aux peuples indigènes et tribaux (1989)

CADBE - art. 12.2.d

→ ethnique
→ indigène
→ liberté culturelle
→ minorités
→ non-discrimination
→ origine (nationale, ethnique ou sociale)
→ traditions

Tribu

→ tribal

Tribunal

CDE - art. 40.2.b
PIDCP - art. 14

CADBE - art. 17.2.c.4
CEDH - art. 6

→ cour
→ garanties de procédure
→ impartialité
→ indépendance
→ juge
→ justice
→ justice pour mineurs
→ mesures de protection de l'enfant

Tricherie

→ discipline scolaire
→ dopage

Tuteur

CDE - art. 2, 3.2, 3.3, 5, 12.2, 14.2, 18,19.1, 21.a et 40.2.b.iii
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 6 (2005). Traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine* - para. 33 à 38
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 35, 48

CADBE - art. 4, 9.2 et 20
CdE, Convention européenne sur l'exercice des droits des enfants (1996) - art. 4, 9 et 10

→ autorité parentale
→ curateur
→ représentant légal

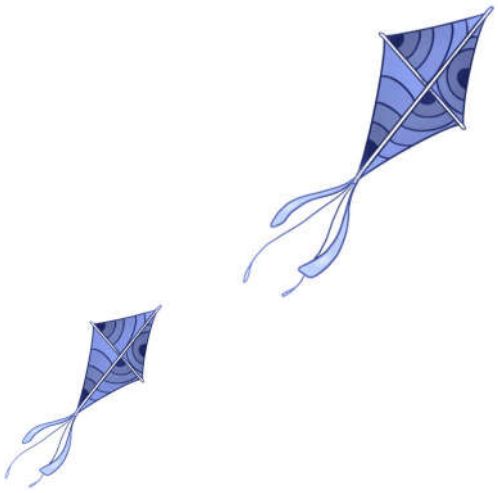

U

Unesco

→ Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

Union africaine

Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990)
Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (1981)
Charte africaine de la jeunesse (2006)

Union européenne (UE)

Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (2000)
https://eur-lex.europa.eu › legal-content › FR › TXT › PDF › ?uri=CELEX:12012P › TXT

Universalité

Charte des Nations Unies - art. 1.3 et 55.c
Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH)
ONU, *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, résolution 70/1 (2015) - para. 2, 5, 8, 55, 71 [27]

→ universel

Universel

« Les Etats parties au présent Protocole [réaffirment] que tous les droits de l'homme et libertés fondamentales sont universels, indissociables, interdépendants et intimement liés »
(Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant)

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (2011) - préambule
PIDCP - préambule
PIDESC - préambule

UNESCO, *Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme* (1997)

CEDH - préambule

- ***accessibilité universelle :***

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 9 à 11, 91 *(enfants en situation de handicap)*
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 3.8 et 3.b *(santé)*, 6.1 *(eau potable)*

Union internationale des Télécommunications, *Connect 2030 – Un programme pour connecter tout un chacun à un monde meilleur* (2000) - but 2

- ***suffrage universel :***

DUDH - art. 21.3
PIDCP - art. 25.b

UE, Traité sur l'Union Européenne (Traité de Lisbonne) (2007) - art. 10.3

→ couverture sanitaire universelle
→ Déclaration universelle des droits de l'homme
→ eau potable
→ égalité
→ TIC
→ WWW

[27] Document contenant les *Objectifs de développement durable* (2015) (ODD).

V

Vaccination

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 15 (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)* - para. 5, 41
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 3.8 et 3.b

OMS, Assemblée mondiale de la Santé, *Programme pour la vaccination à l'horizon 2030,* WHA73(9) (2020)

CdE, *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour des soins de santé adaptés aux enfants* (2011) - ligne dir. 46

→ couverture sanitaire universelle
→ restrictions des droits et des libertés
→ soins de santé primaires

Vente d'enfants

CDE - art. 35
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000) - art. 8 à 10
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019)
Société des Nations, Convention relative à l'esclavage (1926)
ONU, Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage (1956)
ONU, Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme) (2000)

CADBE - art. 29

→ crimes contre l'humanité
→ enlèvement d'enfant
→ exploitation du travail des enfants
→ exploitation sexuelle
→ réadaptation / réinsertion sociale
→ trafic ou traite d'enfants
→ traite des êtres humains

Vêtements

CDE - art. 27.3
PIDESC - art. 11.1

CADBE - art. 20.2.a
CSE révisée - art. 31

→ aide sociale
→ assistance
→ niveau de vie suffisant

Victime

CDE - art. 19 et 39
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés - art. 7
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants - art. 8 à 10

...

Victime *(suite)*

Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019) - lignes dir. 90 et ss.

CADBE - art. 15.2.c, 16 et 26.2
CdE, Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains (2005)
Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) (2007)
CdE, Convention européenne relative au dédommagement des victimes d'infractions violentes (1983)
UE, Directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie - art. 19

→ garanties de procédure
→ information sur ses droits
→ intégrité
→ prévention
→ réadaptation / réinsertion sociale
→ réparation
→ violence

Vie

→ droit à la vie
→ peine capitale
→ survie

Vie familiale

CDE - art. 16
PIDCP - art. 17

CADBE - art. 10
CEDH - art. 8

→ autorité parentale
→ droit aux relations personnelles
→ filiation
→ liens familiaux
→ mesures de protection de l'enfant
→ parents
→ responsabilité parentale
→ réunification familiale
→ sphère privée

Vie privée

CDE - art. 16
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique* - para. 11, 18, 21, 30, 32, 36, 39, 56, 67 à 78, 79, 88, 110, 116, 119
PICDP - art. 17

CADBE - art. 10
CEDH - art. 8

→ confidentialité
→ domicile
→ données personnelles
→ intimité
→ **protection des données**
→ relations personnelles
→ secret de la correspondance
→ secret médical
→ sphère privée
→ vie familiale

Violation des droits humains

Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (2011) - art. 5
Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966) - art. 1
Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (2008) - art. 2

CADBE - art. 44
CEDH - art. 34

→ communication
→ justice / accès à la justice
→ plainte
→ recours
→ requête
→ respect des droits de l'enfant
→ responsabilité de l'Etat
→ sanction

Violence

CDE - art. 19 et 39
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 13 (2011). Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence*
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 16

CADBE - art. 16
CSE révisée - art. 17.1.b
UE, *Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions)* (2021) - point 3

→ abus sexuels
→ châtiments corporels
→ exploitation
→ harcèlement
→ intégrité
→ mauvais traitements
→ mesures de protection de l'enfant
→ prévention
→ réadaptation / réinsertion sociale
→ traitements cruels, inhumains et dégradants
→ travail des enfants
→ victime

Violence domestique

CDE - art. 19 et 39

OIT, Convention n° 189 concernant le travail décent des travailleuses et travailleurs domestiques (2011)

Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul) (2011)

→ mauvais traitements
→ mesures de protection de l'enfant
→ victime

Violence sexuelle

CDE - art. 19, 34 et 39
Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants
Comité des droits de l'enfant, *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants* (2019)
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 13 (2011). Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence*

…

Violence sexuelle *(suite)*

CADBE - art. 27
Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote) (2007)

→ abus sexuels
→ exploitation sexuelle
→ harcèlement sexuel
→ victime

Visa

→ expulsion
→ migration
→ refoulement

Votation

→ abstention
→ élection
→ initiative populaire
→ liberté de vote
→ référendum populaire
→ scrutin secret

Vote

→ droit de vote
→ élection
→ liberté de vote
→ scrutin secret

Vulnérabilité

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 7 (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance* - para. 24, 36 et ss.
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 12 (2009). Le droit de l'enfant d'être entendu* - para. 75
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 13 (2011). Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence* - para. 60
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 14 (2013) sur le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit une considération primordiale (art. 3, par. 1)* - para. 33, 54, 75-76, 79

→ devoir d'éducation
→ devoir de protection
→ exploitation
→ handicap
→ non-discrimination

W

W-C

ONU, *Les droits de l'homme à l'eau potable et à l'assainissement*, A/RES/70/169 (2015) - para. 5.e et 5.f
ONU, *Objectifs de développement durable* (2015) - ODD n° 6.2

→ assainissement
→ couverture sanitaire universelle
→ hygiène
→ salubrité

Working poor

→ travailleur pauvre

WWW

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 17 (2013) sur le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives et de participer à la vie culturelle et artistique (art. 31)* - para. 45, 46, 51, 57.d
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 25 (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique*

Union internationale des Télécommunications, *Lignes directrices sur la protection en ligne des enfants à l'intention des parents et des éducateurs* (2020)

CdE, *Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'environnement numérique* (2018)
UE, *Stratégie de l'UE sur les droits de l'enfant (Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions)* (2021) - point 5

→ droit à l'image
→ droit à l'information
→ droit à l'oubli
→ pornographie enfantine
→ **protection des données**
→ TIC
→ vie privée

X

Xénophobie

Comité des droits de l'enfant, *Observation générale conjointe n° 4 (2017) du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et n° 23 (2017) du Comité des droits de l'enfant sur les obligations des États en matière de droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour* - para. 63
ONU, Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée*, Déclaration et Programme d'action de Durban* (2001)
ONU, *Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières*, A/RES/73/195 (2018) - objectif n° 17

→ non-discrimination
→ préjugé

Y

Ypérite

Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de gaz asphyxiants, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques (1925)
ONU, Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (1972)

Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998) - art. 8.2.xviii

OIAC, Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction (1993)

→ conflit armé
→ crimes de guerre
→ droit humanitaire
→ guerre

Z

Zone

CDE - art. 2
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 12 (2009). Le droit de l'enfant d'être entendu* - para. 75 *(enfants marginalisés)*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 13 (2011). Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence* - para. 60 *(enfants marginalisés)*
Comité des droits de l'enfant, *Observation générale n° 21 (2017) sur les enfants des rues* - para. 48 *(quartiers)*

→ discrimination positive
→ exclusion
→ inégalité
→ intégration
→ non-discrimination
→ origine (nationale, ethnique ou sociale)

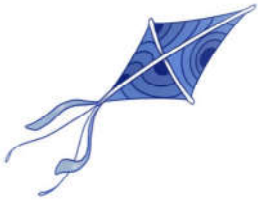

Sources documentaires

Organisations universelles

Organisation des Nations Unies
https://digitallibrary.un.org/?ln=fr
https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/UniversalHumanRightsInstruments.aspx
・Assemblée générale : https://digitallibrary.un.org/collection/GeneralAssembly?ln=fr

Comité des droits de l'enfant des Nations Unies
https://www.ohchr.org/fr/HRBodies

Conférence de La Haye de droit international privé
https://www.hcch.net/fr/instruments/conventions

Croix-Rouge
https://www.icrc.org/fr/guerre-et-droit/traites-et-droit-coutumier/conventions-de-geneve

Organisation internationale du Travail (OIT)
https://www.ilo.org/global/standards/lang--fr/index.htm
https://www.ilo.org/global/topics/youth-employment/standards/lang--fr/index.htm

Organisation mondiale de la Santé (OMS)
https://www.who.int/fr/home

Société des Nations, archives
https://treaties.un.org/pages/LON.aspx?clang=_fr
https://search.un.org/results.php?tpl=lon&query=*&lang=en

UNESCO
https://fr.unesco.org/

Union internationale des Télécommunications (UIT)
https://www.itu.int/fr/Pages/default.aspx

Organisations régionales

Conseil de l'Europe
https://www.coe.int/fr/web/cm/adopted-texts
https://www.coe.int/fr/web/conventions/
https://www.coe.int/fr/web/children/legal-standards

Cour européenne des droits de l'homme
https://www.echr.coe.int

Organisation des États américains
https://www.oas.org/fr/centre_information/default.asp

Union africaine
https://au.int/fr/treaties

Union européenne
https://europa.eu/european-union/law_fr

Organisations non gouvernementales internationales

Association médicale mondiale
https://www.wma.net/fr/publications/documents-de-reference/

Agence mondiale antidopage
https://www.wada-ama.org/fr/ressources

Liste des documents cités [1]

Organisations universelles

Organisation des Nations Unies (ONU)

Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989),
https://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CRC.aspx

- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000)
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000)
- Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications (2011)
- *Lignes directrices concernant l'application du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants*, CRC/C/156 (2019)

ONU, *Comité des droits de l'enfant des Nations Unies*

- *Observation générale **n° 1** (2001). Paragraphe 1 de l'article 29 : les buts de l'éducation*
- *Observation générale **n° 2** (2002). Le rôle des institutions nationales indépendantes de défense des droits de l'homme dans la protection et la promotion des droits de l'enfant*
- *Observation générale **n° 3** (2003). Le VIH/sida et les droits de l'enfant*
- *Observation générale **n° 4** (2003). La santé et le développement de l'adolescent dans le contexte de la Convention relative aux droits de l'enfant*
- *Observation générale **n° 5** (2003). Mesures d'application générales de la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 4, 42 et 44, par. 6)*
- *Observation générale **n° 6** (2005). Traitement des enfants non accompagnés et des enfants séparés en dehors de leur pays d'origine*
- *Observation générale **n° 7** (2005). Mise en œuvre des droits de l'enfant dans la petite enfance*
- *Observation générale **n° 8** (2006). Le droit de l'enfant à une protection contre les châtiments corporels et les autres formes cruelles ou dégradantes de châtiments (art. 19, 28 (par. 2) et 37, entre autres)*
- *Observation générale **n° 9** (2006). Les droits des enfants handicapés*
- *Observation générale **n° 10** (2007) :* remplacée par l'Observation générale n° 24 (2019)
- *Observation générale **n° 11** (2009). Les enfants autochtones et leurs droits en vertu de la Convention*
- *Observation générale **n° 12** (2009). Le droit de l'enfant d'être entendu*
- *Observation générale **n° 13** (2011). Le droit de l'enfant d'être protégé contre toutes les formes de violence*
- *Observation générale **n° 14** (2013) sur le droit de l'enfant à ce que son intérêt supérieur soit une considération primordiale (art. 3, par. 1)*
- *Observation générale **n° 15** (2013) sur le droit de l'enfant de jouir du meilleur état de santé possible (art. 24)*
- *Observation générale **n° 16** (2013) sur les obligations des États concernant les incidences du secteur des entreprises sur les droits de l'enfant*
- *Observation générale **n° 17** (2013) sur le droit de l'enfant au repos et aux loisirs, de se livrer au jeu et à des activités récréatives et de participer à la vie culturelle et artistique (art. 31)*

---

[1] Les documents dont les titres sont en italiques contiennent des prescriptions qui sont **non contraignantes** pour les gouvernements.

- *Recommandation générale n° 31 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et observation générale **n° 18** du Comité des droits de l'enfant sur les pratiques préjudiciables, adoptées conjointement (2019)* [(2)]
- *Observation générale **n° 19** (2016) sur l'élaboration des budgets publics aux fins de la réalisation des droits de l'enfant (art. 4)*
- *Observation générale **n° 20** (2016) sur la mise en œuvre des droits de l'enfant pendant l'adolescence*
- *Observation générale **n° 21** (2017) sur les enfants des rues*
- *Observation générale conjointe n° 3 (2017) du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et **n° 22** (2017) du Comité des droits de l'enfant sur les principes généraux relatifs aux droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales*
- *Observation générale conjointe n° 4 (2017) du Comité pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille et **n° 23** (2017) du Comité des droits de l'enfant sur les obligations des États en matière de droits de l'homme des enfants dans le contexte des migrations internationales dans les pays d'origine, de transit, de destination et de retour*
- *Observation générale **n° 24** (2019) sur les droits de l'enfant dans le système de justice pour enfants*
- *Observation générale **n° 25** (2021) sur les droits de l'enfant en relation avec l'environnement numérique*

ONU, *Comité des droits de l'homme*

- *Observation générale **n° 22** (48) (art. 18)*, doc. CCPR/C/21/Rev.1/Add.4, 23.09.1993
- *Observation générale **n° 34.** Article 19 : Liberté d'opinion et liberté d'expression*, doc. CCPR/C/GC/34, 12.09.2011

ONU, *Comité des droits économiques, sociaux et culturels*

- *Observation générale **n° 4** : Le droit à un logement suffisant (art. 11, par. 1, du Pacte). Sixième session (1991)*, doc. E/1992/23, pp. 114 et ss.
- *Observation générale **n° 12** (vingtième session, 1999). Le droit à une nourriture suffisante (art. 11)*, doc. E/C.12/1999/5, 12.05.1999
- *Observation générale **n° 13** (vingt et unième session, 1999). Le droit à l'éducation (art. 13 du Pacte)*, doc E/C.12/1999/10, 08.12.1999
- *Observation générale **n° 15** (2002). Le droit à l'eau (art. 11 et 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)*, doc. E/C.12/2002/11, 20.01.2003
- *Observation générale **n° 21**. Droit de chacun de participer à la vie culturelle (art. 15, par. 1 a), du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)*, doc. E/C.12/GC/21, 21.12.2009

ONU, *Conseil des droits de l'homme*

- *Droits de l'enfant : réaliser les droits de l'enfant grâce à un **environnement sain***, doc. A/HRC/RES/45/30, 13.10.2020

ONU, *Conventions*

- Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des **armes bactériologiques** (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction (1972)
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de **discrimination raciale** (1965)

[(2)] La recommandation générale/observation générale sur les pratiques préjudiciables a initialement été adoptée en 2014. Elle a été révisée par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à sa 72e session et par le Comité des droits de l'enfant à sa 80e session.

- Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'**esclavage**, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage (1956)
- Convention pour la répression du crime de **génocide** (1948)
- Traité sur l'**interdiction des armes nucléaires** (2017)
- Convention sur le consentement au **mariage**, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages (1962)
- Convention relative aux droits des **personnes handicapées** (2006)
- Convention sur le **recouvrement des aliments** à l'étranger (Convention de New York) (1956)
- Convention relative au statut des **réfugiés** (1951) et Protocole relatif au statut des **réfugiés** (1967)
- Convention contre la **torture** et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (1984)
  - Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (2002)
- Convention pour la répression de la **traite des êtres humains** et de l'exploitation de la **prostitution d'autrui** (1949)
- Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la **traite des personnes**, en particulier des femmes et des enfants (Protocole de Palerme) (2000)
- Convention internationale sur la protection des droits de tous les **travailleurs migrants** et des membres de leur famille (1990)

ONU, *Pactes*

- **Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)**
  - Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques (1966)
  - Deuxième Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort (1989)
- **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (1966)**
  - Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (2008)

ONU, *Déclarations de l'Assemblée générale*

- ***Déclaration universelle des droits de l'homme***, A/RES/3/217, **10.12.1948**, https://www.un.org/fr/universal-declaration-human-rights/index.html
- *Déclaration sur les principes sociaux et juridiques applicables à la protection et au bien-être des enfants, envisagés surtout sous l'angle des pratiques en matière d'**adoption** et de **placement familial** sur les plans national et international*, A/RES/41/85, 03.12.1986
- *Agenda pour le **développement***, A/RES/51/240, 15.10.1997
- *Transformer notre monde : le Programme de **développement durable** à l'horizon 2030*, A/RES/70/1, 25.09.2015
- ***Objectifs de développement durable*** in *Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030*, A/RES/70/1, 25.09.2015
- *Déclaration des Nations Unies sur l'**éducation** et la **formation aux droits de l'homme***, A/RES/66/137, 19.12.2011
- *La sécurité des **journalistes** et la question de l'impunité*, A/RES/70/162, 17.12.2015
- *Recommandation sur le consentement au **mariage**, l'âge minimum du mariage et l'enregistrement des mariages*, A/RES/2018(XX), 01.11.1965
- *Pacte mondial pour des **migrations sûres**, ordonnées et régulières*, A/RES/73/195, 19.12.2018
- *Déclaration du **Millénaire***, A/RES/55/2, 13.09.2000

- *Déclaration sur les droits de l'homme des personnes qui ne possèdent pas la **nationalité** du pays dans lequel elles vivent,* A/RES/40/144, 13.12.1985
- *Le droit à la vie privée à l'ère du **numérique***, A/RES/68/167, 21.01.2014
- *Déclaration des Nations Unies sur les droits des **peuples autochtones***, A/RES/61/295, 13.09.2007
- *Lignes directrices relatives à la **protection de remplacement pour les enfants***, A/RES/64/142, 18.12.2009
- *Déclaration de New York pour les **réfugiés** et les **migrants***, A/RES/71/1, 19.09.2016

ONU, *Principes, Programmes et Règles minima*

- Conseil économique et social, *Principes relatifs à la prévention efficace des **exécutions extrajudiciaires**, arbitraires et sommaires et aux moyens d'enquêter efficacement sur ces exécutions*, résolution 1989/65, 24.05.1989
- Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants, *Principes fondamentaux relatifs à l'**indépendance de la magistrature***, confirmés par l'Assemblée générale, A/RES/40/32, 29.11.1985 et A/RES/40/146, 13.12.1985
- *Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la **justice pour mineurs** (les Règles de Beijing)*, A/RES/40/33, 29.11.1985
- *Règles minima des Nations Unies pour l'élaboration de **mesures non privatives de liberté** (les Règles de Tokyo)*, A/RES/45/110, 14.12.1990
- *Règles des Nations Unies pour la protection des **mineurs privés de liberté***, A/RES/45/113, 14.12.1990 (appelées aussi les Règles de La Havane)
- *Principes directeurs des Nations Unies pour la **prévention** de la délinquance juvénile (les Principes directeurs de Riyad)*, A/RES/45/112, 14.12.1990
- Conférence mondiale contre le **racisme**, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, *Déclaration et Programme d'action de Durban*, Durban, 31 août-8 septembre 2001, doc. A/CONF.189/12
- *Stratégies et mesures concrètes types des Nations Unies relatives à l'élimination de la **violence à l'encontre des enfants** dans le contexte de la prévention du crime et de la justice pénale (2014)*, A/RES/69/194, 18.12.2014

Société des Nations (SdN)

- ***Déclaration des droits de l'enfant, dite Déclaration de Genève*** (1924), https://wikimonde.com/article/Déclaration_des_droits_de_l'enfant, édition originale : https://search.un.org, puis Data Source : LON
- Convention relative à l'**esclavage** (1926)

Organisation internationale du Travail (OIT)

- Convention n° 29 concernant le **travail forcé** ou obligatoire (1930)
- Convention n° 87 concernant **la liberté syndicale** et la protection du droit syndical (1948)
- Convention n° 102 concernant la **sécurité sociale** (norme minimum) (1952)
- Convention n° 105 concernant l'**abolition du travail forcé** (1957)
- Convention n° 138 concernant l'**âge minimum** d'admission à l'emploi (1973)
- Convention n° 169 relative aux **peuples indigènes** et tribaux (1989)
- Convention n° 182 concernant l'interdiction des **pires formes de travail des enfants** et l'action immédiate en vue de leur élimination (1999)
- *Recommandation n° 195 sur la mise en valeur des **ressources humaines*** (2004)

Organisation mondiale de la Santé (OMS)

- **Constitution** de l'Organisation mondiale de la Santé (1948)
- *Principes directeurs de l'OMS sur la **transplantation** de cellules, de tissus et d'organes humains* (2010)
- *Programme pour la **vaccination** à l'horizon 2030,* WHA73(9), 23.08.2020

Union internationale des Télécommunications (UIT)

- ***Connect 2030** – Un programme pour connecter tout un chacun à un monde meilleur* (2000)
- *Lignes directrices sur la **protection en ligne** des enfants à l'intention des parents et des éducateurs* (2020)

UNESCO

- Convention concernant la lutte contre la **discrimination** dans le domaine de l'enseignement (1960)
- Convention contre le **dopage** dans le sport (2005)
- *Déclaration de Salamanque pour l'**éducation** et les **besoins spéciaux*** (1994)
- *Charte internationale de l'**éducation physique**, de l'activité physique et du sport (2015)*
- *Déclaration mondiale sur l'**éducation pour tous*** (Jomtien) (1990)
- Convention sur la protection et la promotion de la diversité des **expressions culturelles** (2005)
- *Déclaration sur la race et les **préjugés raciaux*** (1978)

Croix-Rouge

- Convention de Genève (IV) relative à la **protection des personnes civiles** en temps de guerre (1949)
  - Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés internationaux (Protocole I)
  - Protocole additionnel aux Conventions de Genève du 12 août 1949 relatif à la protection des victimes des conflits armés non internationaux (Protocole II)

Conventions internationales diverses

- Convention de La Haye sur la protection des enfants et la coopération en matière d'**adoption internationale** (1993)
- Convention de La Haye sur les aspects civils de l'**enlèvement international d'enfants** (1980)
- Convention de La Haye concernant la compétence, la loi applicable, la reconnaissance, l'exécution et la coopération en matière de responsabilité parentale et de mesures de **protection des enfants** (1996)
- Convention tendant à réduire le nombre des cas d'**apatridie** (1973) (Commission internationale de l'état civil (CIEC)), http://www.ciec1.org
- Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des **armes chimiques** et sur leur destruction (1993) (Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC)), https://www.opcw.org/fr
- Protocole concernant la prohibition d'emploi à la guerre de **gaz asphyxiants**, toxiques ou similaires et de moyens bactériologiques (1925)
- **Statut de Rome de la Cour pénale internationale (1998)**, https://legal.un.org › icc › statute › french › rome_statute(f).pdf)

Organisations régionales

Conseil de l'Europe

Convention européenne des droits de l'homme (1950)

ou Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales (CEDH)

- Protocole additionnel à la Convention (1952)
- Protocole n° 4 à la Convention, reconnaissant certains droits et libertés (1963)
- Protocole n° 6 à la Convention concernant l'abolition de la peine de mort (1983)
- Protocole n° 7 à la Convention (1984)
- Protocole n° 13 à la Convention, relatif à l'abolition de la peine de mort en toutes circonstances (2002)

Charte sociale et autres conventions

- **Charte sociale européenne révisée** (1996) (CSE révisée)
- Convention européenne en matière d'**adoption** des enfants (1967) [3]
- Convention européenne en matière d'**adoption** des enfants (révisée) (2008) [4]
- Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention des cas d'**apatridie** en relation avec la succession d'États (2006)
- Convention pénale du Conseil de l'Europe sur la **corruption** (1999) et Protocole additionnel (2003)
- Convention européenne sur l'**exercice des droits** des enfants (1996)
- Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'**exploitation** et les **abus sexuel**s (Convention de Lanzarote) (2007)
- Convention européenne sur la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière de **garde des enfants** et le rétablissement de la garde des enfants (1980)
- Convention pour la protection des droits de l'homme et de la dignité de l'être humain à l'égard des applications de la biologie et de la **médecine** / Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine (Convention d'Oviedo) (1997)
- Convention-cadre pour la protection des **minorités nationales** (1995)
- Convention européenne sur la **nationalité** (1997)
- Convention pour la **protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données** à caractère personnel (Convention n° 108) (1981) [5]
- Protocole d'amendement à la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (STCE n° 223) (2018) [6]
- Convention sur les **relations personnelles** concernant les enfants (2003)
- Code Européen de **Sécurité sociale** (1964)
- Convention européenne pour la prévention de la **torture** et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (1987)
- Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la **violence domestique** (Convention d'Istanbul) (2011)

---

(3) Cette convention est encore en vigueur dans 12 États.
(4) Cette convention a été ratifiée par 10 États.
(5) Dans sa version de 1981, cette convention du Conseil de l'Europe a été ratifiée par de nombreux États extra-européens : Argentine, Cap-Vert, Maroc, Maurice, Mexique, Sénégal, Tunisie, Uruguay.
(6) Lorsque ce Protocole aura été ratifié par un nombre suffisant d'États, il donnera naissance à la « Convention modernisée pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel », dite aussi « Convention n° 108+ ».

Cour européenne des droits de l'homme

- *Avis consultatif relatif à la reconnaissance en droit interne d'un lien de filiation entre un enfant né d'une gestation pour autrui pratiquée à l'étranger et la mère d'intention*, Demande n° P16-2018-001, Avis du 10.04.2019
- Affaire Mennesson contre France, Requête no 65192/11, Arrêt du 26.06.2014

Lignes directrices, recommandations, chartes non conventionnelles

- *Règles européennes pour les **délinquants mineurs** faisant l'objet de sanctions ou de mesures*, CM/Rec(2008)11
- *Charte du Conseil de l'Europe sur l'**éducation à la citoyenneté** démocratique et l'éducation aux droits de l'homme*, CM/Rec(2010)7
- *Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des **enfants réfugiés et migrants** en Europe* (Nicosie, 19 mai 2017), CM/2017/54-final
- *Recommandation CM/Rec(2005)5 du Comité des Ministres aux États membres relative aux droits des **enfants vivant en institution***
- *Lignes directrices relatives au respect, à la protection et à la réalisation des droits de l'enfant dans l'**environnement numérique***, CM/Rec(2018)7
- *Liste des critères de l'**état de droit*** (Commission européenne pour la démocratie par le droit), CDL-AD(2016)007
- *Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe sur une **justice adaptée aux enfants***, CM/Del/Dec(2010)1098/10.2
- *Charte européenne révisée sur la **participation des jeunes** à la vie locale et régionale* (charte non conventionnelle) (2003) et *Recommandation Rec(2004)13 du Comité des Ministres aux Etats membres*
- *Recommandation CM/Rec(2012)2 du Comité des Ministres aux États membres sur la **participation des enfants et des jeunes** de moins de 18 ans*
- *Recommandation CM/Rec(2011)12* du *Comité des Ministres aux États membres sur les droits de l'enfant et les **services sociaux adaptés** aux enfants et aux familles*
- Lignes directrices du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe pour des **soins de santé** adaptés aux enfants, CM/2011/113
- Recommandation *CM/Rec(2009)10* du Comité des Ministres aux États membres *sur les stratégies nationales intégrées de protection des enfants contre la **violence***

Organisation des États américains (OEA)

- Convention américaine relative aux droits de l'homme (1969)
- Déclaration américaine des droits et des devoirs de l'homme (1948)

Union africaine (UA)

- **Charte africaine des droits et du bien-être de l'Enfant** (1990) (appelée aussi Charte Africaine sur les Droits et le Bien-être de l'Enfant)
- Charte africaine de la **Jeunesse** (2006)
- Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux **droits des femmes** (Protocole de Maputo) (2003)
- Convention de l'Union africaine sur la protection et l'assistance aux **personnes déplacées** en Afrique (Convention de Kampala) (2009)

Union européenne (UE)

- **Charte des droits fondamentaux** (2000)
- Directive 2011/93/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 relative à la lutte contre les **abus sexuels** et l'**exploitation sexuelle** des enfants, ainsi que la pédopornographie [7]
- Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des **données à caractère personnel** et à la libre circulation de ces données [8] (Règlement général sur la protection des données - RGPD)
- Stratégie de l'UE sur les **droits de l'enfant** (Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions), doc. COM(2021) 142 final
- Traité sur l'Union Européenne (Traité de Lisbonne) (2007), doc. 2016/C 202/01

Organisations non gouvernementales internationales

Association médicale mondiale *(AMM)*

- *Code international d'**éthique médicale*** (1949)
- *Déclaration d'Helsinki. Principes éthiques applicables à la **recherche** impliquant des êtres humains* (1964)
- *Déclaration d'Ottawa sur la **santé des enfants*** (1998)
- *Prise de position sur le **don d'organes** et de tissus* (2012/2017)

Agence mondiale antidopage *(AMA)*

- Code mondial antidopage (2019)
- Standard international pour l'éducation (2019)

Association européenne pour l'enfant à l'hôpital *(EACH)*

- *Charte européenne des droits de l'enfant hospitalisé* (1988)

ECPAT *(End child prostitution, child pornography and trafficking of children for sexual purposes)*

- Guide de Terminologie pour la Protection des Enfants contre l'**Exploitation** et l'**Abus Sexuels** (2017), https://ecpat.org/luxembourg-guidelines/

Nansen Initiative

- *Agenda pour la protection des personnes déplacées au-delà des frontières dans le cadre de catastrophes et de changements climatiques* (2015), https://disasterdisplacement.org/

France

- **Déclaration des droits de l'homme et du citoyen** (1789), https://www.legifrance.gouv.fr/contenu/menu/droit-national-en-vigueur/constitution/declaration-des-droits-de-l-homme-et-du-citoyen-de-1789

---

[7] Texte remplaçant la Directive 2011/92/UE du Parlement européen et du Conseil du 13 décembre 2011 relative à la lutte contre les abus sexuels et l'exploitation sexuelle des enfants, ainsi que la pédopornographie.

[8] Texte remplaçant la Directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil, du 24 octobre 1995, relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (directive relative à la protection des données).

Aperçu

Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (1989)

Préambule
C'est la partie introductive de la Convention. Les États qui ont rédigé la Convention y expliquent que les droits de l'enfant sont nécessaires dans le monde entier dans le but de protéger la dignité de toutes les personnes humaines. Ces droits sont aussi nécessaires pour renforcer la paix et la justice.
Chaque enfant doit être préparé à mener une vie responsable. L'égalité, la non-discrimination et les liens familiaux doivent être respectés. Pour y parvenir, des mesures de protection de l'enfance doivent être prises dans tous les secteurs d'activité, y compris dans le cadre de la coopération internationale. Et les droits suivants doivent absolument être appliqués :

Art. 1
Un enfant est une personne de moins de 18 ans.

Art. 2
Aucune discrimination n'est acceptable, p. ex. à cause de l'origine, de la religion, de la pauvreté, des idées de ses parents, d'un handicap, de l'orientation sexuelle.

Art. 3
L'intérêt supérieur de l'enfant doit être respecté par les parents, par les autorités et dans les institutions qui accueillent des enfants. Les enfants doivent recevoir la protection et les soins nécessaires à leur bien-être.

Art. 4
Chaque État doit prendre toutes les mesures nécessaires pour appliquer et respecter tous les droits de l'enfant.

Art. 5
La responsabilité, les droits et les devoirs des parents doivent être respectés. Les parents doivent donner aux enfants l'orientation et les conseils appropriés pour l'exercice de leurs droits.

Art. 6
Le droit à la vie, à la survie et au développement doit être respecté.

Art. 7
Le droit à un nom et le droit d'avoir une nationalité doivent être garantis, ainsi que le droit de connaître ses parents et de grandir avec eux.

Art. 8
L'identité de chaque enfant doit être préservée, y compris son nom, sa nationalité et ses liens familiaux.

Art. 9
La séparation entre un enfant et ses parents est possible uniquement pour assurer sa protection et si les lois et les garanties de procédure sont respectées. Les enfants et les parents qui sont séparés ont le droit de conserver des relations personnelles.

Art. 10
Si un enfant et ses parents vivent dans des pays différents, ils ont le droit de voyager pour se rencontrer. Ils ont le droit de demander le regroupement familial.

Art. 11
Les États doivent prendre des mesures pour lutter contre les enlèvements et les déplacements illicites d'enfants.

Art. 12
Les enfants ont le droit de donner leur opinion. Leur droit d'être entendu et écouté doit être garanti dans les décisions qui les concernent.

Art. 13
La liberté d'expression, la liberté d'opinion, la liberté d'information et la liberté de la presse doivent être garanties.

Art. 14
La liberté de conscience et de croyance, la liberté de pensée et la liberté religieuse doivent être garanties. Les parents ont le droit et le devoir de guider l'enfant dans ces domaines.

Art. 15
La liberté d'association, la liberté de manifestation et la liberté de réunion pacifique doivent être garanties.

Art. 16
La vie privée, la vie familiale, le domicile, le secret de la correspondance, l'honneur et la bonne réputation doivent être protégés.

Art. 17
Le droit à une information diversifiée, de qualité et adaptée aux enfants doit être garanti.

Art. 18
Les deux parents doivent exercer ensemble la responsabilité d'éduquer un enfant. Ils doivent respecter l'intérêt supérieur de l'enfant. L'État doit les soutenir.

Art. 19
La protection contre toutes les formes de violence, brutalités, mauvais traitements ou abus sexuels doit être garantie.

Art. 20
L'enfant qui ne peut pas rester dans sa famille a droit à des mesures de protection et de placement dans une autre famille ou dans une institution.

Art. 21
L'adoption est possible uniquement si l'intérêt supérieur de l'enfant et l'ensemble de ses droits sont respectés.

Art. 22
Un enfant réfugié ou requérant d'asile a droit à une protection et à une assistance adaptées. Les États doivent rechercher sa famille et permettre la réunification familiale.

Art. 23
Un enfant en situation de handicap a droit à la dignité, à l'intégration et à la participation à la vie de la communauté. Il a droit à des soins, à l'éducation et à la formation.

Art. 24
Le droit au meilleur état de santé possible doit être garanti. Il comprend des soins de santé accessibles à tous les enfants, des conditions de vie saines et des mesures de prévention.

Art. 25
Si des enfants sont placés hors de leur famille pour être protégés ou soignés, leur situation et leur placement doivent être régulièrement examinés par les autorités.

Art. 26
Le droit à la sécurité sociale et aux prestations des assurances sociales doit être garanti.

Art. 27
Le droit à un niveau de vie suffisant pour grandir et se développer harmonieusement doit être garanti.

Art. 28
Le droit à l'éducation comprend l'enseignement primaire obligatoire et gratuit, l'enseignement secondaire, la formation professionnelle et la formation supérieure. La discipline scolaire doit être respectueuse des enfants. Les États doivent lutter contre l'abandon scolaire, l'ignorance et l'analphabétisme.

Art. 29
Le système éducatif doit favoriser le développement des enfants, leur enseigner le respect, l'égalité et le sens de la justice, et préparer les enfants à assumer leurs responsabilités dans une société libre.

Art. 30
Les minorités ethniques, religieuses ou linguistiques et les peuples autochtones ont le droit de parler leur langue et de suivre leurs propres traditions culturelles et religieuses.

Art. 31
Les enfants ont droit au jeu, aux loisirs et au repos et le droit de participer à la vie culturelle et artistique.

Art. 32
Les enfants doivent être protégés cotre l'exploitation économique et de leur travail. L'âge minimum d'accès à l'emploi et les mesures de protection des jeunes travailleurs doivent être respectés.

Art. 33
Les enfants doivent être protégés contre le trafic et l'usage des drogues ou des stupéfiants.

Art. 34
Les enfants doivent être protégés contre l'exploitation sexuelle, la violence sexuelle, la prostitution et la production de pornographie.

Art. 35
Les enfants doivent être protégés contre les enlèvements, la vente et le trafic d'enfants.

Art. 36
Les enfants doivent être protégés contre toutes les autres formes d'exploitation.

Art. 37
Aucun enfant ne doit subir des actes de torture, des traitements cruels, inhumains et dégradants, une condamnation à mort ou un emprisonnement à vie. Aucun ne doit subir une privation de liberté qui n'est pas justifiée. Tous les enfants en détention ont droit au respect de leur dignité et à une assistance juridique.

Art. 38
Tous les enfants doivent être protégés en cas de guerre ou de conflit armé. Ils ne peuvent pas être recrutés comme enfants soldats.

Art. 39
Les enfants victimes de mauvais traitements, d'exploitation ou d'un conflit armé ont droit à des mesures de réadaptation et de réinsertion sociale.

Art. 40
Tous les enfants soupçonnés d'infraction ou visés par une condamnation ont droit au respect de toutes les garanties de procédure. Ils doivent être pris en charge et jugés par des autorités spécialisées (justice pour mineurs). Il faut tenir compte de leur jeune âge et de leur besoin de réintégration dans la société. Chaque État doit fixer l'âge de la responsabilité pénale.

Art. 41
Chaque État a la possibilité d'offrir aux enfants plus de droits ou des droits plus larges que ceux qui sont décrits dans la Convention.

Art. 42
Chaque État doit faire connaître les droits de l'enfant auprès des adultes et des enfants.

Art. 43 et 44
Composition du Comité des droits de l'enfant des Nations Unies et examen des rapports soumis par les États.

Art. 45
Coopération du Comité des droits de l'enfant avec les autres organisations internationales. Le Comité a la possibilité de publier des recommandations.

Art. 46 à 54
Conditions de la ratification et de l'entrée en vigueur de la Convention. Possibilité d'y apporter des modifications.

Protocole facultatif concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés (2000)

Le but du Protocole est de mieux protéger les enfants sont victimes des conflits armés, notamment parce qu'ils se trouvent mêlés à l'action des militaires et aux hostilités (enfant soldats). Il rappelle que tous les enfants ont le droit de s'épanouir et d'être éduqués dans des conditions de paix et de sécurité. Il insiste sur le respect des règles du droit humanitaire.
Cependant, une distinction importante est faite. Les États sont directement responsables : ils commandent et contrôlent les forces armées et ils peuvent s'engager à modifier leurs lois et leurs pratiques. Les « groupes armés distincts » (dans le cas des guerres civiles p. ex.) ne sont pas reconnus par la communauté internationale ; il leur est quand même demandé de respecter le droit national et international qui interdit absolument le recrutement et l'utilisation des enfants dans les hostilités et les conflits armés.

Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants (2000)

Le but du Protocole est de mieux protéger les enfants contre l'exploitation économique, en particulier les diverses formes de trafic d'enfants et d'exploitation sexuelle des enfants. Il insiste en particulier sur le nombre anormalement élevé des fillettes qui sont victimes d'exploitation. Il demande aux États de lutter aussi contre la pauvreté, les inégalités et le comportement sexuel irresponsable des adultes.

Protocole facultatif établissant une procédure de présentation de communications (2017)

Le but du Protocole est de renforcer les droits de l'enfant et d'améliorer leur application en créant un mécanisme international de « communications ». Il veut pousser chaque État à mettre en place des procédures pour que les enfants puissent s'adresser facilement aux autorités et leur signaler des violations de leurs droits. Il autorise le Comité des droits de l'enfant des Nations Unies à étudier les plaintes et les signalements qu'il reçoit.

REMERCIEMENTS

L’auteure remercie chaleureusement toutes les personnes et institutions qui ont soutenu l’élaboration et la publication du **dictionnaire des droits de l’enfant (pour les enfants et pour les grands)**, puis ont permis, indirectement, la recherche et la mise au point des **références des droits de l’enfant**.

Sa gratitude va en particulier à la Ville de Genève, à la fondation du Casino de Meyrin, à la Loterie romande (Genève), à la fondation Henri Moser, à la fondation Ernst-Göhner, à l'association des Amis du Dr Janusz Korczak ainsi qu’aux membres du comité de l'ADIDE (Association pour le dictionnaire des droits de l'enfant), et à Anaëlle pour les cerfs-volants.

Genève, septembre 2021

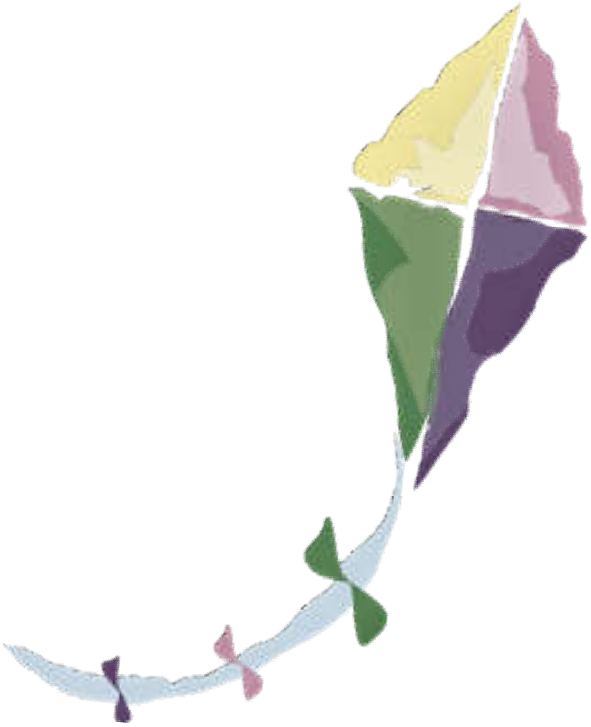

imprimé à Genève par Trajets Imprimerie

Le dictionnaire des droits de l'enfant (pour les enfants et pour les grands), paru en 2019, a eu pour but de définir les mots essentiels liés aux droits de l'enfant.

Dans ce volume 2, **les références des droits de l'enfant** répertorient les textes officiels qui ont donné leur assise et leur substance aux droits humains des personnes entre zéro et dix-huit ans.

Marie-Françoise Lücker-Babel est l'auteure du dictionnaire des droits de l'enfant. Elle vit à Genève d'où elle poursuit son travail en faveur d'une meilleure connaissance et d'une réelle prise en considération des droits des plus jeunes.

édité par l'**ADIDE** (**Association pour le dictionnaire des droits de l'enfant**)

prix : CHF 20